

38e séance du Conseil général

Législature 2016-2020

Mardi 20 octobre 2020 à 17h30

Aula des Forges, avenue des Forges 16

Procès-verbal

Présidence : Monique Gagnebin (PS)

Trente-sept Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s: Bärtschi Francis, Belo Maria, Borel Pierre-Alain, Bosshart Nicole, Boukhris Karim, Brechbühler Thierry, Brossard Carmen, Bühler Pascal, Christen Jean-Denis, Erard Monique, Erard Nathan, Erard Sven, Fatton Marc, Favre Andy, Fivaz Blaise, Frutschi Marc, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Haldimann Cédric, Jeandroz Françoise, Jobin Patrick, Lalive Jean-Emmanuel, Lièvre Assamoi Rose, Locatelli Silvia, Méreaux Sylviane, Morel Yves, Moser Claude-André, Nussbaumer Daniel, Othenin-Girard Michael, Perret François, Schafroth Marc, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Surdez Daniel, Ummel Christophe, Vaucher Alain, Vaucher Frédéric

Excusé(e)s: Cassard Christian, Curty Sarah, Favre Lionel, Roulet Paola

Le Conseil communal siège in corpore.

Le procès-verbal de la séance N° 36 a été adopté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Mesdames et Messieurs, bonjour. Nous voilà réunis pour la dernière séance de cette législature qui, pour certaines et certains, sera la dernière.

Nous avons beaucoup d'objets à régler et malheureusement ce ne sera pas possible de tout faire. Nous nous arrêterons donc après le point 5 afin de laisser de la place aux hommages que nos conseillers communaux démissionnaires méritent bien, c'est pourquoi je vous enjoints à être le plus concis possible et je souhaite ardemment que vos interventions restent courtoises et conformes au règlement.

Je vous rappelle la longueur des débats pour les interventions du Conseil général : débat court 2 minutes et débat long 5 minutes. Veuillez vous approcher du micro qui se trouve devant vous pour les longues interventions. Pour les personnes du fond, c'est vraiment plus agréable de vous entendre clairement. À ce moment-là, bien sûr, vous prenez votre masque que vous devez porter pour chaque déplacement debout.

Nous avons reçu ici une demande de Monsieur Lalive, de Monsieur Spoletini et de Monsieur Moser qui nous demandent de le mettre pendant toute la séance. Il a été demandé des directives au Département fédéral de la santé concernant le Covid qui dit que, si on respecte les distances, le masque n'est pas obligatoire mais évidemment qu'il faut absolument respecter les distances et chaque fois que vous vous déplacez, même pour aller n'importe où, vous devez le mettre. Vous faites donc comme vous désirez.

J'ai également reçu un courrier de M. Daniel Kaiser concernant la politique de stationnement que j'ai déposé sur le bureau et que vous pouvez consulter.

38e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 20 octobre 2020 à 17h30

à l'Aula des Forges, avenue des Forges 16

Ordre du jour

- Adoption du procès-verbal de la 36^e séance du Conseil général du 1^{er} septembre 2020.
- 2. Rapport du Conseil communal relatif aux modifications du plan spécial "Le Corbusier" (DUBRE).
- Rapport du Conseil communal relatif à la modification du Règlement communal sur les finances (DFER).
- Rapport du Conseil communal relatif à la demande de crédits d'engagement de CHF 4'982'000.- pour le réaménagement et la piétonnisation de la Place du Marché ainsi que ses alentours immédiats (DUBRE).
- 5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 11'570'000.- pour la réhabilitation globale de la piscine des Mélèzes (DJASS).
- Rapport d'information du Conseil communal relatif à la rénovation et la transformation du site du Châtelot (immeubles 5-7, 9-11 et 13-15), la construction d'un nouvel immeuble ainsi que l'intégration d'une structure d'accueil parascolaire (DUBRE).
- 7. Rapport du Conseil communal relatif à l'accueil extrafamilial en Ville de La Chaux-de-Fonds (DJASS).
- Rapport du Conseil communal en réponse à la motion de M. Julien Gressot du 29 août 2017 intitulée "Pour "ne pas détruire le tissu associatif de notre ville" (DSEPE).

- Hommages aux Conseillers communaux sortants, Sylvia Morel et Marc Arlettaz :
 - Hommages des groupes ;
 - Hommages de Théo Bregnard, président du Conseil communal ;
 - Discours de Sylvia Morel;
 - Discours de Marc Arlettaz.
- 10. Discours de clôture de la législature de Monique Gagnebin, Présidente du Conseil général.

Monique Gagnebin présidente du Conseil général

Objets déposés

Amendements du groupe UDC, au rapport du Conseil communal relatif à la modification du Règlement communal sur les finances (RCF)

43.00

Règlement communal sur les finances (RCF) LE CONSEIL GENERAL

DE LA COMMUNE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014;

vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), du 20 août 2014;

Sur la proposition du Conseil communal, du 30 septembre 2020, arrête:

TITRE PREMIER
Gestion financière

CHAPITRE PREMIER Objet et définitions

Article premier à Art. 10 inchangés

Art. 11 amendé

La compétence du Conseil communal s'élève à CHF 150'000. **100'000.** en matière de dépenses.

Art. 12 à Art. 18 inchangés

Art. 19 amendé

¹Le Conseil communal peut ouvrir un nouveau crédit d'engagement jusqu'à un montant de CHF 150'0000. **100'000.** par objet sous réserve de l'al. 4 du présent article et de l'art. 24.

²Le Conseil communal peut octroyer un crédit complémentaire correspondant au maximum à 25% du crédit d'engagement et d'un montant maximum de CHF 150'000.- **100'000.-**.

Suite inchangée...

Art. 20 à Art. 22

inchangés

Art. 23 amendé

¹Les dépassements de crédits du compte de résultats peuvent être autorisés par le Conseil communal jusqu'à un montant de CHF 150'000. **100'000.** par objet, au-delà duquel tout dépassement de crédit doit être autorisé par le Conseil général.

Suite inchangée...

Art. 24 à Art. 30 inchangés

Art. 31 amendé

¹Les transferts de biens du patrimoine administratif qui ont perdu leur utilité au patrimoine financier sont de la compétence du Conseil communal, après consultation de la commission financière et de la commission immobilière et foncière pour les objets dont la valeur au bilan est supérieure aux compétences du Conseil communal, soit CHF 150'000. **100'000.**

²Les transferts de biens du patrimoine financier au patrimoine administratif sont de la compétence du Conseil général pour les objets dont la valeur au bilan est supérieure aux compétences du Conseil communal, soit CHF 450'000.--100'000.-

Art. 32 à Art. 42 inchangés

Pour le groupe UDC : Marc Schafroth, Thierry Brechbühler

Rapport du Conseil communal relatif à la modification du Règlement communal sur les finances (DFER)

Amendement du groupe POP :

Art. 16

(Note marginale) Crédits inférieurs à CHF 300'000.- CHF 200'000.-

¹Le Conseil communal peut renoncer à rédiger un rapport détaillé pour des crédits dont le montant est inférieur ou égal à CHF 300'000.- CHF 200'000.- et limités à deux exercices comptables.

²(inchangé)Ces crédits doivent toutefois faire l'objet d'une liste détaillée soumise au Conseil général lors de l'élaboration du budget et être validés par un arrêté spécifique.

Pour le groupe POP : Karim Boukhris

Ville de La Chaux-de-Fonds Séance du Conseil général du 20 octobre 2020

Rapport du Conseil communal relatif à la modification du Règlement communal sur les finances (RCF) (du 30 septembre 2020)

Sous-amendement du groupe PS à l'amendement POP

Article 16, note marginale, al. 1

Crédits inférieurs à CHF 250'000 ¹Le Conseil communal peut renoncer à rédiger un rapport détaillé pour des crédits dont le montant est inférieur ou égal à CHF <u>250'000.</u>- et limités à deux exercices comptables.

Pour le PS: Patrick Jobin

Amendement 1 du groupe des Verts

Article 5.1, al.2 Les accès aux parkings souterrains du plan spécial "Le Corbusier" se font ainsi :

Les accès aux trémies des parkings souterrains sont conçus pour minimiser l'impact sur la voie verte.

- pour le périmètre d'évolution des constructions A, sur l'alignement obligatoire nord-est.
- …Idem …ok
- ok
- ok
- ok

Amendement 2 du groupe des Verts

Article 5.4

- Le nombre de places de stationnement de l'ensemble du plan spécial "Le Corbusier" fera l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement et d'un concept global de mobilité tenant compte du futur RER neuchâtelois avec une liaison directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Le cas échéant,

le nombre de places de stationnement sera révisé en fonction des résultats.

- Le nombre de places de stationnement existantes est de 150.
- 50 % des places visiteurs peuvent être localisés dans les rues de desserte mais pas sur la voie verte ; les places visiteurs localisés dans les parkings souterrains doivent être accessibles par tous les visiteurs de l'ensemble des immeubles des îlots.

Pour le groupe des Verts : Marc Fatton, Monique Erard

Rapport du Conseil communal pour le réaménagement et la piétonnisation de la Place et la rue du Marché ainsi que leurs alentours immédiats

Amendements du POP:

Article 2 (nouveau)

Une commission temporaire constituée proportionnellement des partis politiques est instaurée et chargée de la procédure de consultation, en collaboration avec le Conseil communal. Cette commission prend l'avis notamment des commerçants de la Place du Marché et des environs, des maraichers, des riverains, des acteurs faisant vivre la Place et de la population. Cette commission rédigera un rapport à l'issue de la procédure de consultation. La commission examine, propose et valide également les différents points du projet notamment ceux liés au réaménagement, au choix du revêtement et au suivi de la piétonnisation de la Place et rue du Marché.

Article 9 (nouveau)

Une partie du crédit d'engagement pour la végétalisation et le mobilier urbain est attribuée sous forme d'un budget participatif dont les modalités seront examinées par la commission temporaire.

Pour le groupe POP : Julien Gressot

Interpellation urgente : Arrêt de bus du Bois du Petit-Château

Nous demandons au Conseil communal de nous expliquer la modification du positionnement et de la taille de l'arrêt de bus du Bois du Petit-Château, dans le sens de la descente.

L'arrêt de bus ne se situe pas là où il était décrit (et dessiné) dans le rapport de requalification du parvis, ni de la longueur d'un bus articulé (voir photo prise lundi 12 octobre 2020). Pourtant, c'est celui-ci qui était à la base de la modification de la courbe de la route, de la suppression des WC publics et de la position de l'abribus.

Dans le rapport du Conseil communal du 6 novembre 2018 (approuvé lors de la séance du Conseil général du 27 novembre 2018) relatif au développement futur du site du Bois du Petit-Château, et plus particulièrement dans la demande de crédit de CHF 800'000.- pour la requalification du parvis du Zoo, il est fait mention en page 30 des objectifs du réaménagement.

Le point a) mentionne:

La correction de la courbe pour l'aménagement d'un arrêt de bus. Le coude de la rue Alexis-Marie-Piaget sera élargi avec une emprise sur le parvis (annexe 13). Cette intervention permettra d'offrir une amplitude de giration plus importante aux bus pour qu'ils s'alignent aux bordures ; celles-ci seront rehaussées à 22cm. L'arbre existant dans le bac en béton sera supprimé.

L'annexe 5 propose une vue aérienne du nouveau parvis.

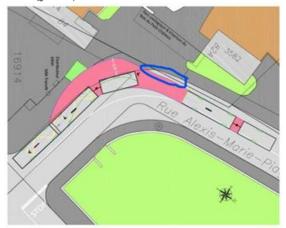
Alors que les travaux entrent dans la dernière phase, il est surprenant de remarquer que l'arrêt de bus a été déplacé avant le contour (devant le futur musée). Le trottoir a été surélevé dans la zone entourée en bleu cidessous. De plus, la longueur de cette surélévation ne semble pas être faite pour des bus articulés.

Pour quelle raison devait-on modifier la courbure du contour, vu que l'arrêt se situe en amont du contour ? Pour quelle raison l'arrêt a-t-il été déplacé ? Y a-t-il eu d'autres modifications ?

Pour le groupe PLR : Frédéric Vaucher

annexe 13 : Modélisation des courbes de giration d'un bus articulé

Courbes de giration du bus nécessaires pour alignement du bus aux bordures (en rose) avec emprise sur le parvis existant (gis foncé)



annexe 15 : Plan d'ambiance du parvis réaménagé et du parking (avec perspectives visuelles)

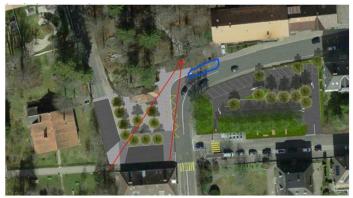




Photo prise le 12 octobre 2020/FV

Interpellation urgente du groupe PDC

Le SCAS - ArcInfo 20 octobre 2020

Madame la Conseillère communale,

On peut lire dans l'Arcinfo de ce jour que le Conseil communal aurait demandé un audit au sujet du SCAS. À la suite de cet article, plusieurs questions interpellent le représentant du PDC.

- Qui a réalisé cet audit ?
- Quel coût pour la Ville ?
- Sur quelles périodes précises a porté l'audit ?
- Selon quels critères la période a été choisie ?
- Pour quelles raisons la cheffe de service Fabienne Cosandier et les anciens Conseillers communaux n'ont pas été entendus ?
- A-t-on réellement engagé des collaborateurs dont les compétences ne correspondaient pas ?
- De qui s'agit-il et qui les aurait engagés ?
- À ce titre, pour quelles raisons la cheffe des RH n'a pas été entendue ?
- Pour quelles raisons les membres de la Commission de l'action sociale n'ont pas été interrogés ?
- Pourquoi le Conseil général n'a-t-il pas été informé de cet audit, respectivement consulté ?
- La divulgation même partielle aux médias de cet audit, jusqu'ici caché au Conseil général, ne viole-t-elle pas le secret de fonction ?

Merci pour les réponses que vous voudrez bien apporter.

Pour le groupe PDC : Blaise Fivaz

Interpellation urgente relative à la situation du SCAS et aux articles parus dans la presse locale ces dernières semaines

Si le groupe PLR ne peut nier avoir suivi et anticipé la grave situation du SCAS, preuve en est son intervention musclée lors de l'interpellation interpartis du Conseil général du 4 février 2020 – intervention qui a donné l'occasion au Conseil communal d'assurer les conseillers généraux qu'il maîtrisait la situation et à la Conseillère communale responsable de promettre un rapport détaillé et une analyse de fonds sur plus de six années de dysfonctionnement du service pour la fin de l'année; ce rapport fut même promis pour octobre lors de la séance des comptes du 25 juin

2020, et nous y voilà – nous ne pouvons que regretter que, malgré notre demande pressante de recevoir l'audit, bien entendu auquel on aurait retiré toutes mentions personnelles, on ne nous l'ait jamais communiqué alors qu'apparemment il est parvenu à la presse par une voie officielle ou non.

Ainsi, tout en modérant l'apport que la presse a pu nous donner ces quelques jours, nous sommes au regret d'apprendre que, outre la grave erreur de casting de la personne engagée pour "mettre de l'ordre" dans ledit service, cette dernière se voit remettre une indemnité salariale de plusieurs mois malgré un engagement de courte durée.

D'apprendre aussi les responsabilités d'anciens collaborateurs qui apparemment n'ont jamais été inquiétés, de lire que confirmation a été donnée par la cheffe du dicastère sur les sommes liées à cette gestion défectueuse, de lire que des informations erronées sont relayées par la presse, comme des loyers payés à double; ce qui n'est pas vrai car les sommes de ces loyers ont été indûment confiés à double aux bénéficiaires, mais pas aux propriétaires!

Voilà ce que le groupe PLR déplore, ainsi qu'une mauvaise communication vis-à-vis des élus comme des électeurs, et ceci nous paraît être une erreur qui s'ajoute à la gestion légère de cette crise qui ressort à ce jour.

Pour le PLR : Nicole Bosshart

Oui à une Place du Marché piétonne, mais différemment

<u>Postulat : Les Verts – Pour une Place du Marché piétonne plus verte et moins chère</u>

Nous sommes extrêmement satisfait·e·s de voir arriver ce projet de place totalement piétonne.

Nous nous sommes interrogé·e·s quant à son coût et à son côté très minéral malgré l'emplacement de plusieurs arbres.

La Place du Marché est un espace convivial très important dans le cœur des Chaux-de-Fonnières et des Chaux-de-Fonnières et il serait dommage de ne pas leur permettre de participer autrement à son financement que par leurs impôts. Nous pensons qu'une partie de notre population serait d'accord de participer à son financement, par exemple en achetant des

pavés gravés (une lettre par pavé) où ils ou elles pourraient retrouver un mot ou le prénom de quelqu'un·e qui leur est cher·ère.

Nous pensons aussi que des entreprises ou des sociétés pourraient être intéressées à acheter un des mobiliers urbains en ayant une plaquette à leur nom.

Des espaces verts, un bassin bas et aquatique, des parcours sans pavés pourraient agrémenter cette place, la rendre moins minérale et faciliter également les déplacements de poussettes, de personnes à mobilité réduite ou ayant des chaussures peu adaptées aux pavés. Ce qui aurait probablement aussi l'avantage de diminuer les coûts liés à la surface pavée dispendieuse.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier un mode de financement participatif afin d'abaisser significativement le coût de cette place ainsi que d'améliorer sa végétalisation et sa fonctionnalité.

Pour les Verts : François Perret

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je traiterai les urgences après le point 5.

Dès lors, nous pouvons donc passer maintenant au point 2 de l'ordre du jour. Ce sera un rapport court.

Rapport du Conseil communal

relatif aux modifications du plan spécial "Le Corbusier"

(du 30 septembre 2020)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Contexte

Située à l'ouest de la gare CFF de La Chaux-de-Fonds, le périmètre de la friche ferroviaire du futur quartier Le Corbusier s'étend sur plus de 700 m de long et 70 m de large pour une surface brute avoisinant les 49'000 m². La zone relie le centre commercial Les Entilles Centre (Coop) à l'ouest et la gare CFF à l'est; elle est délimitée au sud par les voies CFF et au nord par la frange d'immeubles longeant l'avenue Léopold-Robert.



Figure 1 : périmètre du quartier Le Corbusier (SITN)

La situation du périmètre en plein centre-ville de La Chaux-de-Fonds et sa proximité avec les réseaux de transports régionaux (gare CFF) et communaux (gare des Transports publics neuchâtelois (transN)) lui confère un emplacement privilégié au sein de la Métropole horlogère.

Modifications 2020

Votre Conseil avait adopté le plan spécial le 25 septembre 2007. Celui-ci était entré en force le 28 octobre 2009. Depuis lors, la construction des immeubles de l'îlot B et d'un tronçon de la promenade Le Corbusier, le projet du Nouvel hôtel judiciaire (NHOJ) puis celui de "Charles", sur l'îlot A, ainsi que les discussions régulières avec les CFF, qui sont propriétaires des terrains restants du plan spécial, ont démontré certaines incohérences dudit plan.

Le Conseil communal vous soumet dès lors les modifications suivantes du plan spécial :

- Périmètre A: Lors de la planification du projet du NHOJ et du très récent projet "Charles" qui a été retenu par le Conseil communal, il est apparu que les droits à bâtir du plan spécial ne pouvaient pas être pleinement exploités. La construction d'un attique est dès lors préconisée afin de valoriser la toiture pour profiter d'une situation exceptionnelle.
- Circulation sur la promenade Le Corbusier: La réalisation, en 2016-2017, de la première étape de la promenade Le Corbusier ne donne pas totalement satisfaction. Cet espace, qui est une zone de rencontre, a un usage trop routier du fait du trafic automobile de transit important. Le stationnement sera dès lors supprimé afin de revoir l'espace public et le rendre piéton. Ceci est rendu possible par la structure en damier des rues sud-nord donnant directement accès aux trémies des parkings prévus sous chaque îlot. Naturellement, l'accès aux riverains bénéficiaires de places privées ou de garages sera garantie. La promenade Le Corbusier méritera ainsi tous ses qualificatifs (rue verte ou Chemin des Rencontres) en devenant un axe important aménagé avec beaucoup de verdure et dévolu à la mobilité douce, comme inscrit dans le plan directeur des mobilités.
- Stationnement : Le plan spécial prévoit de compenser les 150 places de l'ancienne gare aux marchandises. Il est proposé de laisser une plus grande latitude sur les 150 places en indiquant, par les présentes modifications du règlement du plan spécial, qu'elles devront se retrouver soit dans le cadre du parking souterrain d'un des îlots ou dans un espace à déterminer (ex : îlot D sous forme de

parking de centre-ville en silo si ce périmètre ne devait pas être constructible après sa dépollution). Les places visiteurs pourront également être localisées partiellement sur les rues adjacentes à la promenade Le Corbusier.

 Le déplacement de l'ancienne gare aux marchandises en dehors du périmètre du plan spécial prend plus de temps que prévu par les CFF. Le délai indiqué dans le règlement de 2009 sera prolongé.

llot A

Afin de permettre d'utiliser tout le potentiel constructible de l'îlot A, il est nécessaire de permettre la réalisation d'un attique. Ce niveau d'attique accueillera également les superstructures. Sans cette modification, le potentiel constructible des 12'000 m² de surface brute de plancher (SBP) ne pourra pas être exploité. Le principe de la densification défini dans les bases légales fédérales et cantonales ne serait dès lors pas totalement rempli avec le plan spécial en vigueur. À noter que le projet "Charles" prévoit une valorisation de la toiture par une affectation partiellement publique par un restaurant ou un "bar lounge"

L'altitude maximale de la dalle de couverture restera au même niveau que le bâtiment situé au nord, soit Léopold-Robert 73, ceci afin de garder une harmonie et une symétrie dans la silhouette du quartier.

Les attiques et les superstructures seront autorisés à dépasser de 3.50 mètres cette altitude maximale à la dalle de couverture, un retrait de 1.80 mètre au minimum doit se faire par rapport à l'ensemble des façades (article 4.6 du règlement du plan spécial).

article 4.6 Altitudes maximales des constructions et gabarit

- Les hauteurs des constructions sont déterminées par les altitudes maximales à la dalle de couverture des constructions figurées sur les coupes. Les attiques et les superstructures sont autorisés à dépasser de 3.50 mètres cette altitude maximale à la dalle de couverture, un retrait de 1.80 mètre au minimum doit se faire par rapport à l'ensemble des façades.
- ² Aucune règle de gabarit n'est applicable à l'intérieur du périmètre du plan spécial "Le Corbusier".

La question de l'accès au parking souterrain est actuellement prévue par l'alignement ouest. Afin de laisser une plus grande latitude au projet, il est prévu de laisser la possibilité d'avoir l'accès par la Promenade Le Corbusier (rue verte).

article 5.1 Accès au périmètre du plan spécial "Le Corbusier"

- La rue "verte" est la desserte principale sur laquelle s'effectuent les accès au site.
- ² Les accès aux parkings souterrains du plan spécial "Le Corbusier" se font ainsi :
 - pour le périmètre d'évolution des constructions A, sur l'alignement obligatoire ouest **et/ou rue « verte »**;
 - pour le périmètre d'évolution des constructions B, sur l'alignement obligatoire ouest et/ou est;
 - pour le périmètre d'évolution des constructions C, sur l'alignement obligatoire ouest et/ou est;
 - pour le périmètre d'évolution des constructions D, sur les alignements obligatoires est et ouest;
 - pour le périmètre d'évolution des constructions F, sur l'alignement obligatoire ouest.

Circulation sur la promenade Le Corbusier

Le Conseil communal souhaite revoir les entrées-sorties au plan spécial en supprimant le trafic de transit qui se fait actuellement par la promenade Le Corbusier.

Cette suppression du trafic de transit passera notamment par la modification de la signalisation verticale en obligeant les automobilistes entrant dans le quartier et sortant du quartier à utiliser l'accès le plus court par rapport à l'avenue Léopold-Robert sans transiter par la promenade Le Corbusier.

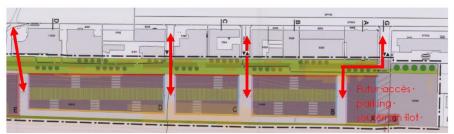


Figure 2 : extrait du plan d'implantation avec les accès routiers

Ce changement permettra de revoir l'aménagement de l'espace public qui a été aménagé en 2016-2017. Cette rue, aménagée en zone de rencontre (article 5.3 du règlement du plan spécial) ne fonctionne que moyennement car il y a trop de trafic de transit. Elle deviendra ainsi un axe de mobilité douce de grande qualité au centre de la ville entre la Place de la gare et Les Entilles. À noter que cela correspond au plan directeur des mobilités accepté par votre autorité le 28 novembre 2017.

article 5.2 Les rues de desserte sont des zones de rencontre au Rues de sens de l'article 22b de l'Ordonnance sur la desserte signalisation routière (OSR). Elles sont destinées au passage des véhicules, au stationnement d'une partie des places visiteurs, des places pour personnes handicapées, des places déposeminute, des modes de circulation doux et des piétons dans le site. ² La Commune de La Chaux-de-Fonds prend les mesures adéquates pour assurer la sécurité des piétons. article 5.3 ¹ La rue "verte" est sise en bordure nord-ouest du Rue "verte" périmètre du plan spécial "Le Corbusier". Elle doit être aménagée de façon à devenir la rue de guartier principale et à créer une transition avec les constructions situées au nord-ouest. ² C'est *une zone 30 ou* une zone piétonne au sens de l'article 22a, respectivement 22b de l'OSR. ³ Au surplus, l'article 3.2 du présent règlement est applicable.

La présente modification du règlement permet aussi de simplifier l'article 3.3 qui est redondant avec l'article 5.3.

article 3.3 Aménagement définitif de la rue "verte"

- ¹ La position de l'espace circulation figure sur le plan d'implantation :
 - sa largeur est comprise entre 5.50 m. et 6.50 m.;
 - il peut se déplacer légèrement le long de son axe nord/sud.

- ² L'aménagement définitif de la rue "verte" doit comprendre :
- ◆ des bandes d'arborisation de maximum 40.00 m. de long ;
- des bandes de stationnement de 150 places au total, de maximum 40.00 m. de long.

Au niveau du fonctionnement des carrefours, le bureau Transitec a élaboré une note technique qui indique que les modifications de circulation envisagées dans le plan spécial sont jugées très faibles sur le fonctionnement du carrefour Léopold-Robert / Armes-Réunies, sans impact particulier par rapport aux conditions de circulation rencontrées actuellement sur cette intersection (modes doux, bus transN et trafic automobile).

<u>Stationnement</u>

La réalisation du parking de l'îlot B, qui est le seul îlot construit du plan spécial, a démontré la trop grande rigidité du règlement dans la compensation des 150 places (art. 5.5 alinéa 5 du règlement en vigueur). Selon cet article, il aurait fallu réaliser 25 places de parc (12'600 m² de SBP / 1 place par 500 m² de SBP) en plus des 122 places prévues pour répondre au besoin des affectations de l'îlot B. Le parking souterrain de l'îlot B est sur un seul niveau; la réalisation de 22 places supplémentaires aurait nécessité un niveau supplémentaire, ce qui était économiquement non supportable.

La présente modification du plan spécial envisage d'assouplir la règle en permettant la réalisation de ces 150 places sur l'ensemble des îlots restants.

article 5.5 Répartition des besoins en stationnement

- 5 Les 150 places de stationnement existantes sont situées comme suit : Les 150 places de stationnement existantes doivent être incluses dans les périmètres de construction avec un ratio d'une place / 500 m² de SBP par périmètre d'évolution. Ces places peuvent être en surplus du chiffre défini à l'alinéa 1. Un report de ces places peut se faire entre périmètres moyennant une convention entre les propriétaires et un accord du Conseil communal.
 - 100 places doivent être incluses en souterrain dans les périmètres d'évolution des constructions

- B, C, D et F avec un ratio de 1 place / 700 m² de SBP par périmètre d'évolution ;
- 50 places sont situées en surface sur la rue "verte".

La réalisation du parking de l'îlot B a également mis en exergue le problème des places visiteurs qui sont dans le parking souterrain. Ce dernier étant fermé par une barrière, il n'est pas accessible par tous les usagers, notamment ceux qui viennent pour un déplacement professionnel. Un assouplissement est également prévu dans le cadre des présentes modifications réglementaires.

article 5.4 Stationnement

- ³ Le nombre de places de stationnement pour l'ensemble du plan spécial "Le Corbusier" ne peut dépasser 950, places visiteurs comprises. Ces places se répartissent de la manière suivante :
 - Le nombre de nouvelles places des parkings souterrains est de 800 pour l'ensemble du périmètre du plan spécial "Le Corbusier".
 - Le nombre de places de stationnement existantes est de 150.
 - 50% des places visiteurs peuvent être localisées dans les rues de desserte; les places visiteurs localisées dans les parkings souterrains doivent être accessibles par tout visiteur de l'ensemble des immeubles de l'îlot.

Déplacement de l'ancienne gare aux marchandises

Le plan spécial de 2009 indiquait que les CFF devaient déplacer les activités marchandises d'ici 2019. Aucune solution durable n'a encore été trouvée du côté des CFF. Les CFF ont demandé de prolonger le délai de 10 ans pour le déplacement des activités ferroviaires en dehors du plan spécial. Le Conseil communal est prêt à accepter un délai supplémentaire de cinq ans (article 7.1 du règlement du plan spécial).

article 7.1 Dispositions transitoires inhérentes au secteur Ouest

- ¹ Le *secteur* ouest est délimité sur le plan d'implantation.
- ² Le secteur ouest comprend des activités ferroviaires, du *stationnement* ainsi que du logement et des activités artisanales sur la parcelle n° 657 pendant

- les <u>10</u>5 ans qui suivent l'entrée en vigueur **des modifications** du plan spécial "Le Corbusier".
- 3 L'aménagement de nouvelles places de stationnement est soumise à l'autorisation de la Commune de La Chaux-de-Fonds.
- ⁴ La période transitoire peut être prolongée à la demande d'un des propriétaires. Le cas échéant, les modalités sont définies avec la Commune de La Chaux-de-Fonds.
- 5 Le présent règlement est applicable au secteur ouest de la manière suivante :
 - à la fin de la période transitoire, le cas échéant à la fin de la période de prolongation;
 - avant ce terme en cas de cessation anticipée des activités ferroviaires.

Aménagement du territoire

Planification cantonale

Le projet est conforme au plan directeur cantonal et a été préavisé favorablement par le Service cantonal de l'aménagement du territoire le 14 août 2020.

Procédure

Commission

La commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN) a préavisé favorablement le rapport le 28 septembre 2020 à l'unanimité des membres présents.

Plus-value

En vertu de l'article 33 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), les avantages et les inconvénients résultant de mesures d'aménagement du territoire font l'objet d'une compensation s'ils sont majeurs. L'augmentation de valeur d'un bien-fonds consécutive à son affectation à la zone d'urbanisation ou à une zone spécifique est considérée comme un avantage majeur constituant une plus-value (art. 34, al. 1, LCAT).

Les modifications ne provoquent aucune augmentation des droits à bâtir.

Information à la population

Le service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement a rencontré les gérances des immeubles voisins pour les informer des modifications. Ceux-ci seront à nouveau informés par écrit de la date de la mise à l'enquête publique en cas d'adoption de la modification du plan spécial par le Conseil général.

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législature

Le programme de législature met en exergue l'importance de la qualité des espaces publics pour garantir une qualité de vie. Les présentes modifications du règlement vont dans ce sens.

Conséquences sur les finances

Les modifications du plan spécial "Le Corbusier" n'ont aucune conséquence sur les finances.

Conséquences sur les ressources humaines

Les modifications du plan spécial "Le Corbusier" n'ont aucune conséquence sur les ressources humaines.

Collaboration intercommunale

Non relevant pour cet objet.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

La diminution de trafic sur la promenade Le Corbusier augmentera la qualité de vie des résidents.

b) Aspect social

Les améliorations qui seront apportées à la promenade Le Corbusier rendront cet espace public plus attractif.

c) Aspect économique

Ces modifications vont permettre de valoriser tout le potentiel du plan spécial en termes de droit à bâtir.

d) <u>Conséquences en termes de rayonnement de la Ville</u> Non relevant pour cet objet. Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président Le chancelier Théo Bregnard Daniel Schwaar

Arrêté portant modification du règlement du plan spécial "Le Corbusier"

Le Conseil général de la commune de La Chaux-de-Fonds,

Vu la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991.

Vu le préavis du Département du développement territorial et de l'environnement, du xx octobre 2020,

Sur proposition du Conseil communal,

Arrête:

Article premier

Le règlement du plan spécial "Le Corbusier", adopté par le Conseil général le 25 septembre 2007 et sanctionné par le Conseil d'Etat le 28 octobre 2009, est modifié comme suit:

Art. 3.3, al. 2 Abrogé

Art. 4.6, al.1(1ère phrase inchangée; adjonction d'une 2e phrase)

¹ (1ère phrase inchangée). Les attiques et les superstructures sont autorisés à dépasser de 3.50 mètres cette altitude maximale à la dalle de couverture; un retrait de 1.80 mètres au minimum doit se faire par rapport à l'ensemble des façades.

Art. 5.1, al. 2, 1ère puce (modifiée)

 pour le périmètre d'évolution des constructions A, sur l'alignement obligatoire Ouest et/ou rue « verte »;

Art. 5.2, al. 1 (modifié)

Les rues de desserte sont des zones de rencontre au sens de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR). Elles sont destinées au passage des véhicules, au stationnement d'une partie des places visiteurs, des places pour personnes handicapées, des places dépose-minute, des modes de circulation doux et des piétons dans le site.

Art. 5.3, al. 2 (modifié)

C'est une zone piétonne au sens de l'OSR.

Art. 5.4, al. 3 (3° puce nouvelle)

 50% des places visiteurs peuvent être localisées dans les rues de desserte; les places visiteurs localisées dans les parkings souterrains doivent être accessibles par tout visiteur de l'ensemble des immeubles de l'îlot.

Art. 5.5, al. 5 (1èrephrase modifiée; deux puces supprimées)

Les 150 places de stationnement existantes doivent être incluses dans les périmètres de construction avec un ratio d'une place / 500 m² de SBP par périmètre d'évolution. Ces places peuvent être en surplus du chiffre défini à l'alinéa 1. Un report de ces places peut se faire entre périmètres moyennant une convention entre les propriétaires et un accord du Conseil communal.

Art. 7.1, al. 2 (modifié)

Le secteur Ouest comprend des activités ferroviaires, du stationnement ainsi que du logement et des activités artisanales sur la parcelle n°657 pendant les 5 ans qui suivent l'entrée en vigueur des modifications du plan spécial "Le Corbusier".

Article 2

¹ Le présent arrêté, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement le xx octobre 2020, est soumis au référendum facultatif.

² Il entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL La présidente La secrétaire Monique Gagnebin Françoise Jeandroz M. Marc Fatton, Verts: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Verts et des Vertes est extrêmement satisfait de voir aboutir ce dossier qui va vers un meilleur confort et une meilleure sécurité des usagers de la voie verte. Nous accepterons le rapport moyennant cependant le dépôt de deux amendements.

Concernant le périmètre A, les modifications prévues pour permettre une densification par des prises de volume habitable en attique ne causent en soi pas de problème pour notre groupe. Les Verts seraient toutefois plus enclins à soutenir un restaurant qu'un *lounge*, qui semble plus "exclusif" et donc moins ouvert au public... Le Conseil communal peut-il nous rassurer quant à l'accessibilité pour le public d'un espace convivial où il sera possible de consommer une boisson au sommet du bâtiment afin de profiter de cette situation exceptionnelle comme qualifiée en page 2 ? Ou cela sera-t-il uniquement réservé à la clientèle de l'hôtel ?

Se pose ensuite la question : est-ce que les modifications du plan spécial concernant les hauteurs du projet Charles seront valables pour l'ensemble du périmètre Le Corbusier ? Il serait bon, à ce stade de la planification, d'avoir une vision globale et le rapport ne nous semble pas très clair sur la portée de ces modifications. Est-ce uniquement en regard du projet de l'îlot A ou pour toute les parcelles du plan spécial ?

Concernant la circulation sur la promenade Le Corbusier, à défaut de la présentation d'un monitoring en bonne et due forme — nous le demandons depuis l'acceptation du Plan directeur communal des mobilités — le groupe des Verts pose le même constat empirique que le Service d'urbanisme : la zone de rencontre de la promenade Le Corbusier ne remplit pas sa fonction. Nous nous réjouissions donc vivement de voir la promenade Le Corbusier être réservée, ou en tout cas améliorée, pour la mobilité douce. Pour rappel, cette allée verte est partie intégrante du Chemin des Rencontres qui figure déjà dans le premier Projet d'agglomération en 2007 et sur les plans directeurs communaux de 2009 et 2017.

Comme membre du comité du Chemin des Rencontres – je le rappelle, issu d'un mouvement citoyen des "Rencontres de décembre" de 1999 – j'aimerais rappeler ici ce que martèle cette association depuis 20 ans : un chemin dédié à la mobilité douce en site propre entre les gares du Locle et de la Chaux-de-Fonds. C'était visionnaire et pas très compliqué...

20 ans plus tard, ça reste visionnaire mais très compliqué! Tous les étages politiques – communal, cantonal, fédéral et même les CFF – ont, au fils des cinq dernières législatures, validé d'une manière ou d'une autre le projet et pourtant, à chaque rapport, il semble falloir se battre pour une solution à minima. Par exemple, ici, on a demandé un site propre et on transige sur une zone de rencontre ou là-bas, après Le Crêt-du-Locle, avec l'absence d'un projet crédible pour la mobilité douce, malgré plus d'un

milliard pour l'autoroute de contournement. Dans les écoles d'ingénieurs, on nous dit que c'est au niveau de la planification qu'il faut bien agir. Eh bien ce soir, c'est ici que nous en sommes, au stade de la planification.

Ce qui est proposé à l'article 5.1, alinéa 2, en est l'exemple d'école. Pour les Verts, un accès à la trémie qui empiète longitudinalement sur la voie verte, c'est sacrifier la sécurité ou tout au moins son sentiment. C'est céder les bénéfices d'une voie verte à on ne sait quelle rigide et oiseuse considération architecturale. C'est inacceptable vu sous l'angle des votation fédérales du 23 septembre 2018 où le peuple et les cantons – je le rappelle – ont accepté par 73.6% des voix l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres, d'où la proposition d'un amendement concernant l'accessibilité au parking du nouvel immeuble à l'article 5.1. Vous l'avez sous les yeux, je ne vais donc vous le relire.

Concernant le stationnement, le plan spécial "Le Corbusier" adopté en 2007 est entré en force en 2009. Il ne pouvait donc tenir compte de la liaison ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds décidée en 2019. Cet élément doit donc être pris en considération aujourd'hui car, comme le dit le rapport, l'ensemble des places sera de 950.

Nous demandons, comme le prévoit la loi à partir de 500 places, qu'une étude d'impact sur l'environnement, prenant en compte l'ensemble des futures places, soit effectuée et qu'un concept de mobilité soit élaboré. Un amendement est donc également déposé à ce sujet à l'article 5.4. Je ne vous le lis pas non plus.

Ensuite, prenons la problématique des places visiteurs relevée en page 7. Selon des rumeurs – nous avions reçu des courriels à ce propos – les places des visiteurs n'existent simplement plus parce que les promoteurs les auraient semblerait-il déjà toutes vendues ? Est-ce vrai ? Et, si oui, que compte faire le Conseil communal pour se prémunir des requins dans le reste des îlots ?

En ce qui concerne l'ancienne gare aux marchandises, les Verts prennent acte de la volonté du Conseil communal de transiger à cinq ans sur la demande des CFF de prolonger la période transitoire de dix ans.

Je vous remercie de votre attention.

M. Thierry Brechbühler, UDC: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La modification du plan spécial "Le Corbusier" qui nous est soumise ce soir n'a pas suscité de grands débats au sein de notre groupe.

Les différentes incohérences mises en lumière avec le nouveau projet Charles ainsi que la nouvelle construction sur l'îlot B et l'abandon du NOHJ nous amènent à modifier le plan spécial adopté par notre Autorité en 2007.

Il va de soi que, pour le groupe UDC, dans un esprit constructif et de cohérence, nous accepterons les modifications présentées ce soir.

Merci.

Mme Maria Belo, POP: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Votre Autorité, par ce rapport, nous soumet des modifications du plan spécial "Le Corbusier" concernant l'îlot A, îlot le plus proche de la Gare, lieu qui, à notre sens, doit être urgemment valorisé.

Concernant cette modification par la construction d'un attique sur le bâtiment à construire afin de valoriser la toiture et favoriser l'exploitation, le POP ne s'oppose pas à cette modification du plan Charles si, comme mentionné dans ce rapport, la hauteur du bâtiment avec l'attique reste en harmonie avec le reste du site. À ce sujet, nous avons deux questions : à quand la réalisation de l'hôtel tant attendu ? Et est-ce qu'un promoteur est intéressé ?

Sur la modification de la circulation sur la promenade Le Corbusier, le groupe POP est très favorable à cette résolution qui diminuera le trafic de transit et valorisera la rue verte.

Pour le déplacement de l'ancienne gare aux marchandises, votre Autorité nous informe que les CFF demandent une prolongation de dix ans pour le déplacement des activités ferroviaires. Nous savons que, pour les CFF, La Chaux-de-Fonds n'est pas Zurich ou Lausanne; nous sommes loin des grandes agglomérations et les CFF n'ont rien à faire des régions périphériques.

Le Conseil communal est prêt à accepter un délai de cinq ans. Le groupe POP trouve que le Conseil communal leur émet ici une pression modeste, néanmoins nous aimerions savoir quels sont les moyens de pression du Conseil communal sur les CFF pour que le délai de cinq ans soit respecté ?

Par rapport à la dépollution du site est-ce qu'une date est déjà avancée ?

Vous avez compris, le groupe POP accepte ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. Blaise Fivaz, PDC: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le PDC a pris connaissance du rapport relatif à la modification du plan spécial "Le Corbusier" et il en remercie ses auteurs.

Le fait de créer des places de parc dans un secteur génère immanquablement un accroissement du trafic motorisé car chaque conducteur imagine qu'il va trouver une place...

Aussi, nous sommes favorables à la réalisation d'une zone piétonne ainsi que, au vu de l'étude de faisabilité du bureau Transitec, la modification des installations lumineuses dans le carrefour Léopold-Robert/Armes-Réunies.

Au sujet des attiques, nous n'avons pas de remarque particulière. En revanche, accorder encore cinq ans aux CFF nous laisse un peu songeurs. En effet, ils avaient dix ans pour régler leurs problèmes et voici qu'ils sollicitent dix ans de plus. Nous avons l'impression d'être promenés par cette régie qui a de gros moyens tant financiers qu'en personnel. Aussi, nous souhaitons que le Conseil communal tienne bon et n'accorde que cinq ans supplémentaires.

Vous l'aurez compris, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le représentant du PDC acceptera le rapport et l'arrêté qui en découle.

Je vous remercie.

M. Michael Othenin-Girard, PS: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Ce rapport accepté à l'unanimité par la Commission INFRUEN n'a pas suscité davantage de scepticisme de la part du groupe socialiste qui voit ici l'occasion d'adapter le plan spécial voté en 2007 par notre Conseil.

Premier quartier durable du Canton offrant une triple mixité – sociale, intergénérationnelle et fonctionnelle – le quartier Le Corbusier qui a ouvert ses portes en septembre 2016 est le fruit d'une véritable collaboration entre les CFF, la Confédération, le Canton et la Ville de La Chaux-de-Fonds ; un bel exemple d'une politique de logement concertée et intelligente dans un encadrement privilégié au cœur de notre Ville.

Le Conseil communal nous indique régulièrement être soucieux de l'évolution des projets et ne cesse de monitorer et de proposer des adaptions plus usuelles, plus fonctionnelles, plus optimales. Meilleure exploitation des droits à bâtir, réduction du trafic sur une zone de rencontre, amélioration du stationnement tout en tenant compte des besoins des usagers du quartier et de leurs visiteurs, des personnes à mobilité réduite et des besoins des commerces pour les livraison par exemple.

Bref, le Conseil communal a ses oreilles sur le terrain et a été à l'écoute de la population, des résidents et des acteurs de ce projet pour trouver ensemble des solutions gagnant/gagnant contrairement à ce que disent les éternels plaintifs de ce plenum ou celles et ceux qui souhaitent y entrer prochainement.

En effet, la possibilité de construire des attiques et d'exploiter ainsi au maximum le potentiel constructible, la réduction du trafic de la promenade Le Corbusier qui augmente considérablement la qualité de vie des résidents ainsi que la compensation des 150 places de parking de l'ancienne gare aux marchandises sont tout autant de mesures et d'adaptations qui valorisent ce magnifique quartier, efforts et adaptations d'autant plus appréciés et surtout en cohérence avec le développement d'un espace public majeur, avec le futur projet Charles et avec son grand hôtel, son restaurant, ses logements protégés ou encore son parking de

117 places. Magnifique projet que nous nous réjouissons de voir fleurir à l'horizon 2024.

En parlant de fleurir, et parallèlement à la volonté de valorisation de cette voie verte destinée à la mobilité douce qui fait partie intégrante du Chemin des Rencontres, le Conseil communal peut-il nous indiquer où en sommes-nous avec ledit chemin et quelle partie du parcours entre La Chaux-de-Fonds et Morteau doit être encore piétonnisée ?

En remerciant d'avance le Conseil communal pour ses réponses, le groupe socialiste soutiendra les modifications du plan proposé dans le rapport et remercie l'important travail réalisé par les services et l'Exécutif communal.

Je vous remercie de votre attention.

M. Christophe Ummel, PLR: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR s'est penché avec intérêt sur le rapport du Conseil communal relatif aux modifications du plan spécial "Le Corbusier".

Nous comprenons bien les besoins qui prévalent pour motiver ces changements et estimons que cette démarche correspond à tout passage de l'état de concept au concret.

Nous avons une question : qu'adviendra-t-il des places de parc des usines au nord de la promenade Le Corbusier ?

Nous accepterons le rapport et les arrêtés.

Je vous remercie de votre attention

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. D'abord, le Conseil communal tient à vous remercier pour l'accueil favorable que vous réservez à cette modification du plan spécial "Le Corbusier", modification qui effectivement, Monsieur Ummel, est rendue nécessaire par le développement concret du quartier.

Le Conseil communal en préambule se réjouit du bon développement, si ce n'est de l'entier du quartier Le Corbusier, au moins du projet de l'îlot A, projet qui s'appelle Charles et qui est issu d'un concours d'architectures remporté par deux architectes talentueux : Nik Liechti de Bienne et Jost Kutter de Berne.

Pour rappel, des investisseurs importants, dont un investisseur extérieur à la Ville, consentiront à un effort financier pour le développement de ce projet : entre CHF 40 millions et CHF 50 millions. Un hôtel d'une septantaine de chambre sera construit avec des espaces en appart'hôtel, en *coliving*, avec des espaces également de *coworking* et puis, sur l'ouest du site, un certain nombre d'appartements et d'appartements avec encadrement.

Je le disais tout à l'heure, il y a nécessité de faire évoluer le plan spécial en regard du projet architectural concret qui vous est soumis et en fait il s'agit d'évaluer la possibilité de construire en hauteur afin non seulement de créer un attique mais également que les blocs techniques puissent être intégrés à l'architecture et qu'on ne se trouve pas dans une situation, comme c'est trop souvent le cas, avec des blocs techniques apparents voire simplement protégés par un claustra.

Nous profitons également du présent rapport pour corriger une imperfection qui est reconnue par plusieurs et ceci, Monsieur Fatton, est effectivement de longue date. Je me souviens encore d'une intervention de votre groupe qui s'intitulait "Pour que la rue verte soit verte" – ou quelque chose dans ce gout-là – eh bien, nous y sommes et les questions que vous posez sont pertinentes. Nous allons vous démontrer que la modification qui est proposée va dans ce sens et ça devrait lever vos incertitudes.

Je vais prendre les diffluentes questions les unes après les autres.

D'abord le groupe des Verts, vous posez la question de savoir si l'établissement public, qui se trouvera en attique, sera un véritable établissement public, c'est-à-dire ouvert à tous. C'est ce que prévoit aujourd'hui le projet Charles. Nous partageons votre préoccupation et nous la relayons auprès des promoteurs mais nous n'avons aucune possibilité coercitive, le cas échéant, pour vous l'assurer, sauf que, pour vous rassurer, nous pouvons par contre vous indiquer que c'est effectivement ce que projette le dossier.

Vous posez la question de savoir si l'augmentation de la hauteur concerne uniquement l'îlot A ou tout le périmètre. Elle concerne tout le périmètre. Et puis vous posez encore une question sur l'îlot B, à savoir : est-il vrai que les places visiteurs qui, par le permis de construire, devaient prendre place dans le parking souterrain ont été vendues, à l'inverse du bon sens et surtout à l'inverse du permis de construire ? Oui, effectivement et c'est tout à fait dommageable. Le Conseil communal est d'ailleurs intervenu à plusieurs reprises et il n'y a malheureusement aucune possibilité d'aller à contre-sens de ce qui a été réalisé, de revenir donc en arrière, et aucune procédure juridique ne pourrait amener les promoteurs à défaire ce qu'ils ont fait. Par contre, nous serons naturellement très attentifs à l'avenir que ce type de mésaventures ne se reproduisent plus. Je peux admettre que la réponse que je vous donne n'est pas pleinement satisfaisante et en même temps, en regard du droit, je n'ai aucune autre réponse à vous donner.

Le POP pose la question de l'hôtel; quand sera-t-il construit? Eh bien, on est désormais dans une phase d'étude. Cette phase d'étude durera durant toute l'année 2021 et on compte bien, si tout va bien, que les travaux puissent commencer en 2022 et se dérouler sur 2022 et 2023. Donc si tout va bien, au plus vite, l'hôtel sera inauguré à la fin 2023. Si ce n'est pas le cas, ce sera dans le premier semestre 2024.

Vous posez également la question de la prolongation sur le dernier lîot pour la gare aux marchandises, prolongation de cinq ans au bénéficie

des CFF. Le Conseil communal a estimé qu'il était aujourd'hui judicieux et nécessaire d'accepter cette prolongation parce qu'il n'y a pas de projet à proprement parler sur cet îlot et puis vous connaissez également les difficultés en terme immobilier de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il ne nous semblerait donc pas très opportun aujourd'hui, pour les cinq ans à venir, de faire le forcing auprès des CFF pour voir un projet qui sera fatalement lié à de l'immobilier et de l'habitat se développer sur ce périmètre. Cela dit, la disposition actuelle obligera le Conseil communal et les CFF à refaire le point dans cinq ans et, s'il devait y avoir prolongation par exemple parce qu'il n'y a toujours pas de projet et que la situation immobilière est toujours la même, eh bien, nous serions obligés de remonter devant votre Instance pour accorder une nouvelle prolongation.

Vous posez la question de savoir quels sont les moyens dont dispose le Conseil communal pour faire pression sur le CFF. Eh bien, le plan spécial, avec sa prolongation uniquement de cinq ans, est un moyen de pression. Pour la valorisation des autres périmètres, le Conseil communal est bien démuni en termes de moyens de pression.

Vous posez – et c'est lié à la question de la valorisation des autres périmètres du quartier Le Corbusier – la question de la dépollution. Celle-ci est avérée sur l'îlot D et c'est une pollution grave. Aujourd'hui, les CFF sont encadrés par l'office fédéral compétent pour déterminer quels sont les moyens de dépollution qui doivent être mise en œuvre ; on est en phase d'étude. Ces études promettent d'être malheureusement encore longues et, tant que l'îlot D n'est pas dépollué et qu'une solution n'a pas été trouvée sur cet îlot, il y a un réticence naturelle et compréhensible de notre point de vue et des CFF à valoriser l'îlot C, qui pourrait accueillir éventuellement une installation de chantier au moment de la dépollution. Par ailleurs, dès le moment où la pollution est importante sur l'îlot D, même si l'Îlot C n'est pas pollué, eh bien, on peut comprendre qu'il y ait une forme de réticence à valoriser l'îlot qui se trouve juste à côté d'un périmètre lourdement pollué. Nous vous tiendrons naturellement au courant de l'évolution de ce dossier de dépollution de l'îlot D.

Le groupe socialiste pose la question du Chemin des Rencontres ; où en est-il ? Eh bien, dans les prérogatives qui sont celles du Conseil communal, travailler sur la promenade Le Corbusier, qu'on appelait à l'époque "rue verte" et qui est également le Chemin des Rencontres – vous avez la possibilité d'utiliser ces trois vocables pour désigner ce tronçon – fait partie de notre volonté d'avancer dans le projet du Chemin des Rencontres. Du côté de la Ville, le Chemin des Rencontres est planifié depuis l'espace de l'Urbanisme horloger jusqu'aux Entilles. Nous avons un gros travail à réaliser et nous comptons réaliser l'entier de la promenade Le Corbusier jusqu'aux Entilles, même avant la valorisation des différentes parcelles, parce que ce n'est pas parce qu'il y a une pollution sur l'îlot D qu'il faudra attendre que cet îlot soit dépollué pour voir la valorisation de

l'entier du quartier ou qu'il s'agit d'attendre parallèlement peut-être de très nombreuses années pour réaliser la promenade Le Corbusier jusqu'aux Entilles. La planification entre les Entilles et La Fiaz est en train d'être exposée. Sur le périmètre de La Fiaz, la planification est réalisée et ensuite il s'agira que nous réfléchissions à la jonction entre le tronçon existant du Chemin des Rencontres sur Le Crêt-du-Locle et le périmètre de La Fiaz, sachant que, dans le cadre de la RC1320, des travaux importants, y compris pour favoriser la mobilité douce, vont être entrepris l'année prochaine. Ces travaux auraient dû être entrepris cette année mais ils n'ont pas pu l'être en raison d'une opposition. Les travaux sur la route, comme vous avez pu le remarquer – c'est un chantier cantonal – ont pu être réalisés mais par contre les travaux qui concernent les trottoirs et les voies de mobilité douce n'ont pas pu être réalisés. Ils seront réalisés l'année prochaine puisque des accords ont été trouvés avec les opposants. Voilà pour la question du groupe socialiste.

Le PLR pose une question, à savoir comment les 150 places qui sont au nord vont être retrouvées dans le cadre de la valorisation de l'ensemble du quartier Le Corbusier? Eh bien, je vous renvoie à l'article 5.5 et vous pouvez y lire que ces 150 places seront retrouvées dans les périmètresmêmes de construction. En d'autres termes, ces 150 places seront retrouvées dans les parkings souterrains, voire dans les rues adjacentes sur fonds privés – ça m'amènera ensuite à l'amendement des Verts – sur la rue de Chandigarh qui longe les voies ou sur les rues parallèles mais toujours sur fonds privés.

Maintenant sur les amendements du groupes des Verts. Vous avez déposé un amendement à l'article 5.1 qui demande que finalement, sur l'îlot A, on s'assure que la trémie d'accès aux parkings ne se fasse pas sur la promenade Le Corbusier qui sera une voie à mobilité douce. La modification qui vous est présentée aujourd'hui du projet va exactement dans le même sens mais en laissant la latitude au projet d'avoir une trémie qui est au nord, qui est parallèle à la promenade Le Corbusier mais qui n'est pas sur le domaine public, qui ne sera en aucun cas sur du domaine public car il ne peut pas y avoir une trémie privée sur du domaine public. En d'autres termes, si le projet, dans sa phase finale, devait avoir la trémie du parking sur le nord, cette trémie devrait être intégrée au volume bâti de l'hôtel et de tout le complexe. Il nous apparaît que cette marge de manœuvre, qui permet aux promoteurs et aux architectes de prévoir la trémie soit sur le nord, mais dans le volume bâti, soit sur l'ouest dans le rue perpendiculaire, eh bien, est une marge de manœuvre raisonnable. On n'en fera pas un combat mais nous nous opposerons à cet amendement. En même temps, cet amendement, s'il devait être voté par le plenum, nous jugerions cela comme n'étant pas véritablement nécessaire et pas forcément raisonnable mais en même temps ca ne remettra en aucun cas en question la perspective d'avoir la promenade Le Corbusier qui est une

véritable voie verte et ça ne remettra naturellement pas en question le bon déroulement du projet Charles sur l'îlot A.

Je suis un peu embarrassé, Madame la Présidente, parce que le représentant du groupe des Verts a déjà développé les amendements. Aussi, je ne sais si je dois continuer mon analyse des amendements ou si le représentant du groupe des Verts entend reprendre encore la parole pour développer les amendements ? Si ce n'est pas le cas, je poursuivis volontiers.

- M. Marc Fatton, Verts: Je prendrai volontiers encore la parole.
- M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Alors je m'arrête là et je crois avoir répondu ainsi à toutes les questions.

Amendement 1 du groupe des Verts

Article 5.1, al.2 Les accès aux parkings souterrains du plan spécial "Le Corbusier" se font ainsi :

Les accès aux trémies des parkings souterrains sont conçus pour minimiser l'impact sur la voie verte.

- pour le périmètre d'évolution des constructions A, sur l'alignement obligatoire nord-est.
- …ldem …ok
- ok
- ok
- ok

Pour le groupe des Verts : Marc Fatton, Monique Erard

M. Marc Fatton, Verts: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En fait, comme toujours, le diable se cache un peu dans les détails et on estime vraiment qu'empiéter cet espèce de baïonnette qui a été présentée sur le plan est vraiment inacceptable et qu'il faut absolument que cette voie verte soit réservée à la mobilité douce.

C'est un peu toujours comme ça avec la mobilité douce ; il faut quasiment se battre pour chaque centimètre, donc on estime vraiment que

maintenant il faut se prémunir de ça et que les architectes, comme l'a dit Monsieur Théo Huguenin-Elie, sont des grands garçons et ils arriveront à faire avec un certain nombre de contraintes et donc avec cette contrainte-là pour ne pas qu'il y ait quelques dizaines voire une petite centaine de mètres de ballet de voitures entre les parkings et l'avenue Léopold-Robert. C'est juste un confort qu'on va offrir aux gens qui sont sur cette voie verte, comme par exemples les cyclistes.

Je rappelle vraiment que le sentiment d'insécurité c'est une des choses qui est reprochée le plus dans les pistes cyclables à La Chaux-de-Fonds. Les gens ne se sentent pas en sécurité car c'est sûr que si on a des voitures qui croisent, plus on en a, moins les gens se sentent en sécurité. C'est dans ce sens-là en fait que notre amendement va.

Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai déjà donné un certain nombre d'explications.

En fait, ce qui se passe c'est que l'idéal, en termes de mobilité cyclable et de mobilité douce de manière globale, serait que la trémie puisse être placée du côté est mais une trémie prend beaucoup de place. Elle est au minimum de 15 mètres et ça signifie donc que si elle était placée sur l'îlot A du côté est, elle empièterait les futures terrasses et vitrines qui seront au rez-de-chaussée de l'îlot A d'autant. Donc ceci ne nous apparaît pas comment étant raisonnable et, de fait, nous n'avons pas retenu cette possibilité. Nous avons laissé la possibilité d'une trémie du côté nord intégrée au bâtiment mais en aucun cas – encore une fois – sur la voie de mobilité douce ou une trémie sur la rue adjacente perpendiculaire entre l'îlot A et l'îlot B. Si votre amendement devait donc passer, eh bien cette trémie se trouverait exactement dans cette rue perpendiculaire entre l'îlot A et l'îlot B, ce qui ne diminuerait en aucun cas le trafic qui sera gêné par les 117 places de parking sur le premier tronçon de la rue verte.

Après analyse, si nous pouvons envisager une rue verte complètement dévolue à la mobilité douce, avec des trémies dans tous les autres premières qui sont placées de telle manière qu'elles soient accessibles directement par les rues perpendiculaires depuis le Pod sur l'îlot A, il n'y a pas de possibilité sauf – ce n'est pas l'amendement pas que vous avez déposé – s'il y a une majorité de votre Conseil qui souhaitait sacrifier 15 à 20 mètres de terrasses devant le futur hôtel. Ceci pourrait alors toutefois très clairement remettre en question le projet Charles parce qu'un des éléments motivants pour les promoteurs, dans la valorisation de ce futur hôtel, du restaurant qui sera au rez-de-chaussée, voire des commerces qui prendront place au rez-de-chaussée, c'est la qualité de l'architecture et du parvis de l'immeuble en front de la Place de la Gare.

En termes donc de mobilité, sur ce que vous avez appelé la baïonnette, Monsieur Fatton, que la trémie soit entre l'îlot A et l'îlot B, dans la rue perpendiculaire, ou qu'elle soit placée dans le volume bâti sur le nord, le trafic sur ce tronçon-là – uniquement sur ce tronçon-là! – restera exactement le même.

M. Marc Fatton, Verts: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est exactement l'illustration que je faisais: il faut se battre pour la mobilité douce pour chaque cm², pour des histoires d'esthétique, pour des histoires d'investisseurs, et moi je trouve qu'on peut prévoir ça en amont. Je veux dire qu'on a partout intégré ce Chemin des Rencontres dans les plans directeurs, depuis 2007, et il n'en est jamais réellement tenu compte.

Voilà, oui, pour chaque centimètre on se bat et après il y a les problèmes architecturaux. Ce sont des histoires d'architectes et ils trouveront certainement des solutions très bien, très confortables. On ne veut pas remettra en question ce projet Charles, on veut simplement que la politique pour la mobilité douce soit cohérente tant de la part de la Ville que du Canton, que de tous les investisseurs possibles.

Je vous remercie.

M. Patrick Jobin, PS: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'interviens pour deux choses. Tout d'abord sur les amendements en général.

Sur les amendements qui sont déposés aujourd'hui par les Verts, on les découvre premièrement aujourd'hui, or en politique ce qui est normalement un petit peu intéressant c'est de les travailler avec les autres groupes et d'arriver avec un consensus dans la salle et non avec des "y a qu'à, on change ci, on change ça".

Ce soir, on va pouvoir discuter sur le 5.1 mais, pour le 5.4, on ne sait même pas ce qui est modifié dans l'article. C'est écrit 5.4 et trois petits points et on ne sait pas si c'est du nouveau, si c'est du modifié, bref ce n'est pas sérieux!

Si on revient maintenant à l'amendement qu'on est en train de traiter, je suis désolé mais on est dans une modification d'un plan spécial. On a donc un bout de règlement à modifier, on a un petit bout de plan dans le rapport. Moi, personnellement – et pourtant je suis dans le domaine – quand je lis l'amendement, je ne comprends pas où la trémie se trouvera. Désolé mais je ne comprends pas où les Verts veulent déplacer le périmètre d'évolution des constructions A sur l'alignement obligatoire nordest. J'ai beau regarder le plan, il n'y a pas de légende, on n'a pas de plan en annexe. L'amendement arrive maintenant, là, boum, sur notre table. Je n'y arrive pas, donc moi je ne vois pas comment on peut voter cet amendement sans une suspension de séance, voire même une étude

complémentaire, mais ça me paraît quand même un peu fort de café de venir avec ce genre d'amendement et surtout pour la puce numéro 2 : ...Idem...ok. Ça veut dire quoi ? Franchement, on est désolés mais, en tout cas moi personnellement, je ne vais pas voter cet amendement, je ne le comprend pas.

Avant que vous me repreniez la parole, c'est un peu facile de nous dire qu'il faut se battre pour tous les centimètres carrés pour la mobilité douce. Bien sûr qu'il faut se battre pour la mobilité douce mais, pour tous les centimètre carrés, on ne comprend même pas de quoi on parle. Comment vous voulez qu'on arbitre ce débat ? Donc, oui, la mobilité douce, oui, le Chemin des Rencontres mais comment concrètement ?

Voilà, c'est un petit coup de gueule pour des amendements qui arrivent comme ça sur notre table.

Mme Monique Erard, Verts: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le petit plan qu'on a à la page 4 du rapport par exemple et que le préopinant a à l'écran sur son ordinateur montre très clairement, avec les flèches rouges, ce qui est prévu dans les modifications du règlement; les flèches rouges montrent bien le flux des véhicules. On voit très clairement que le flux des véhicules va emprunter le début de cette voie verte et ce qu'on demande simplement c'est que ce ne soit pas le cas, donc que les véhicules passent sur le plan tout à droite et non pas sur la voie verte.

Je vous remercie

Mme Monique Gagnebin, Présidente: Est-ce qu'il faut demander une petite suspension de séance pour que vous en discutiez ou est-ce qu'on le vote quand même? Moi je propose que vous en parliez un peu dans la Commission idoine parce que ça demande effectivement peut-être plus d'explications.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je m'oppose avec la plus grande fermeté au renvoi en commission! Ce rapport est passé en commission. C'est un rapport d'une extrême simplicité. Les commissaires pouvaient faire le travail. Ça pouvait être débattu en commission. La commission a fait son travail mais sans ces remarques-là, donc je m'oppose avec la plus grande fermeté au renvoi en commission.

Et j'aimerais quand même faire remarquer au groupe des Verts que nous accédons ici, Conseil communal, à une de leur demande qui est formulée depuis de nombreuses années. Il reste quelques mètres qui ne seront plus de la voie circulable mais qui resteront accessibles pour les riverains qui se rendront dans le parking de 117 places, tout comme les riverains qui ont des places privées et des garages privés sur la

promenade Le Corbusier – Monsieur Fatton vous pourrez vous exciter tant que vous voulez, ça restera comme ça! – pourront continuer d'emprunter cette rue qui est qualifiée comme désormais une rue piétonne, ce qui élimine déjà une partie de votre amendement suivant. C'est écrit d'ailleurs dans la modification du plan spécial mais ça vous a sans doute échappé: les riverains pourront continuer de circuler sur cette rue,

On est en train, ici, de discuter d'une dizaine de mètre d'une rue qui s'étendra sur 1 kilomètre jusqu'aux Entilles et, au lieu d'avoir quelque part un accord et une reconnaissance du travail accompli, on a l'impression qu'on nous fait la morale sur ce que l'on devrait faire. Ça ferait du bien, Monsieur Fatton, que vous pussiez dire de temps en temps : "On trouve que ça va dans le bon sens"!

M. Marc Fatton, Verts: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je trouve que ça va vraiment dans le bon sens et je vous remercie de présenter ce genre de rapport. Simplement, je ne sais pas si vous êtes un utilitaire de la mobilité douce mais le sentiment de sécurité c'est justement sur ces dizaines de mètres que ça compte. Je vous rappelle quand même qu'un réseau – c'est ce qu'on demande – se calcule et se mesure à la grandeur de ses trous et là vous êtes notamment en train d'en créer un de plus. C'est juste ça.

Je veux dire qu'en principe c'était un site propre et là, voilà, on transige. Mais évidemment voilà, il y a plein d'exceptions qui font que justement c'est ce genre de détails-là qui font qu'on ne se sent pas en sécurité sur une voie cyclable, qu'on ne se sent pas en sécurité dans les endroit publics qui sont censés être pacifiés et c'est justement pour ce genre de détails-là qu'il faut se battre.

Je suis désolé que ça empiète sur ce que vous aimeriez voir là, mais je trouve que, dans un coupe de folie comme ça, on va, pour les 50 prochaines années, s'enquiquiner avec des voitures pour une dizaine de mètres alors que c'est tout à fait possible de résoudre ça au niveau de la planification et de faciliter les choses pour la mobilité douce.

Je vous remercie.

M. Patrick Jobin, PS: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Juste pour dire rapidement merci à Madame Erard qui a clarifié la situation. C'est bien ce que nous craignions, c'est bien ce que le rapport explique.

Faire entrer la trémie à l'est de l'îlot A, c'est couper le bâtiment de la Place de Gare et puis ces quelques mètres en effet c'est un peu le bémol qu'on avait émis sur ce rapport : pourquoi les voitures à cet endroit-là empruntent-elles la voie verte ? Mais nous allons refuser l'amendement parce que c'est justement à partir de cet endroit-là qu'on entre sur la Place de la Gare. Forcément, à partir de cet endroit-là, on traverse la Place de la

Gare/Bus et on entre en ville donc il y a bien un moment ou un autre où la mobilité douce, à cet endroit-là particulièrement, devra partager la voie. Le compromis entre partager la voie et une terrasse ouverte ou un bâtiment ouvert sur la Place de la Gare nous fait refuser l'amendement, puisque la trémie, à cet endroit-là, hypothèque les chances d'une terrasse sur la Place de la Gare.

Merci de votre attention.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien. Nous allons donc voter sur le premier amendement.

L'amendement N° 1 des Verts est refusé par 23 voix contre 5 (9 abstentions).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Je donne maintenant la parole pour défendre le deuxième amendement.

Amendement 2 du groupe des Verts

Article 5.4

- Le nombre de places de stationnement de l'ensemble du plan spécial "Le Corbusier" fera l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement et d'un concept global de mobilité tenant compte du futur RER neuchâtelois avec une liaison directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Le cas échéant, le nombre de places de stationnement sera révisé en fonction des résultats.
- Le nombre de places de stationnement existantes est de 150.
- 50 % des places visiteurs peuvent être localisés dans les rues de desserte mais pas sur la voie verte ; les places visiteurs localisés dans les parkings souterrains doivent être accessibles par tous les visiteurs de l'ensemble des immeubles des îlots.

Pour le groupe des Verts : Marc Fatton, Monique Erard

M. Marc Fatton, Verts: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Ici, il s'agit simplement de quelque chose de légal en fait. À partir de 500 places – nous, on en annonce 950 – il y a une étude d'impact qui est obligatoire.

On demande donc simplement que la légalité soit respectée. Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La légalité est respectée. Une étude d'impact a eu lieu en 2007 et cette étude d'impact a abouti, pour la définition du nombre de places sur le quartier Le Corbusier, aux maxima qui sont prévus par les normes VSS. Les normes VSS n'ont pas changé donc on est sur une qualité de desserte qui est qualifiée de niveau 1, donc c'est la meilleure qualité de desserte possible et c'est en fonction de ceux-ci que le nombre de places couvrant l'entier du quartier Le Corbusier avait été déterminé. Donc en fait, si aujourd'hui nous refaisons une étude d'impact, ce serait exactement la même étude d'impact que celle qui a été déjà réalisée; les normes n'ayant pas changé.

Cela dit, naturellement, dans un plan spécial, on peut se situer audelà des normes VSS mais ça n'est pas notre propos aujourd'hui et ça n'est pas la proposition que le Conseil communal présente au Conseil général. Mais la légalité, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, est naturellement, comme il se doit, respectée.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien. Nous allons voter sur cet amendement.

L'amendement N° 2 des Verts est refusé par 28 voix contre 3 (5 abstentions).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous pouvons donc maintenant voter sur l'arrêté lui-même.

L'arrêté est accepté par 32 voix contre 0 (4 abstentions).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous pouvons donc passer au point 3 de l'ordre du jour. Ce sera un rapport long.

Rapport du Conseil communal

relatif à la modification du Règlement communal sur les finances (RCF)

(du 30 septembre 2020)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Contexte actuel

Suite à l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (LFinEC) et de son règlement d'application (RLFinEC) en 2014, le règlement communal sur les finances (RCF) a été adopté par votre autorité en décembre 2015.

Après quelques années d'application, nous constatons qu'une bonne pratique efficace et efficiente diffère de certaines dispositions chronophages et inutiles du RCF. Ce règlement avait été rédigé de manière à supprimer délibérément toute redondance avec la LFinEC et le RLFinEC. Cette option réduit certes la longueur du règlement mais en complexifie sa lecture.

Par ailleurs, pour le droit des crédits, la mise en place avait été inspirée par les pratiques du canton. Force est de constater que cette gestion complexe n'est pas adaptée à l'échelle communale.

L'objectif de cette nouvelle version du RCF est de fournir les dispositions légales les plus importantes pour une lecture simplifiée et une meilleure compréhension. Afin d'éviter de devoir systématiquement se référer à ces 2 textes de lois (LFinEC et RLFinEC), une répétition de certaines dispositions vous est ainsi proposée dans le nouveau règlement.

Modifications proposées

Pour l'établissement de ce nouveau règlement, nous nous sommes basés sur le Règlement communal type sur les finances (RCTF) émis par le service des communes ainsi que sur les règlements communaux sur les finances des communes de Neuchâtel et du Locle. Nous avons également repris certaines dispositions du RCF actuel de la Ville, de la LFinEC et du RLFinEC.

Nous précisons que le contenu des articles 15 et 16 du Règlement communal sur les finances relatifs à l'équilibre budgétaire et au degré d'autofinancement n'ont pas été modifiés et sont repris aux articles 8 et 9 du nouveau règlement. Ces articles ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat.

Les principales modifications concernent le droit des crédits. Nous vous remettons en annexe un schéma résumant les dispositions du nouveau règlement (annexe 1).

Le système actuel permet au Conseil communal, dans ses limites de compétence, d'accorder des nouveaux crédits d'engagement pour autant que ceux-ci soient compensés par le report ou l'abandon d'autres investissements. Les procédures mises en place pour l'octroi et le suivi de ces crédits supplémentaires sont lourdes pour le service des finances et les divers services de la ville.

Par ailleurs, lors de l'établissement du budget, il n'est pas possible de prévoir toutes les dépenses d'investissements. Les services sont confrontés chaque année à divers imprévus. Afin de simplifier les procédures pour l'octroi et le suivi des crédits, nous vous proposons notamment l'octroi d'une enveloppe pour les investissements d'un montant maximum de CHF 2 millions par année, attribuée aux divers domaines d'activité par un arrêté spécifique du Conseil général. La Ville de Neuchâtel applique cette procédure, nous vous remettons en annexe un exemple d'arrêté (annexe 2).

De plus, la réalisation de projets importants peut prendre du retard ou avancer plus rapidement que prévu. Afin de pouvoir faire face à ces aléas, nous proposons que le montant total des investissements annuel soit suivi de manière globale et que la commission financière soit informée en cas de dépassement du budget des investissements jusqu'à 5% et que votre autorité prenne position pour tout dépassement supérieur.

Nous proposons également de relever les limites de compétences suivantes:

- Passage à CHF 150'000.- pour la limite de compétence du Conseil communal en matière de dépenses d'investissements et du compte de résultat
- Passage à CHF 300'000.- pour les investissements mentionnés dans le budget ne nécessitant pas de rapport au Conseil général (au lieu de CHF 200'000.-).

Pour les conditions de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, nous nous sommes basés sur le projet de révision de la LFinEC. Si ce projet devait subir des modifications, nous vous proposerons une modification du Règlement communal sur les finances afin que ce dernier respecte la LFinEC.

Au vu du nombre important de modifications proposées, nous avons opté pour un nouveau règlement. La révision de l'ancien aurait été trop complexe à présenter. Nous vous remettons en annexes la comparaison entre le règlement actuel et le nouveau (annexe 3) ainsi que les références utilisées pour le nouveau règlement (annexe 4).

Conséquences sur les finances

Ce nouveau règlement n'a pas de conséquences directes sur les finances. Il permet cependant de simplifier la gestion des crédits et apporte une plus grande transparence.

Conséquences sur les ressources humaines

Ce nouveau règlement sera moins chronophage et permettra de simplifier les tâches administratives pour le service des finances chargé du suivi des investissements. Il allègera également les procédures pour les demandes des divers services de la Ville en matière d'investissements.

Collaboration intercommunale

Comme mentionné dans ce rapport, le projet de règlement que nous vous proposons reprend des éléments des règlements des communes de Neuchâtel et du Locle.

Éléments relatifs au développement durable

Néant

Lors de sa séance du 23 septembre 2020, la Commission financière a accepté ce rapport à l'unanimité, moins une abstention, des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à bien vouloir voter le règlement ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président Théo Bregnard

Le chancelier Daniel Schwaar

Règlement communal sur les finances (RCF)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014;

vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), du 20 août 2014;

Sur la proposition du Conseil communal, du 30 septembre 2020,

arrête:

TITRE PREMIER
Gestion financière

CHAPITRE PREMIER Objet et définitions

Objet Article premier

¹Le présent règlement a pour but de compléter les dispositions de la législation cantonale sur des points se rapportant à des spécificités de la commune.

²Il édicte les règles de gestion, les compétences, l'organisation financière ainsi que les modalités d'application de la législation cantonale à l'échelon de la commune.

³Il vise à préserver durablement la capacité financière de la commune et à limiter le niveau d'endettement.

Placements du patrimoine administratif et financier (art. 5 LFinEC)

Art. 2

¹Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers affectés aux tâches publiques. Il peut se composer de biens d'investissement, de prêts, de subventions aux investissements, ainsi que de participations permanentes ou de dotations.

²Les biens constituant le domaine public et le patrimoine administratif sont inaliénables.

³Tout bien n'entrant pas dans la définition du patrimoine administratif appartient au patrimoine financier.

Placements du patrimoine financier

Art. 3

¹Les dépenses portant sur les placements financiers, à savoir les biens mobiliers et immobiliers du patrimoine financier doivent être différenciés des investissements du patrimoine administratif ; ils correspondent à des placements financiers et non à des investissements.

²Les placements du patrimoine financier sont de la compétence du Conseil communal.

CHAPITRE 2 Plan financier et des tâches

But (art. 13 et 14 LFinEC)

Art. 4

¹Le plan financier et des tâches sert à gérer à moyen terme les finances et les prestations.

²Le plan financier et des tâches est établi chaque année par le Conseil communal pour les trois ans suivant le budget.

³Le Conseil communal adresse le plan financier et des tâches au Conseil général, pour qu'il en prenne connaissance lors de la session durant laquelle il traite le budget.

⁴Sont inscrits dans le plan financier et des tâches les charges et revenus ainsi que les dépenses et recettes reposant sur des bases légales s'imposant à la collectivité, ou pour lesquels l'exécutif a pris une décision de principe.

CHAPITRE 3 Budget

Compétences et procédure (art. 19 et 19a LFinEC)

Art. 5

¹Le Conseil communal élabore chaque année un projet de budget qu'il présente au Conseil général.

²Le Conseil général arrête le budget avant le 31 décembre de l'année qui précède le nouvel exercice.

³Après avoir été adopté par le Conseil général, le budget doit être soumis à l'approbation du département cantonal compétent avant le 31 décembre qui précède le nouvel exercice.

⁴En l'absence de budget au 1er janvier et aussi longtemps qu'aucun budget n'a été adopté par le Conseil général, le Conseil communal est autorisé à engager :

- a) les charges de fonctionnement sur la base et en proportion des montants figurant au budget de l'année précédente, selon le principe des douzièmes provisoires, à l'exception des charges découlant directement de la législation en vigueur;
- b) les dépenses d'investissement de la commune conformément aux bases légales qui les ont autorisées et dans la limite des crédits votés par le Conseil général et déjà engagés;
- c) les dépenses motivées par des impératifs de santé, de sécurité et d'ordre publics à caractère d'urgence. Le Conseil communal en informe immédiatement la commission financière.

CHAPITRE 4 Comptes

Compétences (art. 23 LFinEC)

Art. 6

¹Au 31 décembre de chaque année, le Conseil communal arrête les comptes de l'exercice.

²Le Conseil général examine les comptes au plus tard le 30 juin qui suit l'exercice clôturé.

³Les comptes font l'objet d'une révision par un organe de révision agréé, avant leur publication. L'attestation de révision signée par le réviseur est jointe au rapport.

⁴Le Conseil général approuve ou non les comptes, en prenant notamment en considération les recommandations de l'organe de révision agréé. S'il n'approuve pas les comptes, le Conseil général les renvoie au Conseil communal par voie d'arrêté, en motivant son refus, avec mandat de les présenter à nouveau lors d'une séance ultérieure, mais au plus tard dans les deux mois qui suivent.

⁵Le Conseil communal présente en même temps que les comptes dûment révisés un rapport sur sa gestion au Conseil général.

⁶Le Conseil général prend connaissance du rapport sur la gestion et donne le cas échéant décharge au Conseil communal.

⁷Dès leur adoption par le Conseil général, les compte doivent être transmis avec les éventuels tableaux ou indicateurs requis au département cantonal compétent.

Organe de révision (art. 20 RLFinEC)

Art. 7

¹Le Conseil général désigne l'organe de révision, sur proposition du Conseil communal et préavis de la commission financière.

²L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles, dans les limites des règles d'audit applicables aux organes de révision agréés.

³Peuvent être désignés comme organes de révision une ou plusieurs personnes physiques ou morales ou des sociétés de personnes.

⁴Le Conseil communal informe le service des communes de l'entrée en fonction de l'organe de révision.

CHAPITRE 5

Équilibre financier

Équilibre budgétaire

Art. 8

¹L'excédent du bilan de la Ville doit s'élever au minimum à CHF 40 millions sous réserve des exceptions prévues aux alinéas 3 et 4.

²Dès que l'excédent du bilan est inférieur aux CHF 40 millions, les Autorités communales doivent préparer le nouveau budget de manière à ce que celui-ci présente une diminution du déficit du dernier budget établi d'au minimum 20%.

³En cas de déficits importants, l'excédent du bilan peut être utilisé jusqu'au seuil de CHF 10 millions.

⁴Dès que l'excédent du bilan atteint CHF 10 millions, les Autorités communales doivent reconstituer le montant minimum de CHF 40 millions dans un délai de 5 ans en prenant des mesures d'assainissement et en relevant le coefficient des personnes physiques.

Degré d'autofinancem ent

Art. 9

¹Le calcul du degré minimal d'autofinancement se base sur l'autofinancement et les investissements nets totaux. Ces deux montants sont calculés selon l'annexe 3 du RLFinEC.

²Les amortissements et les opérations sans effet monétaire qui concernent les dépenses d'investissement dans les domaines autoporteurs, dont les activités sont financées par des taxes, n'entrent pas dans le calcul du degré d'autofinancement.

³Les investissements nets totaux définis à l'alinéa premier sont considérés à hauteur de 80% du montant net total porté au budget pour le calcul du degré d'autofinancement.

⁴Les placements sous forme d'investissement du patrimoine financier n'entrent pas dans le calcul du degré minimal d'autofinancement. Ils figurent néanmoins dans le budget et les comptes présentés au législatif.

⁵Un investissement du patrimoine administratif n'entre pas dans le calcul du degré minimal d'autofinancement, s'il peut être démontré que les flux financiers nets qu'il entraîne seront positifs sur une période de dix années d'exploitation. L'investissement figure néanmoins dans le budget et les comptes présentés au législatif. Les flux financiers nets comprennent :

- a) les charges d'amortissement calculées sur l'investissement net :
- b) les variations de revenus monétaires directement générées par l'investissement (hors revenus fiscaux);
- c) les variations de charges monétaires directement générées par l'investissement (frais d'énergie supplémentaires, nouveaux frais d'entretien, effectifs supplémentaires, économies de charges, etc.), y compris la charge d'intérêts sur les montants investis.

⁶Le degré minimal d'autofinancement des investissements nets est défini en fonction du taux d'endettement net du dernier exercice clôturé, selon le tableau suivant :

Taux d'endettement	Degré d'autofinancement
<u>net</u>	<u>exigé</u>
≤0%	pas de limite
de 0% à ≤50%	50%
de 50% à 100%	60%
de 100% à 150%	70%
de 150% à 180%	80%
de 180% à 200%	90%
200% et plus	100%

⁷Le budget d'une année ne peut présenter un degré d'autofinancement des investissements

inférieur à celui découlant du tableau de l'alinéa 6.

⁸Sur proposition du Conseil communal, le Conseil général peut, au trois cinquième des membres présents, renoncer au respect de la limite de degré d'autofinancement fixée à l'alinéa 6 ci-dessus en cas de circonstances extraordinaires.

TITRE II Droits des crédits

CHAPITRE 1 Généralités

Termes et conditions d'utilisation (art. 33 LFinEC)

Art. 10

¹Un crédit est une autorisation de contracter, dans un but déterminé, des engagements financiers jusqu'à un montant déterminé.

²Les crédits doivent être demandés sous forme de crédits d'engagement, de crédits complémentaires, de crédits budgétaires ou de crédits supplémentaires.

³Les crédits doivent être utilisés dans le but pour lequel ils ont été votés.

⁴Les crédits sont évalués sur la base d'un calcul rigoureux de la dépense prévisible.

⁵Lorsque la dépense ne peut être calculée avec exactitude, la demande de crédit doit mentionner son ampleur probable et indiquer les bases de calcul ainsi que les causes et le degré d'incertitude.

Compétences du Conseil communal

Art. 11

La compétence du Conseil communal s'élève à CHF 150'000.- en matière de dépenses.

CHAPITRE 2 Crédit d'engagement et crédit complémentaire

Crédit d'engagement (art. 37 LFinEC)

Art. 12

Le crédit d'engagement est l'autorisation de prendre des engagements financiers pouvant aller au-delà de l'exercice budgétaire dans un but déterminé.

Champs d'application (art. 38 LFinEC)

Art. 13

Des crédits d'engagement sont requis pour :

- a) Les investissements du patrimoine administratif;
- b) les projets dont la réalisation s'étend sur plusieurs années, y compris la part éventuelle de dépenses spécifiques émargeant au compte de résultats;
- c) les engagements fermes à charge du compte de résultats, s'étendant sur plusieurs exercices, notamment les loyers et les enveloppes budgétaires en faveur d'institutions;
- d) l'octroi de subventions qui ne seront versées qu'au cours d'exercices ultérieurs;
- e) l'octroi de cautions ou d'autres garanties.

Types de crédits d'engagement (art. 39 LFinEC)

Art. 14

¹Les crédits d'engagement sont ouverts comme crédit-cadre, comme crédit d'objet ou comme crédit d'étude.

²Le crédit-cadre est un crédit d'engagement concernant un programme.

³Le crédit d'objet est un crédit d'engagement concernant un objet unique.

⁴Le Conseil communal décide la répartition du crédit-cadre en crédits d'objet. Ces derniers ne peuvent être décidés que lorsque les projets sont prêts à être réalisés et que les frais consécutifs sont connus.

⁵Le crédit d'étude est un crédit d'engagement pour déterminer l'ampleur et le coût d'un projet nécessitant un crédit d'objet.

⁶Les crédits d'études relatifs à un investissement doivent être amortis selon le tableau des taux d'amortissement. En cas de non-réalisation, les crédits d'études seront amortis immédiatement.

Utilisation et comptabilisatio n (art. 40 LFinEC)

Art. 15

¹Les besoins financiers consécutifs à des crédits d'engagement doivent être inscrits au budget à titre

de charges du compte de résultats ou de dépenses du compte des investissements.

²Les crédits d'engagement sont sollicités à hauteur du montant brut. Les éventuelles participations de tiers sont comptabilisées en déduction du crédit alloué.

Crédits inférieurs à CHF 250'000

Art. 16

¹Le Conseil communal peut renoncer à rédiger un rapport détaillé pour des crédits dont le montant est inférieur ou égal à CHF 250'000.- et limités à deux exercices comptables.

²Ces crédits doivent toutefois faire l'objet d'une liste détaillée soumise au Conseil général lors de l'élaboration du budget et être validés par un arrêté spécifique.

Crédit pour imprévus

Art. 17

¹Une enveloppe pour imprévus d'un montant maximum de CHF 2 millions, répartie entre divers domaines, peut être fixée chaque année dans le budget des investissements.

²Cette enveloppe fait l'objet d'un crédit budgétaire soumis au Conseil général lors de l'élaboration du budget et est validée par un arrêté spécifique.

³Le Conseil communal décide les investissements détaillés dans la limite de ses compétences.

⁴Les crédits octroyés pour imprévus figurent dans la liste détaillée des investissements aux comptes.

⁵Le solde non utilisé en fin d'année n'est pas reporté.

⁶La durée maximale des crédits octroyés est d'une année.

Crédit complémentaire (art. 41 LFinEC)

Art. 18

Si un crédit d'engagement se révèle insuffisant et que le Conseil communal n'est pas compétent pour l'augmenter lui-même, il ne peut être dépassé aussi longtemps qu'un crédit complémentaire n'a pas été accordé par le Conseil général. Compétences et procédure (art. 42 LFinEC)

Art. 19

¹Le Conseil communal peut ouvrir un nouveau crédit d'engagement jusqu'à un montant de CHF 150'0000.- par objet sous réserve de l'al. 4 du présent article et de l'art. 24.

²Le Conseil communal peut octroyer un crédit complémentaire correspondant au maximum à 25% du crédit d'engagement et d'un montant maximum de CHF 150'000.-.

³Dans la mesure où un crédit complémentaire est rendu nécessaire par le renchérissement, le Conseil communal décide de son ouverture quel qu'en soit le montant.

⁴La totalité de ces crédits octroyés par le Conseil communal peut s'élever au maximum à CHF 1 million par année.

⁵Lorsqu'il n'est pas compétent pour engager luimême une dépense, le Conseil communal demande le crédit d'engagement ou le crédit complémentaire au Conseil général, qui l'adopte sous la forme d'un arrêté.

Durée et expiration (art. 43 LFinEC)

Art. 20

¹La durée d'un crédit d'engagement n'est limitée que si l'arrêté du Conseil général ouvrant le crédit le prévoit.

²Un crédit d'engagement expire dès que son but est atteint ou que l'autorité compétente l'a annulé. À moins que l'autorité compétente ne prévoie des dispositions contraires lors de son octroi ou ne décide de sa prolongation, le crédit d'engagement expire deux ans après la promulgation du décret si aucune dépense n'a été engagée ou, dans tous les cas, 15 ans après son octroi.

CHAPITRE 3 Crédit budgétaire et crédit supplémentaire

Crédit budgétaire (art. 44 LFinEC)

Art. 21

¹Le crédit budgétaire est l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement ou des charges pour un but déterminé jusqu'à concurrence du plafond fixé.

²Le crédit budgétaire peut être exprimé comme crédit individuel ou, pour les unités administratives gérées par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GEM), sous forme de solde (crédit global).

³Les crédits inutilisés expirent à la fin de l'exercice, sous réserve des exceptions prévues par la loi et le présent règlement.

Crédit supplémentaire (art. 45 LFinEC)

Art. 22

¹Le crédit supplémentaire complète un crédit budgétaire jugé insuffisant.

²Si un crédit budgétaire se révèle insuffisant et que le Conseil communal n'est pas compétent pour l'augmenter, il ne peut être dépassé aussi longtemps qu'un crédit supplémentaire n'a pas été accordé par le Conseil général.

Dépassement de crédits du compte de résultats, compétences et procédure (art. 38 RLFinEC)

Art. 23

¹Les dépassements de crédits du compte de résultats peuvent être autorisés par le Conseil communal jusqu'à un montant de CHF 150'000.-par objet, au-delà duquel tout dépassement de crédit doit être autorisé par le Conseil général.

²Pour les dépassements de crédits relevant du Conseil communal, la limite de compétence se calcule en tenant compte de la somme de tous les dépassements autorisés ou sollicités pour le même compte de charge du budget par centre.

³Le chef de dicastère responsable peut autoriser des crédits supplémentaires compensés jusqu'à CHF 50'000.- pour le même compte de charges du budget par centre.

⁴Les dépassements octroyés par le Conseil communal ne sont pas obligatoirement compensés sous réserve du respect de l'art. 8, al.1.

⁵Ne sont pas soumis à autorisation les dépassements portant sur des :

- a) indexations salariales (y. c. traitements subventionnés);
- b) charges sociales liées aux traitements ;

- c) charges financières résultant de corrections de valeur (p. ex. disagio) ou de charges liées à la gestion de la dette;
- d) amortissements;
- e) dépréciations d'actifs ;
- f) provisions justifiées sur le plan économique ;
- g) dépenses portant sur la participation des communes à des charges de l'Etat, de syndicats intercommunaux ou d'autres communes ou sur la péréquation financière intercommunale;
- h) corrections techniques financièrement neutres ;
- i) imputations internes ;
- j) subventions à redistribuer;
- k) soldes de financements spéciaux reportés au bilan ;
- I) frais de chauffage et d'énergie ;
- m) frais de déneigement

⁶Ne sont pas non plus soumis à autorisation les dépassements provoqués par :

- a) une modification de la législation survenue depuis l'octroi du crédit principal ;
- b) une variation dans l'intensité de l'exploitation commandée notamment par les besoins de la population et ceux des consommateurs (fourniture d'eau, etc.).

⁷Les dépassements autorisés par le Conseil communal doivent faire l'objet d'une annexe aux comptes indiquant les rubriques concernées.

⁸Les crédits budgétaires et supplémentaires expirent à la fin de l'exercice.

Dépassements de crédits du compte d'investissemen t, compétences et procédure

Art. 24

¹Les crédits budgétaires du compte d'investissement peuvent être dépassés sans demande de crédits supplémentaires pour autant que les 2 conditions suivantes soient respectées :

- a) Le crédit d'engagement doit être respecté ;
- b) Le total des dépenses brutes d'investissement octroyé par le Conseil général lors de l'approbation du budget doit être respecté.

²Si la condition de l'art. 24, al. 1, let. b) n'est pas respectée, la commission financière est informée pour les dépassements jusqu'à 5% du total du budget des investissements. Si le dépassement excède 5%, une décision du Conseil général est requise.

³Les crédits budgétaires expirent à la fin de l'exercice.

CHAPITRE 4 Crédit urgent

Crédit urgent (art. 35 LFinEC)

Art. 25

¹Le Conseil communal peut, avant même l'octroi du crédit, engager une dépense urgente et imprévisible qui dépasse ses compétences financières moyennant l'accord préalable de la commission financière.

²Le Conseil communal soumet ces dépenses à l'accord du Conseil général au cours de la première session qui suit leur engagement.

³Il expose dans un rapport les raisons pour lesquelles il a adopté cette procédure.

⁴S'il y a extrême urgence et impossibilité de recourir à la procédure instituée aux alinéas précédents, le Conseil communal peut engager sous son autorité une dépense strictement limitée au montant indispensable à une bonne gestion jusqu'à ce que la procédure ordinaire puisse être respectée ; le Conseil général en est informé à sa prochaine séance.

CHAPITRE 5 Mode de financements spéciaux

Attribution à la réserve de politique conjoncturelle

Art. 26

¹Le Conseil communal peut décider, lors de la clôture des comptes, d'une attribution à la réserve de politique conjoncturelle.

²L'attribution ne peut intervenir que si la réserve ne dépasse pas 5% des charges brutes du dernier exercice clôturé et si le résultat total du compte de résultats demeure excédentaire ou à l'équilibre après l'attribution.

³Les attributions à la réserve interviennent par le biais du compte de résultats extraordinaire.

Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle

Art. 27

¹Le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle ne peut intervenir qu'en lien avec au moins l'une des circonstances suivantes :

- a) diminution du montant cumulé des revenus fiscaux ;
- b) diminution des revenus perçus d'une autre collectivité ou d'autres revenus non fiscaux;
- c) augmentation d'un poste de charges.

²L'incidence financière de chacune des circonstances mentionnées à l'alinéa 1, calculée au plus pour quatre exercices consécutifs, doit être due à des causes externes et représenter annuellement au minimum 10% du montant de la rubrique concernée du dernier exercice clos ou atteindre 1% des charges brutes, avant consolidation, du dernier exercice clos précédant la réalisation des circonstances énumérées à l'alinéa précédent.

³Le prélèvement, autorisé au plus pour quatre années consécutives et de manière dégressive d'un exercice à l'autre, peut être inscrit dans le cadre de la préparation du budget ou comptabilisé lors de la clôture de l'exercice courant. Si le prélèvement est inscrit au budget, les circonstances selon alinéas

2ci-dessus doivent être confirmées à la clôture de l'exercice pour qu'il soit comptabilisé.

⁴Il ne peut excéder 50% du montant de la réserve inscrite au bilan, ni dépasser la somme des incidences négatives justifiant le recours à la réserve.

⁵Les prélèvements à la réserve interviennent par le biais du compte de résultats extraordinaire.

TITRE III Établissement du bilan et évaluation

Généralités

Art. 28

En complément de l'art. 43 RLFinEC, seules sont activées les dépenses d'investissement du patrimoine administratif supérieures à CHF 10'000.-par objet.

Affectation des terrains

Art. 29

¹Les terrains se trouvant en zone d'utilité publique (ZUP), en zone touristique et en zone verte sont attribués au patrimoine administratif.

²Les terrains se trouvant en zone d'habitation, en zone industrielle et toute autre zone à bâtir sont attribués au patrimoine financier, à l'exception des places, des chemins et des parcs qui sont intégrés au patrimoine administratif.

Domaines

Art. 30

¹Les domaines font partie du patrimoine financier.

²Les domaines, à savoir les bâtiments et les terrains qui les entourent, sont valorisés selon la méthode de la valeur de rendement.

Transfert de patrimoines

Art. 31

¹Les transferts de biens du patrimoine administratif qui ont perdu leur utilité au patrimoine financier sont de la compétence du Conseil communal, après consultation de la commission financière et de la commission immobilière et foncière pour les objets dont la valeur au bilan est supérieure aux compétences du Conseil communal, soit CHF

150'000.-.

²Les transferts de biens du patrimoine financier au patrimoine administratif sont de la compétence du Conseil général pour les objets dont la valeur au bilan est supérieure aux compétences du Conseil communal, soit CHF 150'000.-.

Évaluation des immeubles du patrimoine financier

Art. 32

¹Les immeubles du patrimoine financier sont évalués à leur valeur d'acquisition à leur première inscription au bilan. Les évaluations ultérieures sont déterminées selon la méthode de la valeur de rendement.

²La valeur de rendement est déterminée annuellement sur la base de l'état locatif brut au 1er décembre de chaque immeuble.

³Le taux de capitalisation doit systématiquement être revu après une transformation ou une rénovation, ou au minimum tous les 5 ans.

Évaluation des terrains du patrimoine financier

Art. 33

Les évaluations des terrains ultérieures à la première acquisition sont fixées par le Conseil communal en fonction des zones dans lesquelles ils sont situés.

Droit de superficie

Art. 34

¹Les droits de superficie compris dans le patrimoine financier sont valorisés au bilan en appliquant un taux de capitalisation basé sur la valeur annuelle de la rente.

²Lorsque le droit de superficie fait l'objet d'une rémunération unique, celle-ci est enregistrée dans une réserve au passif du bilan ; la prime unique est ensuite convertie en rente annuelle jusqu'à l'échéance du droit par un prélèvement à la réserve.

TITRE IV

Règles de gestion

Contrôle de gestion (art. 59 LFinEC)

Art. 35

¹Le contrôle de gestion comprend en principe la fixation d'objectifs, la planification des mesures à prendre, la gestion et le contrôle des actions de la commune.

²Les services sont responsables du contrôle de gestion dans leurs domaines d'activité.

³Un contrôle de gestion approprié sera effectué pour les services et les projets concernant plusieurs unités.

⁴L'atteinte des objectifs est contrôlée de manière périodique par un contrôle de gestion de rang supérieur. Si les objectifs ne sont pas atteints, le service compétent en sera avisé et recevra des recommandations concernant les mesures à prendre.

⁵Le Conseil communal règle les modalités.

Système de contrôle interne (art. 60 LFinEC)

Art. 36

¹Le système de contrôle interne recouvre l'ensemble des activités, méthodes et mesures qui servent à garantir un déroulement conforme et efficace de l'activité des services.

²Le Conseil communal prend les mesures nécessaires pour protéger le patrimoine, garantir une utilisation appropriée des fonds, prévenir et déceler les erreurs et les irrégularités dans la tenue des comptes et garantir que les comptes sont établis en bonne et due forme et que les rapports sont fiables.

³Il tient compte des risques encourus et du rapport coût-utilité.

⁴Les responsables des services sont responsables de l'introduction, de l'utilisation et de la supervision du système de contrôle dans leurs domaines de compétence.

⁵Le Conseil communal édicte les mesures correspondantes.

TITRE V

Organisation des finances

Conseil communal (art. 72 LFinEC)

Art. 37

¹Dans la gestion des finances, le Conseil communal est chargé de toutes les affaires que la loi ne place pas dans les attributions d'une autre autorité.

²Le Conseil communal est notamment responsable :

- a) de l'élaboration des projets de budget, de crédits d'engagement, de crédits complémentaires et supplémentaires et de comptes à l'intention du Conseil général;
- b) de l'élaboration du plan financier et des tâches;
- c) de l'ouverture de crédits d'engagement dans les limites de ses compétences;
- d) de l'engagement des dépenses dans le cadre des crédits budgétaires alloués ;
- e) de l'autorisation de dépassements de crédit compensés ;
- f) des attributions et prélèvements aux réserves ;
- g) de l'acquisition d'immeubles destinés au patrimoine financier ou l'aliénation d'immeubles faisant partie de celui-ci, sous réserve des alinéas 3 et 4 ci-après
- h) des changements d'affectation du patrimoine administratif, pour autant qu'ils n'entraînent pas de dépenses;
- i) du transfert dans le patrimoine financier des biens du patrimoine administratif qui ont perdu leur utilité, après consultation de la commission financière :
- j) du choix des unités administratives gérées par enveloppes budgétaires et mandats de

prestations (GEM);

- k) des directives de base concernant le placement du patrimoine financier, sous réserve d'un écart par rapport à des dispositions constitutionnelles ou légales;
- de l'émission d'emprunts destinés à la couverture de l'excédent de dépenses du compte de résultats.

³Le Conseil communal consulte la commission compétente du législatif avant toute vente d'un bien immobilier du patrimoine financier dont la valeur marchande dépasse le seuil de ses compétences financières.

⁴Les compétences de l'Etat visées aux articles 52 à 56 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, demeurent réservées.

Dicastère en charge des finances (art. 73 LFinEC)

Art. 38

La direction du dicastère des finances a notamment les compétences suivantes :

- a) organiser la comptabilité et la conservation des documents comptables;
- b) élaborer des directives pour administrer les finances de la commune et conseiller les autres dicastères dans les questions financières;
- c) préparer à l'intention du Conseil communal les projets de plan financier et des tâches, de budget, de crédits, de compte administratif et de bilan;
- d) examiner à l'intention du Conseil communal les projets qui ont une incidence financière ;
- e) examiner à intervalles réguliers, à l'intention du Conseil communal, l'opportunité des dépenses et la régularité des recettes ;
- f) tenir la comptabilité et la caisse lorsque d'autres organes n'en sont pas chargés;
- g) préparer la conclusion d'emprunts à long terme ;

- h) conclure des emprunts à vue ou à court terme destinés à couvrir les besoins de la trésorerie ;
- i) gérer et placer le patrimoine financier à des conditions judicieuses de sécurité et de rapport sous réserve de la compétence d'une autre autorité. Les capitaux disponibles seront placés en valeurs de tout repos;
- j) procéder par la voie de l'exécution forcée au recouvrement des créances de la commune lorsqu'un autre dicastère ne peut les recouvrer autrement.

Dicastères (art.74 LFinEC)

Art. 39

¹Les directions des dicastères planifient, dirigent et coordonnent la gestion financière de leurs domaines respectifs en émettant au besoin des directives complémentaires, dans les limites de l'application des articles ci-dessus.

²Elles ont notamment les attributions suivantes en lien avec la gestion financière des services qui leurs sont rattachés :

- a) coordonner les travaux d'élaboration du plan financier et des tâches ainsi que du budget ;
- b) fixer les compétences d'engagement financier des responsables de service, sous réserve des dispositions prises par le Conseil communal;
- c) proposer au Conseil communal les mandats de prestations internes ainsi que les enveloppes budgétaires ;
- d) coordonner la préparation des demandes de crédits d'engagement et de crédits supplémentaires;
- e) vérifier les incidences financières de tout nouveau projet ainsi que s'assurer de leur financement :
- f) assurer le contrôle de gestion et l'élaboration de tableaux de bord périodiques;
- g) assurer la mise en place d'un système de

contrôle interne;

- h) coordonner les travaux de clôture et de présentation des comptes;
- i) appuyer les services dans leur gestion courante.

Services (art. 75 LFinEC)

Art. 40

¹Les services de l'administration communale ont les attributions suivantes :

- a) évaluer avec soin les demandes de crédit qu'ils préparent;
- b) contrôler la conformité budgétaire des comptes dont ils ont la responsabilité;
- c) employer de manière efficace et économe les crédits qui leur sont ouverts et les biens qui leur sont confiés :
- d) respecter les règles relatives au contrôle des crédits d'engagement, à la tenue des livres et des inventaires;
- e) tenir à la disposition de la direction des finances tous les documents nécessaires à la gestion financière;
- f) avertir immédiatement le Conseil communal lors de la découverte d'une irrégularité;
- g) faire valoir leurs prétentions financières envers les tiers, sous réserve des compétences de la direction des finances.

²Ils ne peuvent assumer des engagements ou ordonner des paiements que dans les limites des crédits qui leur sont ouverts.

TITRE IV Dispositions finales

Modification du droit en vigueur

Art. 41

Le règlement communal sur les finances (RFC) du 10 décembre 2015 est abrogé.

Entrée en vigueur

Art. 42

¹Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2021.

²Le Conseil communal est chargé de son exécution, à l'échéance du délai référendaire et de sa sanction par le Conseil d'Etat.

La Chaux-de-Fonds, le 20 octobre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente La secrétaire

Monique Gagnebin Françoise Jeandroz

M. Karim Boukhris, POP: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le rapport qui nous est soumis concerne le Règlement communal des finances, règlement qui avait été adopté en décembre 2015.

Cinq ans plus tard, on comprend l'intérêt qu'a trouvé le Conseil communal à adapter ce règlement après cinq ans de pratique. Il y a plusieurs motivations, beaucoup d'adaptations simples. Nous avons ici simplement relevé trois points de modifications particuliers.

Tout d'abord, il est prévu, dans le nouveau rapport et l'arrêté qui nous sont soumis ce soir, de prévoir lors du budget une enveloppe d'investissement global de CHF 2 millions. Cette enveloppe globale doit nous permettre d'atteindre le volume d'investissement que l'on voudra et que l'on votera lors du vote du budget. Auparavant, quand on voulait investir CHF 30 millions pour une année, on votait CHF 45 millions lors du budget et les problèmes retards et autres contestations faisaient qu'on arrivait péniblement aux CHF 30 millions voulus.

Aujourd'hui, nous investissons beaucoup moins. La technique fait que nous votons des investissements moindres mais même ceux-là ne peuvent pas être forcément réalisés. Ainsi, ces CHF 2 millions peuvent être engagés rapidement en cas de retard et la Ville pourra au moins atteindre un volume minimal d'investissement dans le courant de l'année. C'est une technique qui nous convient parfaitement si on ne va pas en dessous du niveau actuel d'investissements car cela doit nous permettre effectivement d'avoir au moins un minium.

Deuxième modification, c'est une modification pour le Conseil communal d'engager des dépassements non plus à CHF 100'00.- mais à CHF 150'000.-. Cette modification n'a pas suscité chez nous de contestations particulières, compte tenu que ce montant est la plupart du temps plafonné dans le cadre du crédit de départ.

Par contre, la troisième modification, celle qui donne la compétence au Conseil communal sans soumettre de rapport au Conseil général d'engager des crédits jusqu'à CHF 300'000.-, nous est pas apparue comme pertinente. En effet, le Conseil communal justifie ce passage de CHF 200'000.- à CHF 300'000.- parce que ça permettrait au Conseil communal de nous économiser un rapport pour l'achat notamment d'une ambulance ou autres véhicules. Ce n'est pas que nous rêvions de passer des soirées à parler de petites voitures ou camions de pompier mais nous tenons à ce que le Conseil général soit consulté pour tous les investissements ou achats dépassant CHF 200'000.-, c'est pourquoi le groupe POP a déposé un amendement pour maintenir la compétence du Conseil général – ou du Conseil communal, c'est selon – à CHF 200'000.-.

Pour terminer, nous remarquons ce qui n'est pas modifié, c'est-à-dire l'article 8 qui porte le titre "Équilibre budgétaire" et qui contient les mécanismes de frein à l'endettement. Je me permets juste de rappeler que ce dispositif n'est pas que pour rassurer les technocrates ; le jour où il

faudra l'appliquer, je fais le pari que toutes et tous ici nous nous empresseront de faire sauter cette cautèle irréaliste.

Au vu des différents amendements qui ont été déposés, je suppose que nous aurons besoin d'une interruption de séance pour, au sein de notre groupe, nous fixer sur les dernières nouveautés.

Je vous remercie.

M. Marc Schafroth, UDC: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance du rapport relatif à la modification du Règlement communal sur les finances et a bien compris la nécessité de cesdites modifications. En effet, après quelques années d'application, le Conseil communal et le Service des finances sont les plus à même de savoir s'il est nécessaire d'effectuer des corrections à ce règlement.

Si l'objectif de cette nouvelle version du RCF est de fournir une lecture simplifiée et une meilleure compréhension, le groupe UDC est en phase avec ceci. Le seul point qui dérange le groupe UDC est la proposition de relever la limite à CHF 150'000.-, à la place de CHF 100'000.- actuellement, concernant les dépenses d'investissement que le Conseil communal peut décaisser sans passer par le Législatif.

Pour cette raison, nous avons déposé un amendement afin de revenir au montant initial que nous estimons déjà largement suffisant.

Pour le groupe UDC, l'article 16 relève le montant de CHF 200'000.- à CHF 300'000.- limités à deux exercices comptables pour que le Conseil communal puisse renoncer à rédiger un rapport et nous estimons que cette augmentation est déjà un pas important.

L'article 17 offre également une enveloppe de CHF 2 millions au maximum pour des dépenses imprévues dans le domaine des investissements et ce dans divers domaines.

Dans ce sens, et sous réserve que l'amendement soit accepté, le groupe UDC acceptera ce nouveau règlement. Dans le cas contraire, nous demanderons une suspension de séance.

Nous vous remercions de votre attention.

M. Cédric Haldimann, PLR: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR remercie tout d'abord les auteurs de ce rapport et toutes les personnes ayant travaillé à la construction et à la rédaction de ce nouveau règlement.

Nous comprenons le besoin de simplifier les diverses procédures en matière de finance après avoir expérimenté le règlement en vigueur pendant plusieurs années. Nous comprenons également les raisons des augmentations des limites de compétence du Conseil communal.

En matière de dépenses d'investissement ou d'exploitation liées à un crédit d'engagement, le passage de CHF 100'000.- à CHF 150'000.- pour

la limite de compétence du Conseil communal se lie à deux garde-fous : la limite des 25% du crédit d'engagement octroyé et le montant total annuel de CHF 1 millions, ce qui nous semble alors raisonnable. Par contre, pour une dépense non liée à un crédit d'engagement, où la limite de compétence est également relevée, une attention particulière devra être prêtée, notamment lors de l'étude des comptes.

Concernant le passage à CHF 300'000.- pour les investissements mentionnés au budget ne nécessitant pas de rapport, le groupe PLR en est également favorable. Cela évitera des rapports fastidieux à nos services pour des crédits concernant des dépenses très souvent de fonctionnement et d'entretien. Il s'agira ici d'être plus attentifs en commission et souscommissions financières, puis en plénum durant la séance du budget, pour obtenir les informations nécessaires à l'évaluation des besoins réels pour tel ou tel investissement. Le Conseil général sera donc consulté mais par une voie différente.

Malgré l'acceptation de ce rapport et des augmentations des limites de compétence du Conseil communal, le groupe PLR s'engage à veiller au frein à l'endettement et au respect des budgets. Les CHF 2 millions octroyés annuellement pour des dépenses imprévues mais nécessaires ne seront pas simplement ajoutés à l'enveloppe maximale accordée mais en feront intégralement partie. Cette procédure nous semble justifiée.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR votera donc ce rapport. Je vous remercie pour votre attention.

M. Sven Erard, Verts: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Disons-le d'emblée, le groupe des Verts acceptera de voter le règlement proposé.

En effet, bien que le règlement initial ne date que de fin 2015, nous comprenons la volonté d'en simplifier la lecture en évitant de devoir sans cesse se référer à d'autres documents tels que la LFinEC et le RLFinEC; l'application dudit règlement s'étant avéré complexe et surtout chronophage.

Nous comprenons également la volonté du Conseil Communal d'adapter notre réglementation à l'aide de pratiques qui ont déjà fait leurs preuves dans les villes de Neuchâtel et du Locle. On ne réinvente ainsi pas la roue et on s'inspire de pratiques plus adaptées aux communes que celles adoptées par le Canton pour le droit des crédits. En effet, les échelles ne sont pas les mêmes !

Pour finir, nous comprenons les raisons qui font proposer aux membres du Conseil Communal d'augmenter leurs limites de compétence. On donnera ainsi une plus grande latitude au Conseil communal pour une relative petite différence de montant : CFH 50'000.- ou CHF 100'000.-. Cela évitera aussi un peu de travail administratif et la multiplication de "petits projets".

Par contre, l'augmentation de la limite pour l'obligation d'un rapport détaillé au Conseil général a questionné quelques personnes de notre groupe. En effet, la seule mention dans le budget au niveau des investissements leur paraît un peu "légère".

Nous attendons ici des arguments convaincants de la part du Conseil communal !

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick Jobin, PS: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport avec un intérêt critique et avec un certain recul et une certaine hauteur afin de ne pas tomber dans les clichés sur les compétences Conseil communal/Conseil général et tout ce qui s'en suit. Nous remercions également les personnes ayant travaillé à l'élaboration de ce règlement

Les points qui ont retenu notre attention sont donc les suivants. Premièrement, à l'article 11, la compétence du Conseil communal en matière de dépenses passe de CHF 100'000.- à CHF 150'000.-. C'est CHF 50'000.- de plus, mais c'est un montant qui reste modeste en regard des autorités qui nous entourent puisque le Conseil d'État est à CHF 700'000.- et que le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel est à CHF 200'000.-.

Deuxièmement, selon le nouvel article 16, le Conseil communal pourra, s'il le souhaite ou s'il le juge pertinent – il n'est donc pas obligé – renoncer à présenter un rapport au Conseil général pour les investissements inférieurs à CHF 300'000.- en lieu et place du seuil de CHF 200'000.- de l'actuel article 19. L'alinéa 2 de ce nouvel article reprend toutefois celui de l'ancien article qui impose une liste détaillée des investissements et un arrêté spécifique qui permettra à notre Autorité de continuer à se prononcer sur ceux-ci indépendamment d'un rapport.

Pour le groupe socialiste, ce relèvement du seuil, qui permet au Conseil communal de ne pas présenter de rapport spécifique, est une potentielle perte d'information pour notre Autorité mais elle est bien gardée par le travail de la Commission financière et par la validation des investissements dans un arrêté lors de l'adoption du budget. De plus, cette potentielle perte d'information est largement compensée par l'allègement du travail administratif qui est imposé aux services qui doivent rédiger des rapports spécifiques pour notre Conseil pour des objets qui n'ont rien de politique, comme par exemple pour certains véhicules du Service des espaces publics ou pour les ambulances du SIS.

Troisièmement, à l'article 19 nouveau, la compétence du Conseil communal en matière de nouveau crédit d'engagement de résultat passe de CHF 100'000.- à CHF 150'000.-. C'est également CHF 50'000.- de plus, mais par contre, cette compétence est compensée par la réduction des crédits complémentaires que peut octroyer le Conseil communal, au

maximum à 25% du crédit d'engagement, et à la nouvelle limite de CHF 150'000.-.

Finalement, l'enveloppe de CHF 2 millions maximum proposée pour les crédits pour imprévus qui devront être validés lors du budget va dans le bon sens afin de simplifier le travail des services de la Ville et la réalisation des investissements votés par notre Législatif. En effet, le système actuel ne permet pas aux services de trouver les compensations nécessaires actuellement assez tôt chez les autres services pour assurer la réalisation des investissements nécessitant des crédits complémentaires. En effet, un service qui a besoin de crédits complémentaires demande à ses voisins qui eux n'ont pas encore renoncé au projet, ce qui fait qu'on arrive souvent trop tard.

Nous n'avons pas de remarque sur les autres modifications proposées qui soit émanent de lois cantonales soit sont des adaptations de rédaction ou de systématique, bref de la légistique.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera l'arrêté proposé. Je vous remercie de votre attention.

M. Blaise Fivaz, PDC: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le représentant du PDC a pris connaissance du rapport relatif à la modification du Règlement communal sur les finances et il en remercie ses auteurs.

Sur le fond, nous avons bien compris le but et nous sommes favorables à ces modifications qui tendent à augmenter l'efficacité et la rapidité d'action du Conseil communal mais, dans les faits, trois points ont particulièrement retenu notre attention sur lesquels nous ne sommes pas disposés à entrer en matière : l'octroi d'une enveloppe de CHF 2 millions pour les investissements, le passage de CHF 100'000.- à CHF 150'000.- pour la limite de compétence du Conseil communal et le passage à CHF 300'000.- pour les investissements ne nécessitant pas de rapport au Conseil général.

En effet, nous sommes en fin de législature et il nous apparaît important que ces divers crédits, ainsi que la limite de compétence, soient traités par les nouvelles autorités qui doivent avoir l'attitude d'accepter ou de refuser ces limites.

Vous l'aurez compris, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le représentant du PDC refusera ce rapport pour les faits évoqués.

Je vous remercie.

Mme Monique Gagnebin, Présidente: Avant de faire une suspension de séance, je propose qu'on écoute le développement des amendements. Ceci vous permettra de choisir en connaissance de cause et de discuter de manière correcte.

M. Marc Schafroth, UDC: J'aimerais juste qu'on écoute quand même la position du Conseil communal.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Oui, je crois que c'est quand même bien que je donne quelques explications avant.

Tout d'abord, au nom du Conseil communal, je vous remercie d'accepter, d'une manière générale, ce nouveau règlement sur les finances.

Après un certain nombre d'années d'expérience, on s'aperçoit que notre système était un peu lourd et un peu compliqué et, de ce fait-là, on y a apporté quelques modifications et il y a effectivement trois éléments qui sont vraiment différents par rapport à notre règlement d'avant.

Ce sont d'abord cette enveloppe des CHF 2 millions. Ces CHF 2 millions, on s'est aperçu que, comme l'a expliqué Monsieur Jobin, souvent on prévoit de faire des choses et tout à coup il y a des oppositions et on ne peut pas concrétiser nos investissements. Ça se produit en cours d'année et finalement c'est relativement tard dans l'année pour qu'un voisin – un autre service – puisse entreprendre un projet qui n'était pas prévu.

C'est enveloppe de CHF 2 millions – ce coussin pour imprévus – rendrait donc service à toute l'administration. Ça nous permettrait d'être beaucoup plus efficace parce que finalement avec l'expérience on s'aperçoit qu'il y a toujours des imprévus, de plus en plus de recours, de plus en plus d'oppositions, et ça nous permettrait ainsi d'avoir une petite marge de manœuvre mais évidemment vous êtes toujours informés de ce que l'on fait avec ces CHF 2 millions. Ces CHF 2 millions ne peuvent pas être utilisés pour un projet à CHF 500'000.-; ce sont donc des petits montants qui sont évidemment toujours dans la compétence du Conseil communal. Voilà pour l'utilité de cette enveloppe.

Maintenant, pour la limite à CHF 150'000.-, ça peut paraître beaucoup parce que c'est quand même 50% de plus mais en fait c'est un très petit montant et vous savez quand les choses sont compliquées, eh bien, souvent on essaie de les contourner. On trouve des solutions pour les problèmes qui nous ennuient et finalement, si on n'a pas tout de suite ce qu'on aimerait, on pourrait être enclins à faire deux demandes et le Conseil communal préfère nettement avoir un projet présenté dans son entier qui coûte CHF 150'000.- plutôt que de venir nous demander une fois CHF 70'000.- et une fois CHF 80'000.-.

C'est dans cet esprit-là que nous vous faisons cette demande d'augmenter les compétences de dépense du Conseil communal pour éviter les petits projets pour faire quelque chose qui n'est quand même de toute façon pas énorme. Avec CHF 150'000.-, je vous garantis qu'on ne fait

de toute façon pas des choses extraordinaires et ces CHF 150'000.-, comme l'a dit aussi Monsieur Jobin, ils sont liés à ce 25%, donc si on fait un projet qui n'était pas prévu, de toute façon il y a une limite de 25% au maximum en plus. Aujourd'hui, avec le règlement actuel, on pourrait avoir un projet de CHF 200'000.- et puis on y rajoute CHF 100'000.-; ça ce serait légal par rapport au règlement d'aujourd'hui. Le nouveau règlement est donc plus contraignant : c'est CHF150'000.- mais maximum 25 % du montant. Ça nous paraît donc quand même être tout à fait raisonnable et pragmatique.

Maintenant pour les investissements à CHF 300'000.-, on s'aperçoit que souvent on a des projets entre CHF 200'000.- et CHF 300'000.- et alors est-ce qu'on fait un rapport, est-ce qu'on n'en fait pas ? En fait, tous ces crédits relativement petits sont toujours listés dans les listes d'investissement des budgets. Vous êtes informés de ce qui va être fait. peut-être que, avec cette limite de CHF 300'000.-, il faudra être quand même plus attentif en sous-commission et en Commission, poser des questions, demander qu'est-ce qui est prévu. Il vous faut vous informer à ce moment-là sur ce qui est mis dans cette liste et vous aurez toutes les informations auprès des chefs des sévices, dans les dicastères et en sous-commissions. Ça ne nous paraît pas être donc un moyen de vous cacher quoique ce soit, simplement il faudra prendre la peine, au bon moment, de vous informer sur ce que l'on va faire et éventuellement de dire que cet objet-là vous ne le voulez pas dans cette liste. Ça c'est donc tout à fait possible.

Alors voilà, nous nous pensons que ça évite quand même aussi du travail à notre Administration. Faire un rapport, même petit, ça prend quand même toujours du temps et ce n'est pas forcément utile de rajouter ces points à l'ordre du jour du Conseil général.

Le Conseil communal souhaiterait donc que vous acceptiez ce Règlement tel qu'il vous a été présenté et puis maintenant on attend vos réactions par rapport aux amendement que vous avez déposés.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Excusez-moi encore de vous avoir oubliée.

On va donc d'abord traiter les amendements en commençant par celui du groupe UDC.

Amendements du groupe UDC, au rapport du Conseil communal relatif à la modification du Règlement communal sur les finances (RCF)

43.00

Règlement communal sur les finances (RCF)

LE CONSEIL GENERAL

DE LA COMMUNE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014;

vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), du 20 août 2014;

Sur la proposition du Conseil communal, du 30 septembre 2020, arrête:

TITRE PREMIER
Gestion financière

CHAPITRE PREMIER
Objet et définitions

Article premier à Art. 10 inchangés

Art. 11 amendé

La compétence du Conseil communal s'élève à CHF 150'000. **100'000.** en matière de dépenses.

Art. 12 à Art. 18 inchangés

Art. 19 amendé

¹Le Conseil communal peut ouvrir un nouveau crédit d'engagement jusqu'à un montant de CHF 150'0000. **100'000.** par objet sous réserve de l'al. 4 du présent article et de l'art. 24.

²Le Conseil communal peut octroyer un crédit complémentaire correspondant au maximum à 25% du crédit d'engagement et d'un montant maximum de CHF 150'000.- **100'000.-**.

Suite inchangée...

Art. 20 à Art. 22

inchangés

Art. 23 amendé

¹Les dépassements de crédits du compte de résultats peuvent être autorisés par le Conseil communal jusqu'à un montant de CHF 150'000. **100'000.** par objet, au-delà duquel tout dépassement de crédit doit être autorisé par le Conseil général.

Suite inchangée...

Art. 24 à Art. 30

inchangés

Art. 31 amendé

¹Les transferts de biens du patrimoine administratif qui ont perdu leur utilité au patrimoine financier sont de la compétence du Conseil communal, après consultation de la commission financière et de la commission immobilière et foncière pour les objets dont la valeur au bilan est supérieure aux compétences du Conseil communal, soit CHF 150'000.- 100'000.-

²Les transferts de biens du patrimoine financier au patrimoine administratif sont de la compétence du Conseil général pour les objets dont la valeur au bilan est supérieure aux compétences du Conseil communal, soit CHF 450'000.-.100'000.-

Art. 32 à Art. 42 inchangés

Pour le groupe UDC : Marc Schafroth, Thierry Brechbühler

M. Marc Schafroth, UDC: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. il s'agit là d'un amendement qui est simplement redondant sur plusieurs articles. Comme évoqué tout à l'heure, nous estimons simplement que la limite à CHF 100'000.- est suffisante et qu'il faut tout de même que le Législatif garde une certaine surveillance.

Ce passage de CHF 100'000.- à CHF 150'000.- ne nous semble pas très adéquat et nous prive de cette surveillance, raison pour laquelle nous avons donc déposé cet amendement pour repasser de CHF 150'000.- à CHF 100'000.-.

Mme Monique Gagnebin, Présidente: Je vais maintenant demander au groupe POP de défendre son amendement.

Rapport du Conseil communal relatif à la modification du Règlement communal sur les finances (DFER)

Amendement du groupe POP:

Art. 16 (Note marginale) Crédits inférieurs à CHF 300'000.- CHF 200'000.-

¹Le Conseil communal peut renoncer à rédiger un rapport détaillé pour des crédits dont le montant est inférieur ou égal à CHF 300'000.- CHF 200'000.- et limités à deux exercices comptables.

²(inchangé)Ces crédits doivent toutefois faire l'objet d'une liste détaillée soumise au Conseil général lors de l'élaboration du budget et être validés par un arrêté spécifique.

Pour le groupe POP : Karim Boukhris

M. Karim Boukhris, POP: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme déjà évoqué tout à l'heure, cette limite de CHF 200'000.- nous paraissait tout à fait correcte pour s'économiser un rapport.

De ce qu'on a entendu de la part du Conseil communal et d'autres intervenants, il y a tout de même une chose qu'on prend peut-être à l'envers. Nous considérons qu'à partir de CHF 200'000.- il est intéressant non seulement de faire un rapport pour informer le Conseil général mais aussi pour prendre information du Conseil général. Quand on dit toujours qu'on est juste là pour recevoir des informations, j'espère qu'on n'est pas juste vus comme une sorte de caisse d'enregistrement mais qu'on puisse, dans le cadre des débats que nous avons dans cette enceinte, pouvoir faire émerger d'autres idées, des évolutions possibles ou imaginer des solutions que peut-être le Conseil communal n'avait pas immédiatement à l'esprit.

C'est pour ça que le rapport ce n'est pas juste équivalent à mettre une liste dans le budget mais le rapport nous permettrait justement aussi de prendre avis cette fois – et pas seulement informer – le Conseil général.

C'est pour ça que nous aimerions que cette limite soit maintenue à CHF 200'000.- et non pas l'augmenter à CHF 300'000.-.

Je vous remercie.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Il y a en dernier lieu un sousamendement déposé par le groupe socialiste. Ville de La Chaux-de-Fonds Séance du Conseil général du 20 octobre 2020

Rapport du Conseil communal relatif à la modification du Règlement communal sur les finances (RCF) (du 30 septembre 2020)

Sous-amendement du groupe PS à l'amendement POP

Article 16, note marginale, al. 1

Crédits inférieurs à CHF 250'000 ¹Le Conseil communal peut renoncer à rédiger un rapport détaillé pour des crédits dont le montant est inférieur ou égal à CHF <u>250'000.</u>- et limités à deux exercices comptables.

Pour le PS: Patrick Jobin

M. Patrick Jobin, PS: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme nous prenons position également finalement sur l'amendement du groupe UDC, nous sommes allés finalement regarder les autres communes pour fixer ces chiffres et il se trouve que, en Ville de Neuchâtel, la limite pour renoncer à élaborer un rapport est à CHF 250'000.-, c'est pourquoi nous trouvons que de se caler sur la Ville Neuchâtel, entre la proposition du Conseil communal à CHF 300'000.- et celle de l'amendement du groupe POP à CHF 200'000.-, soit un tout bon compromis et j'ajouterai également deux choses. La première c'est que c'est une possibilité pour le Conseil communal de renoncer, donc s'il veut un rapport, il peut le faire. J'aouterais même que, si notre Autorité souhaite une rapport sur un objet à CHF 200'000.- ou même peut-être à CHF 180'000.-, on peut aussi provoquer ça avec des motions, avec même une interpellation si on veut juste une information. Nous avons donc les outils.

Le rehaussement de CHF 50'000.- nous paraît raisonnable et puis regardons ce que font nos voisins qui ne se débrouillement pas trop mal non plus et pourquoi pas une fois copier la Ville de Neuchâtel.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour l'amendement de l'UDC sur les dépenses, en le mettant comme vous l'avez présenté, à l'article 19, ce serait encore plus contraignant que

maintenant parce que vous n'avez pas supprimé l'alinéa 2 qui limite à 25%, donc évidemment on s'oppose à cet amendement.

En ce qui concerne les investissements, écoutez c'est un bon compromis. Si tout le monde peut accepter CHF 250'000.-, je pense que le Conseil communal acceptera aussi car l'essentiel était peut-être quand même que souvent on était à CHF 220'000.- ou CFH 230'000.- pour un objet.

En même temps, comme je vous l'ai dit, soyez vraiment attentifs au moment de l'élaboration du budget, de poser des questions, de savoir ce qu'on a l'intention de faire. En principe, la description devrait être claire et, si ça ne l'est pas, c'est vraiment le moment de poser des questions et, comme vous l'avez dit, si vous dites que pour tel objet vous aimeriez avoir un rapport, eh bien le Conseil communal fera un rapport; il n'y a pas de souci à ce niveau-là.

On peut donc accepter ce compromis à CHF 250'000.- par contre la limitation à CHF 100'000.-, comme le suggère le groupe UDC, je vous propose de la refuser.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Alors je vous accorde une suspension de séance de 10 minutes pour que vous puissiez parler de ces amendements.

N'oubliez pas de prendre votre masque s'il vous plaît.

SUSPENSION DE SÉANCE

M. Marc Schafroth, UDC: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie.

Nous avons bien entendu les remarques du Conseil communal et, suite à cela, nous avons décidé de retirer la totalité de notre amendement. D'un autre côté, nous soutiendrons le sous-amendement du groupe socialiste pour passer à CHF 250'000.- au lieu de CHF 300'000.-

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Nous allons donc voter les deux objets restants en commençant par le sous-amendement du groupe socialiste.

Le sous-amendement du groupe socialiste est accepté par 36 voix à l'unanimité.

Mme Monique Gagnebin, Présidente: Très bien. Nous votons maintenant l'amendement du groupe POP sous-amendé par le groupe socialiste

L'amendement du groupe POP sous-amendé par le groupe socialiste est accepté par 35 voix contre 0 (1 abstention).

L'arrêté amendé est accepté par 36 voix à l'unanimité.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous pouvons donc passer maintenant au point 4 de l'ordre du jour. Ce sera un rapport long.

Rapport du Conseil communal

relatif à la demande des crédits d'engagement suivants :

- CHF 4'260'000.- attribués au centre 712 (Constructions nouvelles et entretien)
- CHF 400'000.- attribués au centre 721 (Réseau d'évacuation des eaux)
- CHF 322'000.- attribués au centre 755 (Urbanisme, mobilité, environnement)

pour le réaménagement et la piétonnisation de la Place et la rue du Marché ainsi que leurs alentours immédiats

(du 30 septembre 2020)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Toute ville moderne bénéficie d'un espace sécurisé de belle qualité urbanistique qui est un lieu sans affectation fonctionnelle permanente et qui, de par sa nature, joue un rôle d'attraction citoyenne. C'est là que les terrasses s'étendent généreusement, c'est là que l'on se rend pour passer des moments de détente et de partage ou pour fréquenter les commerces et établissements publics adjacents. La ville moderne a en quelque sorte réinterprété l'agora antique. Un tel espace s'inscrit dans une aspiration sociétale répondant à l'effervescence professionnelle, c'est-à-dire la quiétude des lieux, l'opportunité des rencontres et une philosophie nouvelle de la consommation (plus locale et plus durable). Cette dernière, par adéquation, tend à s'inscrire dans des aménagements qui lui correspondent. Les consommateurs urbains de centre-ville cherchent les

produits locaux, dont tout le parcours est respectueux des êtres et de l'environnement, dont le conditionnement est durable et simplifié. Ce constat explique notamment le succès de notre marché bihebdomadaire, de la monnaie locale L'Abeille et des nombreux commerces qui savent saisir l'air du temps; or celui-ci ne s'accorde plus à la voiture et ses corollaires, le trafic et le stationnement.

La Chaux-de-Fonds est aujourd'hui une des rares villes (la seule ?) d'Europe occidentale d'importance jouissant d'une grande qualité urbanistique et architecturale, d'une incontestable richesse culturelle et muséale et d'une activité économique dense qui n'ait pas encore aménagé un tel lieu. Le Conseil communal est convaincu que le défaut actuel d'attractivité résidentielle de notre cité tient, entre autres facteurs, également à ce manque. Plus que jamais, les résidents d'une cité n'attendent pas d'elle seulement des emplois et une grande fonctionnalité (équipements, commerces, transports publics, stationnement, structures d'accueil, infrastructures sportives...), ils attendent de la qualité de vie générée par l'organisation de la cité elle-même. Notre ville ne s'inscrira jamais dans le "mythe de l'eau" qui traverse notre société, c'est-à-dire cette aspiration des uns et des autres à vivre en milieu urbain dans la proximité apaisante des lacs ou des rivières. Certes, La Chaux-de-Fonds répond à sa manière, avec ses propres atouts, à cette tendance sociétale en offrant la proximité de ses crêtes et de ses grands paysages préservés d'une beauté saisissante; cela dit, elle ne peut se permettre de cumuler à l'absence de plans d'eau, l'absence de lieux intra-muros aménagés pour le bien-être de tous (citoyens et visiteurs). Il en va de l'avenir de notre ville, de son positionnement et de sa capacité à retrouver une attractivité résidentielle et commerciale forte.

Aussi, la piétonnisation et le réaménagement de la Place du Marché apparaît au Conseil communal comme étant une priorité, c'est la raison pour laquelle (en profitant des circonstances politiques et institutionnelles particulières suscitées par la crise sanitaire qui secoue notre société) il est heureux de pouvoir vous présenter, en forme de conclusion urbanistique à la législature qui se termine, le présent rapport pour un des projets les plus importants qu'il ait eu à vous soumettre. En cela, il répond également à de nombreuses sollicitations citoyennes (notamment une pétition) et à plusieurs interventions issues ces dernières années de votre Autorité, notamment deux postulats traités lors de la séance du 28 novembre 2019 en marge du rapport sur le Plan directeur partiel des mobilités H18 (PDPM H18), dont l'un spécifique à la piétonnisation de la Place du Marché avait été accepté par votre plénum sans opposition.

Comme expression de sa détermination, le Conseil communal a souhaité que le Conseil général et les commissions compétentes valident, sur la base du projet exposé dans le présent rapport, les grands principes d'aménagement de la Place du Marché et les crédits d'engagement en découlant. C'est fort de ce soutien qu'il entend ouvrir la consultation pour permettre au projet d'évoluer selon les besoins des uns et des autres (accessibilité, livraisons, transports de marchandises aménagements spécifiques...), mais sans remettre en question les fondements des orientations validées par votre Autorité. Pour ce faire, il est prévu de rencontrer tous les commerçants, les maraîchers et l'association du Commerce indépendant de détail (CID), ainsi que, dans des séances plus larges, les riverains et les propriétaires d'immeubles.

Historique

Après le grand incendie de 1794, La Chaux-de-Fonds se développe rapidement. La vie de la cité, centrée autour de l'actuelle Place de l'Hôtel-de-Ville (dite encore "La Place" sur le plan de 1841), s'étend graduellement vers la "Place Neuve". Cet espace, aménagé grâce à un don effectué en 1835 par le roi de Prusse, remplace un terrain occupé par des jardins potagers et un pré. Bientôt, il accueille, les jours de marché, de nombreux paysans des environs – y compris de la France, jusqu'à Besançon.

À la fin du siècle, la place villageoise et homogène se transforme. En 1889, fatigués de l'état déplorable des routes et convaincus que seuls les villages sont alors privés de rues pavées ¹, des citoyens lancent une souscription pour l'asphaltage et le pavage des artères principales de la ville, en commençant par la Place Neuve. Ainsi, le 24 juin 1889, le Conseil général arrête l'asphaltage de la partie ouest de la Place, aux frais de la "Société du Sou du Pavé". En 1899, elle est dotée d'une fontaine ornementale aux armes de la ville. Certains bâtiments, rénovés ou reconstruits de manière plus monumentale, reflètent la volonté de l'ancien village de s'affirmer comme la Métropole horlogère.

¹ L'Impartial, 16 décembre 1888, p. 1.



Figure 1 : la Place du Marché et la rue de la Balance vers 1938. Le nouvel hôtel (Balance 8) vient d'être réalisé. ©Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Département audiovisuel, Fonds Musée d'histoire

Alors que la population l'appelle volontiers la "Place du Marché" depuis un siècle et demi déjà, la Place Neuve ne prend officiellement ce nom qu'en 1985. Aujourd'hui, elle occupe toujours une place prépondérante dans la vie du centre-ville.

Depuis les années 1960, la Place du Marché a été utilisée pour le marché, différentes manifestations et comme parking de près de 110 places jusqu'en 2009 puis d'une septantaine de places après la requalification partielle qui offre l'image d'aujourd'hui.

Comme beaucoup d'autres villes, des réflexions sont lancées pour une requalification des espaces publics de centre-ville dans les années 2000. C'est dans ce cadre qu'est élaboré un projet de zone de rencontre sur le tronçon est de l'Avenue Léopold-Robert (entre la Grande-Fontaine et les rues du Casino et du Docteur-Coullery), ainsi que dans le secteur compris entre la rue des Musées et le Pod sur la même longueur. Ce projet présenté à votre Autorité le 24 septembre 2003 et accepté par 24 voix contre 9 sera malheureusement rejeté par la population de manière très sèche en 2004 (78,44% de refus).

Si cet échec a marqué durablement les esprits et explique partiellement le retard pris par notre ville dans l'aménagement d'un centre-ville moderne et de qualité, les réflexions se poursuivront quant à l'avenir de la Place du Marché. Plusieurs variantes seront étudiées et c'est finalement la création d'une zone de rencontre avec réduction et concentration du stationnement au centre de la Place qui est retenue. Les aménagements urbains se limiteront à un bitume coloré et la disposition de grands bacs. Ce projet se concrétise par l'adoption par votre Autorité d'une demande de crédit de CHF 795'000.- TTC pour le réaménagement de la rue du Marché et de la mise en zone de rencontre du tronçon de la rue Jean-Paul-Zimmermann entre l'avenue Léopold-Robert et la rue de la Serre ainsi qu'une demande de crédit de CHF 1'834'000.- TTC pour le réaménagement de la Place du Marché. Les travaux se réalisent entre 2007 et le printemps 2009 (rapport au Conseil général du 5 juin 2007, séance n°39, pages 3288 ss.).

Au fil des années, le revêtement coloré s'est dégradé de manière trop rapide et fondamentale. Force est de constater qu'un tel revêtement est trop fragile pour résister au climat de notre région et aux charges liées à l'affectation actuelle de la place. Les réparations ponctuelles ne donnent pas satisfaction en raison de leur faible longévité et de l'impossibilité de reposer un revêtement de couleur identique. Il est désormais nécessaire d'envisager un véritable projet durable (dans tous les sens du terme) et un chantier de grande envergure. En effet, les trous apparaissent de plus en plus nombreux à la fin de chaque hiver; d'une part ils sont dangereux pour les usagers et d'autre part ils donnent une mauvaise image de notre centre-ville, partant de notre ville.

Dès le début de la législature et l'acceptation du plan directeur des mobilités par votre Autorité le 28 novembre 2017, des réflexions ont été lancées, par la direction du dicastère concerné, au sein du service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement et du service technique; elles se sont intensifiées après la session du Conseil Général du 28 novembre 2019 et l'acceptation par votre Autorité du PDPM H18 et le dépôt de deux postulats prônant la piétonnisation de la Place du Marché. Les objectifs tiennent en la création d'une véritable place centrale de belle qualité urbanistique, aménagée de manière durable, agréable, conviviale et favorisant les piétons, les terrasses et les commerces.

Contexte

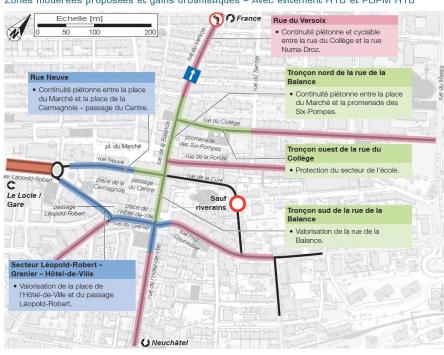
Le contexte dans lequel s'inscrit la Place du Marché, et globalement tous les espaces publics, a évolué. L'aspiration de notre société à pouvoir jouir

de lieux piétonnisés, calmes et sécurisés s'est développée, avec toutefois une exigence d'accessibilité qui, selon les cas, peut se révéler contradictoire. De ce point de vue-là, la Place du Marché est une zone propice puisqu'elle bénéficie d'une excellente desserte par les transports publics et que son périmètre immédiat propose 450 places de parc de différents régimes dans un rayon de 250 mètres.

De surcroît, il s'agit de relever que la Place du Marché est de plus en plus animée grâce à ses terrasses et ses commerces. Toutefois, nous devons constater que la zone de rencontre actuelle ne garantit pas entièrement la sécurité des piétons, notamment des enfants et des personnes âgées. Les piétons sont souvent cantonnés contre les façades. Les terrasses sont limitées par les axes de circulation et les places de parc. Cette situation est à l'image de notre centre-ville qui manque d'attractivité, notamment en lien avec le déficit d'aménagements urbains de qualité en comparaison d'autres villes de même envergure. Des centralités doivent être créées afin de ponctuer notre centre-ville, de la Place du Marché à la Gare. Les acteurs commerciaux ont besoin, pour se développer, d'une bonne accessibilité et d'aménagements de qualité propices aux rencontres, à la promenade et à la flânerie. Nous devons améliorer "l'expérience client" des usagers des commerces en proposant plus qu'une série d'enseignes. À noter que, si notre société observe un retour du commerce de proximité, la manière de consommer change : les achats sont plus fréquents et en moins grande quantité. Cette évolution des mœurs de consommation est évidemment favorable aux commerces locaux en zone piétonne.

Le PDPM H18 prévoit de sortir une grande partie du trafic de transit du centre-ville grâce à la réalisation de l'évitement routier par la H18. Dans le centre-ville de La Chaux-de-Fonds, les baisses de trafic liées à l'évitement de la H18 offrent une opportunité fondamentale de requalification des espaces publics.

La figure ci-dessous synthétise les mesures au centre-ville :



Zones modérées proposées et gains urbanistiques - Avec évitement H18 et PDPM H18

Figure 2: extrait du PDPM H18

La Place du Marché se trouve être au centre du réaménagement complet de cette partie du centre-ville. Il n'y aura plus de trafic de transit à proximité.

De plus, la politique de stationnement entrera en vigueur le 1er novembre 2020 et offrira de nouvelles possibilités de gestion de l'espace public en proposant plus de places de parc aux clients des commerces en retirant nombre de voitures "ventouses" des rues. En outre, les 450 places (dans un rayon de 250 mètres) à disposition autour de la Place du Marché, sans compter les parkings publics, montrent que l'accessibilité aux acteurs du centre-ville est largement assurée.

Enfin, la fermeture estivale de la Place du Marché cet été, durant les mois de juillet et août, a démontré l'intérêt de retrouver des espaces dédiés à la flânerie et à la mobilité douce. Cette expérience a également permis de démontrer qu'une piétonnisation fonctionnait notamment au niveau des livraisons. À noter que le stationnement sur les rues adjacentes n'a pas

connu une très forte augmentation comparativement aux périodes estivales précédentes. Les services de la Ville ont approché les acteurs de la Place pour faire le bilan de cette action de l'été et les retours sont en grande majorité positifs.

Il nous semble donc que l'ensemble des éléments ci-dessus, et d'autres encore liés à l'image et l'attractivité de La Chaux-de-Fonds, doivent pousser la Ville à se réinventer et à repenser ses espaces publics. La piétonnisation de la Place du Marché est une pierre angulaire d'un dispositif de revalorisation des espaces urbains et du centre-ville, dont les grands principes ont été adoptés par votre Conseil dans deux rapports différents : le rapport d'information du 28 novembre 2017 relatif aux objectifs "La Chaux-de-Fonds 2030" et au plan directeur communal des mobilités et le rapport d'information du 28 novembre 2019 sur le PDPM H18.

Analyse de l'implantation d'un parking de grande capacité

Les services de la Ville, avec l'appui du bureau d'ingénieur GVH, ont analysé la possibilité d'implanter un parking sous la Place du Marché. Huit variantes ont été envisagées permettant de construire entre 90 et 179 places de parc. Les projets ont également été modulés en tenant compte ou non du déplacement du collecteur traversant la place.

Plusieurs éléments ont toutefois fait renoncer le Conseil communal à vous proposer cette construction. En premier lieu, le coût s'avère impossible à rentabiliser. En effet, le coût par place varie entre CHF 73'200.- et CHF 116'800.- (prix total du parking entre CHF 7'700'000.- et CHF 13'200'000.-). À noter que dans des projets immobiliers dits "classiques", le coût de construction d'une place dans un parking enterré varie entre CHF 22'000.- et CHF 30'000.- (CHF 40'000.- dans le cadre de projets complexes). Ce surcoût s'explique principalement par les travaux spéciaux à prévoir comme une fouille blindée notamment. À noter que ces travaux conséquents prendraient deux ans avec une place entièrement excavée.

Deuxièmement, à l'exemple de Vevey, la Ville de La Chaux-de-Fonds ne souhaite pas faire venir des véhicules en grand nombre dans un périmètre dont les rues vont être réaménagées, voire coupées de leur trafic (rues Neuve, de la Balance et du Versoix notamment) ². En effet, les accès à un

² Cf. Rapport d'information du Conseil communal relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement est par la route principale suisse H18 du 6 novembre 2019

éventuel parking sur la Place du Marché sont complexes à organiser et se feraient obligatoirement par la rue de la Balance. Le trafic, hormis les transports publics, ne sera plus possible sur cette zone après la construction de la H18. Il paraît donc peu cohérent de réaménager le secteur sans trafic et, en parallèle, de construire en son cœur un accès à un parking de grande capacité.

Enfin, comme relevé plus haut, le secteur de la Place du Marché est fortement doté en places de parc. En effet, on dénombre 450 places de parc dans un rayon de 250 mètres autour de la Place du Marché, et ce sans compter les parkings publics d'Espacité, de la Pyramide ou de l'Ilot Vert. Il faut encore mentionner que le parking des Forains ne se trouve qu'à 400 m de la Place du Marché. Le Conseil communal souhaite donc se concentrer sur la Place des Forains afin de créer un parking de plus grande capacité. Grâce à la pente du terrain, il est possible d'ériger une dalle sur la Place des Forains afin d'obtenir deux étages de parking (380 places). Ainsi, à l'image de ce qui se fait sur la Place du Port à Neuchâtel, des manifestations pourront se dérouler sur le parking et un étage de stationnement pourra être préservé. Toutes les grandes manifestations impliquant notamment le montage d'une tente pourront se dérouler à cet endroit. Ce parking a été chiffré à CHF 7'000'000.-, ce qui représente un coût par place de parc de CHF 18'420.- (grâce au faible volume d'excavation nécessaire notamment). De plus, le parking est situé sur du domaine privé communal. Le financement du parking peut donc être réalisé au travers du patrimoine financier et sera autofinancé.

De notre point de vue, les usagers de la Place du Marché pourront donc arriver dans ce périmètre en transports publics, à pied ou en mobilité douce. S'ils décident de s'y rendre en véhicule individuel, ils auront le choix d'utiliser l'une des 450 places de parc qui se situent dans un rayon de 250 mètres (différentes durées de stationnement), un des parkings publics à proximité ou de stationner sur la place des Forains pour y rester une journée entière par exemple.

Processus

La solution préconisée en est au stade du projet. Elle n'est nullement figée quant à ses détails. La période de consultation qui s'ouvrira, si votre Autorité approuve les principes retenus et les crédits sollicités, permettra une évolution du projet, tout comme les constats et analyses résultant des récentes périodes de piétonnisation de la Place du Marché.

En effet, pendant la préparation des plans pour la mise à l'enquête publique, le Conseil communal et les services consulteront largement les acteurs intéressés : les maraîchers, les commerçants et restaurateurs, l'association des commerçants indépendants de détail (CID) ainsi que les commissions concernées. Les habitants riverains de la Place du Marché seront également conviés à une présentation du projet.

Une somme de CHF 200'000.- (voir ci-après) figure d'ailleurs dans le devis pour les améliorations du projet qui résulteront de cette consultation. Elles pourront par exemple consister en aménagements spécifiques pour certaines livraisons ou la mise à disposition de chariots pour le transport des biens de consommation acquis auprès des commerces de la Place ou de ses alentours.

In fine, la population chaux-de-fonnière pourra consulter les plans du projet lors d'une exposition publique.

Description du projet (voir plan et images annexés)

L'accélération de la dégradation du revêtement coloré posé en 2009 impose que soit entreprise une rénovation de la Place et de la rue du Marché. Ces derniers mois, des réflexions ont été faites au sein des services pour que le futur de ces espaces publics réponde aux objectifs du Conseil communal énoncés en introduction.

À ce jour, la modernité des aménagements urbains rime avec attractivité, convivialité et écologie. La cohabitation d'intérêts, qui à première vue pourraient paraître divergents, semble pourtant aller de soi lorsque habitants, commerçants et passants se sentent à l'aise, en sécurité, et peuvent tous y trouver leur compte sereinement et de façon pérenne. La qualité de l'aménagement des espaces publics est l'une des clés favorisant l'harmonie d'une collectivité, mais elle n'est pas la seule. Les espaces réaménagés doivent devenir vivants et diverses activités — culturelles, commerciales, artistiques ou sportives — doivent régulièrement s'y déployer et les animer. L'urbanité y trouve alors tout son sens, offrant ses atouts à une population désireuse d'expérimenter et de ressentir les battements du cœur de la cité, voire d'y participer activement.

Bon nombre de villes du monde se sont appuyées sur une telle vision pour revitaliser leur centre. Piétonnisation, arborisation et végétalisation, matériaux écologiques et durables, diversité d'artisanats et de petits commerces ont fait leurs preuves et sont reconnus comme gages d'un

développement réussi. C'est à partir de ces modèles que les services ont imaginé l'avenir de la Place et de la rue du Marché.

<u>Périmètre</u>

La définition du périmètre du projet résulte d'abord de la nécessité de devoir remplacer le revêtement bitumineux coloré. En font donc partie :

- la Place et la rue du Marché;
- la rue Jean-Paul-Zimmermann, entre l'avenue Léopold-Robert et la rue Charles-Édouard-Guillaume;
- la rue Guillaume-Ritter et la rue du Stand, entre la Place du Marché et la rue Charles-Édouard-Guillaume;
- les accès à la Place du Marché par la rue Neuve et la rue du 1er-Mars.

Souhaitant que ce projet s'inscrive dans un réseau plus large de cheminements piétons au centre-ville, le périmètre a été étendu aux éléments suivants :

- les deux traversées piétonnes de la rue Neuve, reliant les Places du Marché et de la Carmagnole;
- la rue Charles-Édouard-Guillaume, entre la sortie du parking souterrain Espacité et la rue Jean-Paul-Zimmermann;
- la rue du 1^{er}-Mars jusqu'à l'angle sud-est de la Place des Lilas;
- la ruelle reliant la rue du 1^{er}-Mars à la promenade des Six-Pompes.

Au total, ce sont donc quelque 8'100 m² qui sont concernés par ce projet.

Circulations

Hormis les deux traversées de la rue Neuve et la rue Charles-Édouard-Guillaume, entre la sortie du parking souterrain Espacité et la rue Jean-Paul-Zimmermann, la Place du Marché et l'ensemble des rues citées ci-dessus seront aménagées et signalées en tant que zone piétonne, créant ainsi un espace urbain propice à la flânerie entre la Place des Marronniers à l'est, et la rue du Modulor à l'ouest.

Les cyclistes pourront également circuler dans cette zone piétonne, en respectant la règle de rouler à la vitesse du pas.

Les modalités pour l'approvisionnement des commerces et restaurants doivent encore être discutées lors du processus de consultation. Des

livraisons seront de toutes façons possibles, mais probablement réglées, par exemple par des plages horaires ou des secteurs déterminés.

Sous réserve de l'approbation du Canton, les deux traversées de la rue Neuve seront traitées en zone de rencontre pour améliorer la liaison piétonne entre les Places du Marché et de la Carmagnole. La proximité de ces dernières est un avantage pour diverses activités, notamment le marché dont la disposition actuelle, majoritairement soutenue par les maraîchers, en augmente l'attractivité. L'arrêté lié à ce rapport vous propose donc de modifier l'article 65 du règlement de police qui cantonne le marché à la Place éponyme.

Une zone de rencontre verra le jour sur la rue Charles-Édouard-Guillaume, entre la sortie du parking souterrain Espacité et la rue Jean-Paul-Zimmermann. La voie de circulation pour les voitures sortant du parking y sera clairement délimitée.

Sur la rue Jean-Paul Zimmermann, entre la rue du Marché et le giratoire de la Grande-Fontaine, des places de stationnement seront réservées aux personnes à mobilité réduite pour la desserte des cabinets médicaux présents dans les immeubles voisins. Les places pour la recharge des voitures électriques seront déplacées sur la rue Charles-Édouard-Guillaume. Des racks à vélos supplémentaires seront implantés aux abords de la zone piétonne.

Éléments structurants de la Place du Marché

L'observation des flux naturels des piétons sur la Place a mis en évidence les espaces pouvant être aménagés et ceux devant rester libres d'obstacles. La disposition de l'arborisation et du mobilier urbain respectera ces cheminements tout en les dictant.

Les endroits offrant les plus belles perspectives seront mis en valeur pour que le promeneur s'y attarde naturellement et, après avoir goûté à l'animation et aux plaisirs de la Place, soit attiré par la découverte des rues avoisinantes menant à d'autres lieux intéressants de la ville.

La valorisation de la lumière naturelle a été un fil conducteur dans le développement de la ville en damier. L'aménagement de la Place du Marché s'inscrira en continuité de ce principe, dans un jeu d'ombre et de lumière, la première projetée par les arbres et les immeubles, la seconde rayonnant directement du ciel, indirectement des façades ou des reflets de

l'eau de la fontaine. La nuit, un éclairage public soulignera délicatement les éléments marquants de l'architecture du site.

Revêtement des espaces piétonniers

Étant l'un des éléments principaux de l'aménagement, tant qualitativement que quantitativement, son choix est essentiel.

Un revêtement bitumineux donne à ses usagers le sentiment d'être sur une surface dévolue plutôt à la circulation automobile, même si sa vitesse est fortement limitée. Une coloration de ce type de revêtement atténue cet effet, sans le faire disparaître. La fabrication d'un revêtement bitumineux, nécessitant du pétrole et passablement d'énergie, est peu écologique et contribue au réchauffement climatique. Son recyclage est encore problématique.

Issue de l'imagerie des rues d'antan, y compris chaux-de-fonnières, la solution éprouvée à maintes reprises réside en un pavage. Bien choisie, la pierre dégage naturellement un sentiment de qualité et de durabilité par sa bonne résistance aux rigueurs hivernales. Des réparations ponctuelles sont possibles sans altérer l'image d'ensemble de la surface pavée. Outre le côté authentique de la pierre naturelle, c'est le calepinage (type et géométrie de l'assemblage) qui est un véritable outil de conception de l'espace public où chaque détail compte. Le côté artisanal du pavage donne toute sa valeur à l'espace public qui s'humanise et se personnalise, par l'adaptation du pavage aux formes urbaines. Après plusieurs décennies d'utilisation, son recyclage restera aisé. Par ailleurs, si le pavé est plus cher que le bitume lors de l'investissement, sa longévité plus importante, de surcroît en zone piétonne, amenuise voire annule la différence de coûts sur le long terme.

<u>Végétalisation</u>

De nos jours, une place urbaine ne peut plus se concevoir sans végétaux. Aussi, s'agira-t-il de trouver un équilibre entre l'indispensable arborisation de la Place et le besoin des terrasses de bénéficier des moindres rayons du soleil en dehors des chaleurs estivales.

Les arbres majeurs (voir plan annexé) seront implantés de telle sorte qu'ils soient visibles depuis les rues menant à la Place du Marché, leurs couronnes devenant ainsi des points de repère pour le piéton.

Une végétation plus basse, composée de petits arbres ou de buissons floraux, remplira quelques autres interstices des cheminements piétons.

Aménagement de la Place et des rues

La fontaine restera le centre de la Place. Ses alentours étant dégagés, un fort sentiment de "place dans la place" en émanera, lieu plus intime invitant à la rencontre. Bien que, pour des raisons géologiques, l'eau ne soit pas un élément emblématique de La Chaux-de-Fonds, ses fontaines mettent d'autant cet élément en valeur, rappelant l'importance de l'eau potable dans l'histoire de l'approvisionnement de la ville ainsi que dans un environnement naturel où l'eau pluviale disparaît rapidement dans le sol calcaire. Avec la Grande-Fontaine et celle des Six-Pompes, la fontaine de la Place du Marché forme ainsi un petit réseau de points d'intérêt que le PDPM H18 soulignera davantage.

La Chaux-de-Fonds est connue dans le monde entier pour les montres avec complications produites en son sein. Imager avec finesse, cette technologie horlogère sur la Place, presque en filigrane ou en palimpseste, nous semble avoir du sens. L'idée serait concrétisée par l'incrustation dans le pavage de pierres se démarquant subtilement des autres, stylisant les roues dentées et les balanciers composant les montres mécaniques. Entourant les grands arbres, des bancs circulaires similaires à ceux de la Place de la Carmagnole renforceront cette impression voulue de mécanisme horloger.

Les rues du Marché et Jean-Paul-Zimmermann seront animées par une disposition adéquate de la végétation et des bancs, ces derniers étant plutôt carrés ou rectangulaires mais dans le même design que ceux de la Place. L'objectif initié par ce projet est de créer un style chaux-de-fonnier des espaces de mobilité douce, qui sera repris dans le futur pour d'autres aménagements de ce type. Il se veut qualitatif, plutôt sobre et donnant de l'importance à la végétalisation, d'une certaine rigueur dans l'aménagement des rues mais offrant des espaces pour la créativité sur les places et devant les lieux d'intérêt. Dans de tels espaces, le mobilier urbain doit rester présent tout au long de l'année.

Déchetterie et infrastructure

Dans la perspective d'une place attrayante, libérée de la circulation, l'idéal serait d'éliminer complètement la déchetterie de la Place du Marché et de trouver d'autres emplacements pour tous ses conteneurs. Des réflexions sont encore en cours dans ce sens, et il sera vraisemblablement possible de déplacer une majorité des conteneurs, en particulier ceux pour les ordures ménagères. Cependant, la présence de plusieurs commerces autour de la Place du Marché nécessitera de laisser à leur emplacement actuel les conteneurs pour le verre et le papier. Cas échéant, un aménagement pour les rendre moins visibles et impactants qu'aujourd'hui sera étudié.

L'implantation des arbres sur la Place du Marché dictera les emplacements possibles pour la récolte des eaux de pluie. Celle-ci sera faite soit par des caniveaux incorporés dans le pavage, soit par des rigoles formées par les pavés eux-mêmes. À la rue du Marché, des grilles ou des caniveaux feront le même office.

Profitant du dégrappage du revêtement de la Place du Marché et de l'ensemble des rues du périmètre du projet, l'assainissement des collecteurs suivants du réseau d'évacuation des eaux est envisagé :

- rue Charles-Édouard-Guillaume, diamètre 300 mm et longueur 44 m, à l'ouest de la rue Jean-Paul-Zimmerman;
- rue Jean-Paul-Zimmermann, diamètre 450 mm et longueur 24 m, au nord de la rue du Marché;
- rue du Marché, diamètre 300 mm et longueur 45 m, à l'ouest de la rue Jean-Paul-Zimmerman;
- rue Guillaume-Ritter, diamètre 450 mm et longueur 25 m, au nord de la Place du Marché;
- Place du Marché et rue du Stand entre la Place et la rue Neuve, diamètre 300 mm et longueur 62 m.

Coûts et calendrier

Les coûts du projet, présentés dans les tableaux ci-dessous, sont répartis sur 3 centres :

- 712 Constructions nouvelles et entretien pour les travaux de génie civil, de signalisation et de marquages de la Place et des rues ainsi que le déplacement des conteneurs enterrés;
- 721 Réseau d'évacuation des eaux pour les travaux sur les collecteurs;
- 755 Urbanisme, mobilité, environnement pour la végétalisation et le mobilier urbain.

Pour le centre 712, le devis du pavage, retenu comme solution adéquate pour le revêtement de la zone piétonne, est comparé à celui d'une réfection à l'identique du revêtement en enrobé bitumineux coloré.

Le montant imputable au centre 721 est financé par la taxe d'épuration.

Une réserve pour divers et imprévus d'environ 20% a été comptée sur le coût des travaux et des fournitures. Elle correspond à la marge d'erreur préconisée pour un avant-projet dans les normes de la société des ingénieurs et architectes (SIA).

À l'instar d'autres projets importants, un montant est prévu au centre 712 pour les prestations du Service technique. Celles-ci pourront être amorties sur la durée d'amortissement citée dans les conséquences sur les finances, déchargeant ainsi le compte de résultats du service.

Des sondages sont prévus pour préciser la composition de l'infrastructure des rues et la position des collecteurs. Les frais annexes comprennent les essais en laboratoire (plus nombreux en cas de pose d'un enrobé bitumineux coloré) et les frais pour la procédure du permis de construire.

712 - Constructions nouvelles et entretien

	Revêtement coloré et aménagements	Pavage et aménagements
Génie civil	1'520'000	3'010'000
Déplacement déchetterie	200'000	200'000
Signalisation et marquages	30'000	30'000
Divers et imprévus ≈ 20%	350'000	648'000
Total travaux HT	2'100'000	3'888'000
TVA 7.7%	161'000	299'000
Total travaux TTC	2'261'000	4'187'000
Prestations Service technique	30'000	50'000
Sondages, frais annexes	39'000	23'000
Total 712 TTC	2'330'000	4'260'000

721 – Réseau d'évacuation des eaux

Travaux sur collecteurs	279'000
Divers et imprévus ≈ 20%	56'000
Total travaux HT	335'000
TVA 7.7%	25'000
Total travaux TTC	360'000

Prestations service technique	30'000
Relevés, sondages	10'000
Total 721 TTC	400'000

755 - Urbanisme, mobilité, environnement

Végétalisation	30'000
Mobilier urbain	217'000
Divers et imprévus ≈ 20%	50'000
Total HT	297'000
TVA 7.7%	25'000
Total 755 TTC	322'000

Le Conseil communal a questionné le Réseau urbain neuchâtelois et la Confédération quant à la possibilité d'un report, sur le présent projet, de la subvention octroyée dans le 1^{er} projet d'agglomération pour la passerelle de la Place de la Gare, projet abandonné en 2016 pour des questions financières et remplacé par la modernisation des ascenseurs de la gare. La subvention annoncée avoisinait alors les CHF 800'000.-. Une réponse est attendue ces prochains mois de la Confédération. Cas échéant, cette subvention sera portée en déduction des crédits des centres 712 et 755, proportionnellement à leurs montants.

Il est prévu de réaliser l'ensemble des travaux en 2022. Auparavant, des dépenses mineures sont nécessaires en 2021 pour la préparation du chantier : mandataires (si nécessaire), relevés, sondages, frais annexes pour le permis de construire. Il en résulte les décompositions suivantes des crédits d'engagement en crédits budgétaires :

Crádita diangagement	Crédits budgétaires		Total	
Crédits d'engagement	2021	2022	Total	
712 – Constructions nouvelles et entretien	40'000	4'220'000	4'260'000	
721 – Réseau d'évacuation des eaux	10'000	390'000	400'000	
755 – Urbanisme, mobilité, environnement	20'000	302'000	322'000	

Commissions

Le dossier a été présenté à la commission mobilité, espace public et stationnement le 17 septembre 2020.

La commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN) a préavisé favorablement le rapport le 28 septembre 2020 par 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

La commission de sécurité publique a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents la modification du règlement communal de police concernant l'emplacement du marché le 28 septembre 2020.

Classement postulats et résolution

Le présent rapport permet le classement du postulat du groupe socialiste au rapport d'information du Conseil communal du 6 novembre 2019 relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement est par la route principale suisse H18.

Comme nous l'indique le rapport en page 14, la baisse importante de trafic prévue sur les tronçons rue Neuve/Grande-Fontaine/Hôtel-de-Ville/Balance, qui va permettre de favoriser les déplacements des modes doux, et aussi l'occasion d'augmenter la cohérence entre les différents aménagements du secteur que sont : la Promenade des Six-Pompes, la Place de la Carmagnole, le Passage du Centre, la Place de l'Hôtel-de-Ville et la Place du Marché, le tout bordé de zones piétonnes, limité aux bus et aux cycles.

À ce titre, il nous paraît évident que la Place du Marché peut et doit jouer un rôle majeur dans la cohérence du projet.

Aussi, le groupe socialiste, par le présent postulat, demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de la requalification de la Place du Marché, en une zone piétonne.

Pour le groupe socialiste : Michael Othenin-Girard

Le Conseil communal ne propose pas le classement du postulat POP, déposé lors de la séance du Conseil général du 28 novembre 2019, au rapport relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement est par la route principale suisse H18. Certes, celui-ci demandait la piétonnisation de la Place du Marché mais sa portée étant plus générale, d'autres points sont encore à traiter.

Le présent rapport permet également le traitement de la résolution PLR intitulée "Marché", déposée lors de la séance du Conseil général du 28 mai 2020 et acceptée sans opposition par celui-ci lors de la session du 24 septembre 2020.

Le souhait de déplacer le Marché sur la Place de la Carmagnole au détriment de la Place du Marché n'a pas été du goût des Chaux-de-Fonniers. En revanche, la situation actuelle, avec sa "formule Covid" révèle qu'il y a du bon dans la complémentarité entre les deux places.

Il faut utiliser la Place de la Carmagnole. Étendre le Marché permet d'espacer les différents stands et de rendre les places du Marché ET de la Carmagnole vivantes. Elles se complètent parfaitement et cette configuration permet aux terrasses de s'étendre facilement aux deux endroits. Les quelques retours informels obtenus sont positifs!

Le groupe PLR félicite le Conseil communal pour cette initiative et souhaite que cette disposition perdure, bien au-delà de la pandémie.

Nous prions donc le Conseil communal d'étudier cette demande, notamment en prenant la température auprès des maraîchers et de la population.

Pour le groupe PLR : Frédéric Vaucher

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législature

Le Conseil communal souhaite faire entrer le centre-ville dans une urbanisation moderne en proposant, comme tant d'autres villes l'ont déjà fait, des espaces urbains de qualité afin de favoriser l'activité commerciale et rendre la ville plus attractive afin d'attirer de nouveaux habitants ayant des attentes élevées en termes de qualité des aménagements urbains notamment.

Conséquences sur les finances

712 - Constructions nouvelles et entretien

La demande de crédit s'élève au total à CHF 4'260'000.- pour les travaux de génie civil, de signalisation et de marquages de la Place et des rues ainsi que le déplacement des conteneurs enterrés.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 3.3%.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.3% sur la moitié des dépenses.

Amortissement total	4'260'000	3.3%	140'580
Intérêts sur la moitié des dépenses	2'130'000	2.3%	48'990
Charge annuelle		· -	189'570

Pour information, la valeur comptable des anciens travaux pour le réaménagement de la Place du Marché en 2009 est de CHF 346'000.-. Cette somme continuera à être amortie comme prévu initialement, soit durant encore 10 années, du fait que les caissons de route sont encore en bon état et que, pour la plupart, ils ne devront pas être refaits dans le cadre des travaux 2022.

721 - Réseau d'évacuation des eaux

La demande de crédit s'élève au total à CHF 400'000.- pour les travaux sur les collecteurs.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 2%.

Amortissement total	CHF 400'000	2.0%	CHF 8'000
Intérêts sur la moitié des dépenses	CHF 200'000	2.3%	CHF 4'600
Charge annuelle			CHF 12'600

755 – Urbanisme, mobilité, environnement

L'investissement pour la végétalisation et le mobilier urbain s'élève à CHF 322'000.-.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 5% (20 ans).

Charge annuelle		=	CHF 19'800
Intérêts sur la moitié des dépenses	CHF 161'000	2.3%	CHF 3'700
Amortissement total	CHF 322'000	5.0%	CHF 16'100

Les dépenses d'investissements pour ces trois crédits seront prévues au budget des investissements 2021 et 2022.

Conséquences sur les ressources humaines

Le projet, bien qu'important, pourra être absorbé dans le cadre du travail courant des services.

Collaboration intercommunale

Non relevant pour cet objet.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Le réaménagement et la piétonnisation de la Place du Marché et de ses accès va permettre d'avoir une meilleure qualité de vie pour les habitants et les visiteurs du centre-ville, notamment avec des espaces urbains de qualité et sécurisés. La Place libérée du trafic routier permettra une meilleure qualité environnementale (air et bruit).

b) Aspect social

Un espace public piétonnisé est un espace où les usagers se sentent en sécurité et aiment se rencontrer. Les nombreux commerces donnant sur la Place du Marché et ceux situés à proximité vont bénéficier d'une attractivité supplémentaire. Toutes les villes du monde ayant un centre-ville piétonnisé connaissent un afflux important de visiteurs. Des exemples très proches de chez nous en sont la preuve concrète.

Ces espaces vont être rendus à la population, ils permettront notamment de favoriser la mobilité douce et susciter des animations comme cela a été le cas durant cet été.

c) Aspect économique

Comme relevé plus haut dans le rapport, il s'agit de transformer "l'expérience client" pour accompagner les changements que vivent aujourd'hui les secteurs du commerce de détail et de la restauration. C'est une première pierre de la transformation du centre-ville afin d'offrir de nouvelles perspectives à l'ensemble de notre centre et à ses acteurs. Il s'agit de leur offrir l'espace de développer leurs activités.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Nous l'avons constaté cet été, une ville avec une zone piétonne est une ville dans l'air du temps où on sent une centralité, où les gens aiment se réunir et se rencontrer. C'est le cas pour les habitants, les pendulaires mais également pour les touristes toujours plus nombreux à visiter la Métropole Horlogère. Le développement des restaurants et bars permet également d'attirer un public venant de toute la région et, à La Chaux-de-Fonds, de jouer son rôle de pôle urbain.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président Le chancelier Théo Bregnard Daniel Schwaar

Annexes : plan et images de synthèse

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 4'260'000.- est accordé au Conseil communal pour les travaux de superstructure, de déplacement de conteneurs enterrés, de signalisation et de marquages liés au réaménagement et à la piétonnisation de la Place et la rue du Marché.

- **Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements du centre financier 712 Constructions nouvelles et entretien.
- Article 3.- Cet investissement sera amorti au taux de 2.5%.
- **Article 4.-** Un crédit d'engagement de CHF 400'000.- est accordé au Conseil communal pour les travaux sur le réseau d'évacuation des eaux parallèlement au réaménagement et à la piétonnisation de la Place et la rue du Marché.
- **Article 5.-** Ce crédit figurera au compte des investissements du centre financier 721 Réseau d'évacuation des eaux.
- Article 6.- Cet investissement sera amorti au taux de 2%.
- **Article 7.-** Un crédit d'engagement de CHF 322'000.- est accordé au Conseil communal pour la végétalisation et le mobilier urbain nécessaires au réaménagement et à la piétonnisation de la Place et la rue du Marché.
- **Article 8.-** Ce crédit figurera au compte des investissements du centre financier 755 Urbanisme, mobilité, environnement.
- **Article 9.-** Cet investissement sera amorti au taux de 5%.

Article 10.- Les subventions reçues seront portées en déduction du crédit d'engagement correspondant.

Article 11.- Le montant de chacun de ces crédits sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction de l'espace Mittelland pour le secteur de la construction en général avec un indice de référence de 100.9 (avril 2020, base octobre 2015 = 100).

Article 12.- Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières nécessitées par la réalisation de l'objet du crédit.

Article 13.- Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement desdits crédits.

Article 14.- L'article 65 du règlement communal de police du 28 novembre 2011 est modifié comme suit : Le marché a en principe lieu sur les Places du Marché et de la Carmagnole, chaque mercredi et samedi de 04h00 à 13h00. Si une autre manifestation autorisée par les organes d'exécution occupe l'une de ces places (ou les deux), le marché est déplacé sur la place disponible ou est supprimé.

Article 15.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente La secrétaire
Monique Gagnebin Françoise Jeandroz

M. Cédric Haldimann, PLR: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR refuse l'entrée en matière sur le rapport du Conseil communal relatif à la demande de crédits d'engagement de CHF 4'982'000.- pour le réaménagement et la piétonnisation de la Place du Marché ainsi que ses alentours immédiats. Néanmoins, nous aimerions commencer par dire que le Conseil communal va dans le bon sens.

La piétonnisation de la Place du Marché n'est en aucun cas remis en question et le groupe PLR en est d'ailleurs majoritairement convaincu. Si de manière très personnelle, je suis partisan de ce projet depuis longtemps, l'expérience de cet été a permis à d'autres de se rendre compte des nombreux atouts d'une telle Place en Ville de La Chaux-de-Fonds. Il est indéniable que boire son café le matin ou un verre de Neuchâtel entre amis en fin de journée est bien plus agréable et convivial lorsque, devant soi, des pistes de pétanque ont remplacé les voitures, que le claquement des boules de pétanques remplacent ceux des portières, que les notes des pianos remplacent celles des auxiliaires sur les pare-brise et que la ronde des véhicules à moteur est remplacée par celle des trottinettes de l'avenir de notre Cité.

L'été 2020 n'aura pas été comme les autres – moins de départ en vacances, plus de tourisme de proximité – ce qui n'empêche pas la réflexion autour de la Place du Marché, mais le recul est-il vraiment suffisant ?

Dans le rapport, de très bonne facture, faut-il quand même le souligner, nous pouvons lire en page 3 : "il - le Conseil communal - entend ouvrir la consultation pour permettre au projet d'évoluer selon les besoins des uns et des autres. [...]", en page 9 : "La période de consultation qui s'ouvrira, si votre Autorité approuve les principes retenus et les crédits sollicités, permettra une évolution du projet, [...]", en page 10 : "le Conseil consulteront largement services communal et les les intéressés [...]" et en page 11 : "Les modalités pour l'approvisionnement des commerces et restaurants doivent encore être discutées lors du processus de consultation.". Nous comprenons qu'une large consultation doit encore se faire - ce qui nous réjouit - mais celle-ci n'a pas encore été réalisée. Alors pourquoi ce rapport aujourd'hui? On nous demande un crédit de CHF 4'982'000.-, soit à CHF 2'000.- près tout de même, alors que nous devons consulter encore les acteurs de la Place, les politiques et les riverains. De ce fait, nous refusons l'entrée en matière et attendons un rapport contenant un projet finalisé, répondant aux attentes émises lors de ces consultations promises, consultations dont il serait tout de même intéressant pour notre Autorité d'en connaître les tenants et aboutissants.

En page 9, on nous mentionne d'ailleurs des "constats et analyses résultant des récentes périodes de piétonnisation de la Place du Marché.". Pourrions-nous les connaître réellement? Car le malaise de certains commerçants face au projet, et surtout face à ce rapport qui est arrivé si

rapidement, aurait pu être atténué, voire même évité, en amenant des réponses précises et abouties concernant notamment par exemple les livraison ou le passage autorisé pour les chargements des clients entre telle ou telle heure comme cela se fait dans d'autres villes. Mais non, on passe un rapport, on octroie un crédit et après on lance les consultations. N'allons-nous pas dans le désordre ?

Alors, oui, pour la piétonnisation de la Place du Marché! Notre Ville en a besoin! Nous devons offrir une place conviviale et accueillante pour ses citoyens et ses visiteurs. Oui à une étude circonstanciée, mais non à ce rapport arrivé si rapidement après l'expérience de cette été; on ne joue pas avec le calendrier. C'est amusant de voir que, il y a quelques mois, certains nous disaient qu'il fallait faire voter le budget par les nouvelles autorités pour qu'elles l'assument mais que cela ne fonctionne pas la même chose avec les crédits d'engament pour cette même législature.

Durant cette période d'étude et de finalisation du projet, le groupe PLR propose de poursuivre l'expérience de cet été, sur de plus longs mois, voire sur une année complète, afin de comprendre les impacts de la piétonnisation, notamment durant les moins les plus frais de l'année, ceci toujours en parallèle de l'étude et au développement de projets d'aménagement, car étude il doit y avoir et nous ne sommes pas les seuls à le penser puisqu'un postulat a été déposé par les Verts pour cette même Place du Marché.

On nous annonce déjà les dessins de pavés – des roues horlogères – alors qu'on ne sait même pas si arbres il doit y avoir ni où seront les mobiliers urbains. Les images de synthèse sont certes très belles et font envie mais elles amènent à des questions qui démontrent que le projet n'est pas abouti et est fait dans l'urgence du 25 octobre.

La Place doit vivre et doit donc être polyvalente. Où mettre les scènes de La Plage ? Avoir un arbre devant soi pour un spectacle n'est jamais très agréable... Où mettre les forains durant la Braderie? Où placer la tente de Capa'cité ? L'ombre des grands arbres est certes très agréable en été, mais au mois d'avril et en octobre, à notre altitude, leurs ombres font fuir.

De plus, le risque de référendum semble malheureusement bien réel et, par expérience, notamment celle de 2003-2004 et le projet de la zone de rencontre sur le Pod, nous savons qu'en cas d'aboutissement cela enterre un projet pendant de longues années voire des décennies. Nous ne pouvons pas nous permettre un tel risque et demandons, de ce fait, un rapport sur un projet finalisé, prenant en compte chaque partie, avant toute demande de crédits de détail.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Il semble que l'entrée en matière est refusée. Est-ce que d'autres personnes voudraient prendre la parole ?

BROUHAHA

M. Marc Schafroth, UDC: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il me semble en effet que les groupes prennent position même si l'entrée en matière est combattue et que, une fois que les groupes et le Conseil communal se soient exprimés, ensuite on vote sur l'entrée en matière et après on passe sur le deuxième débat.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien. Je redonne donc la parole aux groupes.

M. Pierre-Alain Borel, PS: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est avec le plus grand intérêt et énormément de plaisir que le groupe socialiste a pris connaissance du projet qui nous est proposé ce soir.

Tout d'abord, nous aimerions relever qu'il s'agit là d'un excellent rapport qui pose parfaitement le contexte et l'historique, en présentant clairement les différentes étapes du processus, un processus qui se veut participatif afin de coller le mieux possible aux préoccupations des usagers, qu'ils soient clients, commerçants, propriétaires, etc.

Nous saluons d'ailleurs cette méthode un peu nouvelle qui permet aux autorités de définir un cadre et des règles du jeu et qui donne ensuite la possibilité d'affiner le projet sur la base des avis exprimés. Cet important travail d'écoute, qui peut éventuellement être fait avec une commission, permettra de ciseler un magnifique projet et de trouver des solutions aux différentes situations qui se posent.

S'agissant du projet en lui-même : "Enfin !", serions-nous ensuite tentés de dire. En effet, à chaque fois qu'on parle d'animations en Ville, d'une manifestation ou du soutien aux commerçants locaux, on commence par regretter que La Chaux-de-Fonds ne dispose pas d'un véritable centre-ville, un centre-ville clairement identifié par toutes et tous, un véritable lieu de rencontres, de manifestations, là aussi où toute visite touristique commence immanquablement.

Aujourd'hui plus que jamais, alors que la crise sanitaire liée au Covid-19 a remis en évidence l'importance du commerce local et de pouvoir s'approvisionner au travers de circuits courts, il convient que nous invitions nos concitoyens et concitoyennes à venir se promener dans une grande galerie marchande, achalandée par de beaux produits pour beaucoup locaux, tenus par des commerçants de la région. En même temps, la limitation des voyages nous a fait redécouvrir tout l'attrait et le plaisir que l'on peut ressentir simplement à flâner en Ville ou à siroter un café sur une terrasse.

L'essai fait durant cet été a permis de faire la preuve que la Place du Marché pouvait attirer du monde en dehors des samedi et mercredi matins,

pour peu qu'on la libère des voitures et évidemment on pense d'abord aux cafés et restaurants qui peuvent étendre leur terrasse, terrasse exempte de bruits de moteurs et gaz d'échappement.

En devenant un pôle d'attraction, une Place du Marché piétonnisée profitera à tous les commerçants qui y sont présents et des alentours. Nous profiterons également de la vue dégagée pour admirer la belle architecture de certains bâtiments qui la bordent.

Ce magnifique projet permettra de nous doter enfin de la "Place du village" que nous souhaitons tant et qui revient invariablement chaque fois qu'on fait l'inventaire des équipements qui nous manquent.

Toutes tendances politiques confondues, nous souhaitons voir notre Ville renforcer son attractivité. Si on espère bien sûr voir de nouveaux habitants s'installer, une redynamisation passe aussi par un accroissement du nombre de visiteurs. Enfin, pour nous, il est tout aussi important que notre Ville reste dans le cœur de ses habitants et que ces derniers puissent cultiver le sentiment d'appartenance et le lien presque charnel qui les unit avec La Chaux-de-Fonds.

Et à ceux qui pensent qu'une place aménagée n'a de sens que durant les mois d'été, on peut leur suggérer de regarder ce qui se passe dans beaucoup de stations d'hiver. Bien sûr La Chaux-de-Fonds n'est ni Davos, ni Leysin, mais imaginons un peu des terrasses d'hiver chauffées avec des panneaux solaires, une patinoire synthétique au milieu de la Place, quelques tas de neiges pour la plus grande joie des enfants, quelques illuminations, peut-être un léger fond musical, des animations de quelques artistes... mais bien sûr, alors que la situation sanitaire est plus qu'incertaine et que les perspectives économiques s'annoncent plutôt sombres, il est légitime de se demander si c'est le bon moment et si l'on ne pourrait pas se contenter d'une option moins coûteuse.

Tout d'abord s'agissant de la temporalité, on constate aujourd'hui, et c'est peut-être un des aspects positifs de la pandémie, qu'il existe un véritable retour vers les commerçants locaux et un besoin de se retrouver bien chez soi – traduisez "dans sa Ville" – en profitant des terrasses, des parcs et des différents aménagements proposés. C'est donc maintenant qu'il faut agir afin de profiter de cette véritable fenêtre d'opportunité et ainsi accompagner et encourager le mouvement qui s'est déjà amorcé.

La crainte de l'inconnu peut bien sûr gagner certains commerçants, mais imaginons un instant supprimer la zone piétonne de Neuchâtel créée il y a 40 ans. Personne et surtout pas les commerçants ne voudraient revenir en arrière, alors qu'à l'époque beaucoup y étaient opposés.

Ensuite, s'agissant des montants à investir. En situation difficile, le réflexe naturel est de se replier et de limiter les dépenses, tout comme lorsqu'on dérape sur la neige, on a tendance à piler sur les freins, alors qu'en fait il faut accélérer. Or, ici c'est exactement le même principe : si on veut traverser le mieux possible la crise, il convient au contraire d'investir,

favoriser la bonne marche de l'économie et d'aller résolument de l'avant et c'est le rôle de nos autorités en temps difficiles.

Mais alors faut-il vraiment poser des pavés ? Là encore, si le réflexe naturel est à la crispation, notamment en raison des coûts, plusieurs arguments plaident en faveur du pavage. On sait tous que le bon marché est toujours trop cher. CHF 2.3 millions pour un enrobé qui durera au mieux 20 ans ou CHF 4.2 millions pour des pavés qui dureront une centaine d'années, le calcul est vite fait. Les pavés sont, dans la durée, beaucoup plus économiques et cet argument, à lui seul, fait déjà pencher la balance en faveur d'un pavage.

Cette solution permettra aussi de concrétiser visuellement le fait qu'on est dans une véritable zone piétonne. En plus, le pavé constitue une alternative durable par rapport à des enrobées qui, je le rappelle, sont produits à partir de dérivés du pétrole. Enfin, le pavage offrira un cachet incomparable, à la hauteur du patrimoine de notre Ville, et mettra en valeur l'architecture de la Place que nous nous ne voyons plus aujourd'hui.

Sans vouloir dépenser de manière inconséquente, il est temps qu'on arrête de faire les choses à moitié avec un coût final très souvent beaucoup plus élevé que si on avait entrepris les choses jusqu'au bout !

On l'a déjà dit, il est primordial que l'on favorise le commerce local et pour nous, le projet de la Place du Marché constitue la première pierre, le premier pavé, de quelque chose de beaucoup plus global et, s'il faut bien commencer quelque part, c'est bien l'ensemble de la Ville qui à terme doit pouvoir profiter d'une redynamisation à se développer selon les besoins et les configurations spécifiques.

En août 1885, la population chaux-de-fonnière ratifie le projet d'adduction d'eau depuis les Gorges de l'Areuse à une écrasante majorité pour un montant de CHF 2 millions de l'époque alors qu'on est en pleine crise horlogère... En ce faisant, les habitants d'alors, nous ont offert un avenir. Aujourd'hui, à notre tour d'offrir un avenir à notre Ville, à ses habitants et aux générations futures et les montants en jeu sont proportionnellement considérablement plus faibles.

Au nom du groupe socialiste, je vous demande de faire vôtre ce projet et de le soutenir de manière résolue et enthousiaste.

Je vous remercie.

M. Julien Gressot, POP: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le POP a pris connaissance de ce rapport avec un véritable plaisir – comme le groupe socialiste apparemment – car rares sont les postulats ou motions à se voir traiter autant rapidement. Un plaisir aussi car, pour le POP, une Place du Marché piétonne est une nécessité et une évidence. C'est un projet capable de redonner une autre image de La Chaux-de-Fonds, une autre image que celle d'une ville où la bagnole est

reine et règne sans partage ou presque, l'image d'une ville qui entre pleinement dans une nouvelle ère, une ville plus agréable à vivre.

Toutes les villes d'importance ont un espace urbain consacré aux piétons qui permet au commerce de mieux prospérer, à la vie sociale et culturelle de foisonner et aux habitants de prendre possession de leur Ville. L'exemple paradigmatique en est la ville où le piéton est roi : Pontevedra, Pontevedra qui a réussi à faire de son centre historique un lieu où les voitures sont l'exception et non la règle. Cet exemple est d'autant plus parlant pour La Chaux-de-Fonds qu'il y a quelques décennies Pontevedra débordait de voitures. Nul ne pensait qu'il était possible de changer ce fait et pourtant Pontevedra est devenue depuis un modèle international de piétonnisation et d'urbanisme moderne.

Dans ce domaine, force est de constater que La Chaux-de-Fonds a du retard – beaucoup de retard – c'est pourquoi le POP souhaite aller de l'avant dans ce dossier. Sans espérer tout de suite devenir un modèle en termes de piétonnisation et d'urbanisme novateur, nous pensons que La Chaux-de-Fonds a de sérieux atouts à faire valoir avec ses rues en damier. La piétonisation est un développement attendu par le POP, un développement nécessaire que nous soutenons totalement.

Après le plaisir évoqué de la découverte de ce rapport, plusieurs points ont par contre davantage interrogé le POP, plusieurs points qui ont débouché sur le dépôt de deux amendements de la part de notre groupe. Le premier point qui nous a intrigués est la fonctionnalité et le rôle que cette Place aura. Comment va-t-elle évoluer? À quoi la destine-t-on précisément? Le rapport est relativement muet sur ce point.

Pour qu'une zone piétonne comme la Place du Marché puisse jouer un rôle de centre structurant, il est nécessaire d'avoir une vision claire sur les objectifs poursuivis. Évidemment, les points de vue peuvent diverger entre une place la plus libre possible pour laisser la possibilité d'organiser des évènements et une place plus chargée avec des espaces spécifiques. On nous répondra que c'est suite à la consultation que des projets plus concrets seront évoqués, soit...

La consultation venons-y. L'idée de faire une consultation est non seulement bonne mais essentielle aux yeux du POP et il est aussi vrai que de voter d'abord sur un rapport et ensuite entamer une procédure de consultation peut paraître cavalier et ça l'est en partie. Après mûres réflexions, le POP a tout de même considéré que cette voie était défendable car il faut montrer un signal clair pour aller dans cette voie mais avec certaines cautèles. Le POP souhaite une consultation qui entendent les avis et propositions du plus grand nombre d'acteurs : les commerçants même si l'expérience de la piétonnisation à Neuchâtel a démontré que seule l'expérimentation et les années parvenaient à les convaincre. En effet, d'opposants agressifs ils sont devenus d'âpres soutiens. Il faut également consulter les maraîchers et les riverains, dont certains ont

déposé une pétition soutenant l'idée de piétonnisation, mais aussi la population en générale et les acteurs culturels, les acteurs qui font vivre cette Place et qui sont complètement absents du présent rapport, à commencer par La Plage et les autres grands évènements.

Pour mener à bien cette consultation, le groupe POP a déposé un amendement pour instaurer une commission ad hoc chargée de l'élaboration de la procédure de consultation avec le Conseil communal et du suivi du dossier, notamment sur la question du pavage et du revêtement qui nous semble trop conséquent dans ce dossier. Intégrer la plus grande partie des acteurs est à nos yeux la seule option pour qu'un maximum de monde soutienne ce projet; nous devons absolument éviter les psychodrames de 2004 et de 2011.

Autre point qui nous est cher pour que la population s'approprie ce projet, c'est qu'elle puisse faire des propositions concrètes sur l'aménagement de la Place du Marché. Pour ce faire, nous avons déposé un amendement qui instaure un budget participatif, point que nous développerons par la suite.

Vous l'aurez compris, le groupe POP va donc accepter ce rapport et les différents crédits demandés mais uniquement si la création d'une commission ad hoc, permettant de suivre et de valider les différentes étapes du projet, est acceptée. C'est en effet pour nous la seule solution permettant que ce projet se réalise dans de bonnes conditions avec un soutien le plus large possible et de la manière la plus démocratique possible.

Je vous remercie.

M. Blaise Fivaz, PDC: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le représentant du PDC a pris connaissance du rapport relatif à la piétonnisation de la Place du Marché et il en remercie ses auteurs, notamment pour la partie historique.

Comme lu, nous convenons volontiers que toute ville progressiste qui souhaite favoriser la mobilité douce se doit d'aménager des zones piétonnes, lieux où il fait bon vivre et dans lesquels la sécurité des piétons est assurée.

Oui, le PDC est favorable à de tels aménagements et pas seulement sur la Place du Marché et j'en suis convaincu. En tant qu'ancien chef de la circulation de la Ville de La Chaux-de-Fonds, j'avais déjà participé à différents groupes de travail toujours autour de cette Place du Marché qui nous occupe depuis des années.

En revanche, pour un montant d'une telle importance, il n'est pas concevable pour le PDC de donner un blanc-seing au Conseil communal, qui sollicite un crédit de CHF 4'982'000.- à l'aveugle. Oui, je le dis bien, à l'aveugle!

En effet, nous ne disposons d'aucune information sur les aménagements envisagés et il appert que ni les commerçants ni la population n'ont été consultés ; ce n'est pas ainsi que le PDC désire procéder. Il est important de pouvoir consulter nos commerçants qui font partie du poumon de notre Ville.

Nous ne désirons pas non plus faire la même erreur qui a été faite pour notre Gare qui est la seule de Suisse qui ne dispose pas d'un parking digne de ce nom. Un parking souterrain doit absolument être étudié et le coût n'est pas un obstacle car il est indispensable d'envisager un partenariat public/privé dans lequel, nous sommes convaincus, tout le monde y trouverait son compte. Il est illusoire de penser que les clients iront stationner à la Place des Forains pour se rendre au Marché ou dans les commerces alors que toutes les grandes surfaces disposent d'un parking.

Vous l'aurez compris, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, pour toutes les raisons évoquées, l'élu PDC refusera ce rapport.

Je vous remercie.

M. Andy Favre, UDC: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le rapport qui nous est présenté ce soir relève de la plus haute importance.

Nous connaissons tous l'attachement des chaux-de-fonniers à cette Place, aux commerçants qui s'y trouvent ainsi qu'aux maraîchers et ce n'est pas la première fois que la question de la mobilité à cet endroit se trouve devant notre Autorité. Mais est-ce la dernière ?

Les questions de mobilités sont devenues récurrentes et personne n'y est insensible; chacun souhaite pouvoir profiter de son moyen de déplacement de la manière la plus agréable qui soit. Nous sommes persuadés que ce projet crée de vifs débats chez les Chaux-de-Fonniers tiraillés d'une part par l'envie de trouver des espaces conviviaux de qualité et d'autre part le besoin de se rendre chez les commerçants le plus facilement possible avec la roue avant gauche de leur voiture garée dans l'entrée du magasin si possible. Ajoutons à cela les coûts du projet qui ne sont en aucun cas négligeables surtout au vu de nos finances.

Le projet qui nous est présenté, bien que pour l'heure peu abouti, nous semble de qualité. Les simulations en 3D nous laissent entrevoir un bel espace dédié aux rencontres, aux verres entre amis et flâneries diverses.

Aux dires du Conseil communal, une grande majorité des commerçants sont enthousiastes à l'idée de ce projet. Bien que nous ayons une grand estime pour l'Exécutif en place, nous nous sommes permis de nous interroger à ce sujet et, comme on dit, la confiance n'empêche pas le contrôle. Nous sommes donc allés à la rencontre de quelques commerçants et ce dans un esprit tout à fait neutre. Avez-vous une petit

idée du résultat de notre enquête ? On ne peut pas vraiment dire que ce soit l'euphorie... C'est même le contraire! À coups de diverses exemples, on nous a démontré que la situation ne serait pas viable pour eux. Lors d'un stand sur le Marché, l'un d'entre eux s'est même approché de luimême afin de connaître notre position sur le projet et nous a clairement demandé de nous y opposer.

Apparemment, la situation actuelle, que nous pourrions qualifier d'hybride, leur convient et il est vrai que, par rapport aux autres endroits de la Ville, le tournus des commerçants n'est pas très important et il est rare d'y voir des vitrines avec du papier brun pendant plusieurs semaines, sauf pour des travaux de rénovation.

Par ailleurs, nous avons quelque peu étudié les commentaires laissés par des citoyens sur les réseaux sociaux. S'il ne sont pas unanimement négatifs, on ne peut pas dire qu'ils soient majoritairement positifs.

Fort de ce constat, le groupe UDC a longuement débattu et réfléchi et notre conclusion est la suivante. Pour un projet d'une telle importance, déjà refusé par la population – certes il y plus de dix ans, mais par une nette majorité – nous pensons qu'il est nécessaire de questionner la population et les utilisateurs de la Place.

Au vu de la situation, il est impératif que les autorités aient l'aval de la population. Nous demandons donc qu'une consultation sérieuse soit mise en place sur le fait même de la piétonnisation. Ce projet doit se faire avec la population et les commerçants, sans quoi nous pouvons nous attendre au lancement de référendums. Inutile de préciser que, en cas de défaite du Conseil communal devant le peuple, il serait impossible d'envisager quelques modifications que ce soient avant bon nombre d'années.

Le groupe UDC refusera donc l'entrée en matière et demande donc au Conseil communal de revenir devant notre Conseil avec les résultats d'une consultation menée auprès des citoyens et des personnes concernées.

Je vous remercie.

M. François Perret, Verts: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les Verts sont satisfaits de voir enfin un rapport très attendu: la création d'une place piétonne. Il était temps! C'est une étape très importante dans l'aménagement futur du centre-ville, cependant nous avons quelques remarques et questions à formuler.

Il est mentionné que les utilisateurs de la Place ont été consultés comme les commerçants, les maraiches, etc. mais qu'en est-il de La Plage et des forains des carrousels de La Chaux-de-Fonds qui utilisent aussi cette Place ? Avec l'implantation d'arbres au milieu de la Place, le montage de scènes, de tentes ou de manèges forains semble compromis. Qu'en est-il des bornes électriques enterrées qui était disposées sur la Place ? Existent-elles toujours ? Et, si oui, seront-elles maintenues ?

Concernant les pavés, il est mentionné que c'est la solution la plus durable. Effectivement, en durée dans le temps, mais sait-on d'où ils proviennent ? Certainement d'Asie, comme c'est souvent le cas, d'Inde, de Chine, et souvent ces matériaux sont produits à l'autre bout du monde et en plus dans des conditions de travail qui ne sont pas très recommandables, ce qui est écologiquement et éthiquement pas tellement admissible. Est-ce que le Conseil communal peut nous rassurer à ce propos ?

Afin de soutenir un tel projet, ne pourrait-on pas envisager de faire une souscription populaire en proposant d'acheter les pavés où il serait possible d'y inscrire des lettres d'un prénom ou d'un nom comme cela se fait avec les arbres ? Pour agrémenter la Place, ne pourrait-on pas aussi prévoir des jeux d'eau comme ceux qui se trouvent à la Place des Moulins en face de La Poste de la Charrière ?

C'est très bien de prévoir des supports à vélos, mais encore faut-il pouvoir accéder à cette Place de manière sûre. Donc pour permettre l'accès en toute sécurité, il faut aussi prévoir des pistes cyclables dignes de ce nom dans le centre-ville.

Pour les personnes à mobilité réduite, les poussettes et les hauts talons, ne serait-il pas judicieux de prévoir des cheminements en des matériaux plus roulants? Nous avons d'ailleurs créé un postulat concernant ces différents points.

Voilà la positon des Verts pour ce rapport.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous sommes à un moment important de la législature même si nous sommes tout au bout de celle-ci et le Conseil communal vous remercie, si ce n'est pour l'enthousiasme suscité par le rapport, au moins pour l'intérêt que vous portez à la problématique.

Le Conseil communal estime que la faible qualité des espaces publics, dans notre Ville, est un frein majeur à son attractivité. Il estime en outre que, face à la dynamique démographique, économique, commerciale et sociétale qui est celle aujourd'hui de notre Ville, il y a, Mesdames et Messieurs, urgence à agir et qu'il est temps de savoir s'inspirer des dizaines d'exemples qui nous entourent. En d'autres termes, qu'il est temps de métamorphoser nos espaces publics afin qu'ils soient dignes d'un urbanisme moderne et durable.

Enfin, le Conseil communal estime que, pour ce faire, il faut accepter de mettre fin au demi-mesures – je crois que c'est Monsieur Borel qui les évoquait – qui ont, depuis les traumatismes de 2004 et 2011, permis certes quelques avancées – je pense particulièrement à la Place de la Gare ou à la modeste politique de stationnement – mais qui ont surtout généré un

retard considérable dans l'attractivité des espaces publics, partant dans l'attractivité de notre Ville.

Je profite de cette référence à 2004 pour rappeler à Monsieur Favre, qui était très jeune à ce moment-là, qu'il n'était pas question de piétonnisation de la Place du Marché, il était question d'une création d'une vaste zone de rencontre entre les musées et l'avenue Léopold-Robert et une bonne partie de l'avenue Léopold-Robert.

Ce retard que j'évoque, il n'est pas trop tard, mesdames et Messieurs, pour le combler mais il s'agit désormais d'œuvrer sans tarder et avec beaucoup de détermination, ce qui ne signifie pas - Monsieur Haldimann, c'est ce que j'ai cru entendre, même si vous trouvez le rapport de bonne qualité - que ce rapport a été fait dans la précipitation. Monsieur Haldimann, cela fait huit ans que le Service d'urbanisme et le Conseiller communal en charge de l'Urbanisme en rêvent et ca fait maintenant plusieurs années qu'on y travaille. Pour preuve, j'aimerais évoquer les planifications qui ont été présentées à votre Autorisé et qui ont été acceptées très largement par votre Autorité et qui inscrivaient en filigrane cette piétonnisation de la Place du Marché. Vous voyez donc qu'on avance de manière régulière, pas à pas, mais avec cohérence. Ces planifications c'est le Plan directeur des mobilités qui vous permettra également, sans surprise, d'envisager l'avenir sur ce plan-là de la Ville de La Chaux-de-Fonds ainsi que le Plan directeur partiel des mobilités lié à la H18 qui prévoit tout une série de mesures qui permettront cette mue de notre centre-ville en termes de mobilité et d'espaces publics que j'évoquais à l'instant.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le Conseil communal fait le constat que les atouts de notre Ville sont nombreux. Permettez-moi, au risque d'être rébarbatif et parce qu'il ne faut jamais oublier de les nommer et de les mettre en exergue, d'en citer quelquesuns. Quels sont les atouts de notre Ville ? La grande qualité d'habitabilité de très nombreux quartiers d'habitation, notamment hors du centre-ville. La proximité tout à fait particulière des grands paysages, des pâturages, des crêtes ou du Doubs à la beauté saisissante et préservée. L'architecture et l'urbanisme nés de l'industrie horlogère d'une facture telle qu'ils sont reconnus aujourd'hui mondialement par l'UNESCO. La très grande qualité et le nombre des infrastructure sportives et culturelles, même si certaines d'entre elles doivent être rénovées. La densité du tissu des associations et institutions culturelles, sportives ou autres, si dynamiques, créant un lien social fort et particulier à notre Cité. Des emplois nombreux notamment dans un des plus beaux secteurs économiques du monde, c'est-àdire l'horlogerie. Et bien sûr cette liste n'est pas exhaustive.

Et pourtant, Mesdames et Messieurs! Et pourtant, entre le mois de janvier 2015 et le mois le mois d'août 2020, soit en un peu plus de cinq ans et demis, notre Ville a perdu 1'905 habitants. J'ai bien dit, Mesdames et

Messieurs, 1'905 habitants! Et la perte de citoyens chaux-de-fonniers ne faiblit pas. Il y a urgence, Mesdames et Messieurs, à écouter ce que les experts – urbanistes, sociologues, géographes, économistes – nous disent. Il y a urgence à regarder au-delà de nous-mêmes les bons exemples et de nous en inspirer. Ces exemples sont si nombreux en Suisse qu'à vrai dire on ne sait lequel choisir, à tel point qu'au bout de l'exercice, eh bien on se sent bien seuls sur les rivages du XXe siècle.

Permettez-moi tout de même de citer quelques-uns de ces exemples parmi les plus grands, les plus aboutis en Suisse : Berne et Zurich qui, sous l'impulsion d'édiles de gauche, ont réalisé des aménagements qui permettent à ces cités d'être classées régulièrement dans les *benchmarks* européens ou mondiaux parmi les villes où la qualité de vie est la plus agréable au monde. Rien que cela! J'aimerais vous raconter une toute petite anecdote très personnelle pour illustrer ce propos. Cet été, en rentrant avec ma petite famille d'un séjour dans la Ville de Zwingli et de Corinne Mauch, arrivés dans notre bonne Ville de La Chaux-de-Fonds, sur le Pod, ma fille benjamine s'exclame : "Papa, Zurich c'est tellement mieux, c'est plus tranquille!". Pour moi, ça signifie beaucoup!

Permettez-moi encore de citer d'autres exemples. Lausanne qui est la révolution et l'évolution urbaines permanentes, Sion qui sans doute est la dernière à avoir réalisé sa mue – peut-être la Cité qui nous ressemble le plus et dont on doit le plus s'inspirer – et enfin bien sûr la Ville de Neuchâtel, notre voisine qui a réalisé sa mue il y a plus que quarante ans avec un succès dont nous sommes incapables de nous inspirer depuis. Pourquoi ces trois exemples, Mesdames et Messieurs? D'une part, parce qu'ils sont à côté de chez nous et d'autre part parce que leur métamorphose est le fait, cette fois, d'éminentes personnalité progressistes du PLR: Oliver Français à Lausanne, Marcel Maurer et Philippe Varone à Sion, Claude Frey – il avait reçu à l'époque des menaces de morts, rien que ça! – à Neuchâtel et aujourd'hui Madame Violaine Blétry-de-Montmollin qui reprend le flambeau.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs du PLR et de l'UDC, j'aimerais vous dire que la gauche ne détient pas le monopole du progressisme urbain. La Chaux-de-Fonds a besoin de vous et ne peut plus demeurer éternellement contrainte par des conservatismes passéistes et provinciaux dans ce domaine.

J'aimerais en venir à la méthodologie choisie, parce que bon d'entre vous l'ont évoquée et que ça permettra également de réponde aux nombreuses questions des Verts. Si les réponses sont très générales, je ne doute pas qu'ils réinterviendront.

Certains réclament au préalable – c'est le cas, si j'ai bien compris, en tout cas de l'UDC, du PDC, voire du PLR – une consultation préalable. Nous entendons cela. Cependant, lorsqu'une Autorité consulte, elle doit se faire fort de respecter les avis émis par la consultation. Consulter pour

savoir, Monsieur Favre, si la Place du Marché doit devenir piétonne, c'est l'assurance, si vous respectez la consultation de la mise en œuvre, d'une nouvelle demi-mesure urbanistique de la même nature que celle dont souffre tellement notre Ville. En d'autres termes, c'est l'assurance d'une place partiellement piétonne, c'est-à-dire piétonne à certaines heures seulement, à certaines saisons seulement ou avec la suppression seulement d'un certain nombre places de parc. Le Conseil communal en est convaincu; c'est exactement l'inverse aujourd'hui que nous devons faire!

Par rapport à la remarque de Monsieur Favre sur les commerçants qui, selon le Conseil communal, seraient tous favorables à la piétonnisation de la Place du Marché, je ne sais pas où vous l'avez entendu mais naturellement s'il y a des commerçants qui soutiennent la démarche, aujourd'hui la majorité de ces commerçants ne vont pas dans ce sens-là.

Aussi le Conseil communal estime-t-il qu'il est essentiel au préalable de définir le cadre et ce cadre c'est la piétonnisation. C'est ce que nous avons fait et cela permet également de chiffrer le projet et de solliciter un crédit de la part de votre Autorité. Par contre, dès le moment où le cadre est défini, à l'intérieur de ce cadre - et j'aimerais vous rassurez car peutêtre le rapport sur ce point-là n'est pas suffisamment développé même si c'est mentionné – il est absolument IN-DIS-PEN-SABLE de construire avec les principaux concernés, avec la population et avec les représentants de celle-ci. C'est ici que doit avoir lieu une consultation formelle, vaste et structurée afin de définir les contours de la place piétonnisée. Cela permet d'échanger sur des aspects très concrets au-delà des postures idéologiques. À ce propos, trois acteurs de la Place du Marché sont déjà venus trouver les services communaux et le Conseil communal de manière tout à fait spontanée, y compris un acteur qui est et qui est toujours farouchement opposé à la piétonnisation de la Place du Marché et, ce qui m'a beaucoup intéressé dans ces rencontres, c'est que la discussion a été constructive et passionnante, ne portant que sur des éléments concrets, à savoir : comment piétonniser au mieux et au bénéfice de tous la Place du Marché?

Permettez-moi de vous présenter cette démarche de consultation telle qu'elle est imaginée par le Service d'urbanisme et le Conseil communal, tout en sachant que cette démarche de participation et de consultation peut évoluer, notamment en regard du suivi de la Commission. D'abord, il y a un objectif; il s'agit de définir les détails des contours de réaménagement au bénéfice de tous. Ensuite, le spectre de la consultation. Si nous prévoyons une ou deux séances d'information publique à l'attention de la population, nous entendons consulter formellement tous les commerçants riverains, tous les propriétaires riverains, les usagers. Parmi ceux-ci, ont été identifiés naturellement les maraîchers, La Plage des Six-Pompes et, suite à une proposition qui est apparue en commission d'un acteur que nous

avions oublié – et la Commission ne manquera pas de nous rappeler si nous oublions d'autres acteurs – la Braderie. Nous consulterons également le TCS, l'ATE, pro-infirmis, le CID et bien sûr la Commission des espaces publics, des mobilités et du stationnement dans laquelle sont représentés nombre de groupes d'intérêts en plus des partis.

Ensuite, dans notre esprit, c'est la Commission des infrastructures de l'urbanisme et de l'environnement qui est prévue pour assurer le suivi et préaviser, sur la base des résultats de la consultation, les orientations à prendre. Cela dit, une commission ad hoc telle que proposée par le POP nous convient parfaitement et le Conseil communal soutiendra l'amendement du POP. J'aimerais aussi dire que, par rapport à cet amendement – c'est assez rare pour que je puisse le dire – très clairement, il améliore le projet !

Enfin, il s'agit de poser des questions ouvertes comme des questions fermées. A minima – je dis bien, à minima – les questions qui seront posées sont les suivantes : comme pour toute piétonnisation, qu'en sera-t-il des accès de livraisons ? Comment les livraisons seront-elles organisées sur cette Place ? C'est une question absolument évidente qui trouve toujours des réponses au moment des consultations.

Deuxièmes question : qu'en sera-t-il des transports des achats lourds dans les différents commerces par la population ? Nous avons quelques pistes mais vraisemblablement que les commerçants amèneront leurs propres pistes. Les pistes que nous avons aujourd'hui c'est par exemple la création d'un caddie "Abeille" ou d'un caddie "Ville de La Chaux-de-Fonds" qui pourrait être offert aux commerçants. Idéalement la mise en place de places de parc à 30 minutes sur la rue Charles-Edouard-Guillaume.

Question suivante : quid du périmètre des terrasses en été ? Qu'en sera-t-il des terrasses d'hiver ? Nous souhaitons, comme toutes les villes de Suisse, et encore plus à fortiori dans une situation sanitaire compliquée, développer avec les commerçants la possibilité d'installer sur la Place du Marché et sur d'autres endroits naturellement du centre-ville, quand ce sera possible, des terrasses d'hiver mais des terrasses d'hiver qui devront être conformes à loi sur l'énergie bien évidemment. Les infrastructures de ces terrasses d'hiver, totalement ou partiellement, devront-elles rester durant l'été ? Le pourront-elles ? Ce sont des éléments qui doivent être examinés.

Quid également de la mini-déchetterie ? Certains commerçants nous disent que cette déchetterie est au bénéfice de leur activité, d'autres nous disent déjà : "Surtout, vous nous enlever la mini-déchetterie!". Que va-t-on faire ? Il s'agit de consulter. Par contre, ce qui est certain, c'est que les ordures ménagères qui ne s'accordent pas à une place piétonne seront de toute façon déplacées.

Question suivante et qui a été posée par plusieurs groupes : faut-il arboriser tel que le pré-projet le prévoir, faut-il densifier l'arborisation ou, au

contraire, faut-il préserver une place minérale? La question qui est en corollaire de celle-ci est de savoir si l'on entend permettre encore les grandes manifestations, les carrousels, la Grande scène de La Plage de Six-Pompes ou si nous trouvons d'autres solutions pour les grandes manifestations. Naturellement, il s'agira pour les uns et les autres d'être cohérents. Celui qui nous dit qu'il faut végétaliser et arboriser cette Place au maximum ne pourra pas nous dire dans le même temps d'y prévoir d'y mettre la Grande scène de La Plage des Six-Pompes. Et puis, dans les questions ouvertes, il y a naturellement les idées des uns et d'autres, les idées en termes d'aménagements particuliers et d'animations particulières.

Pour répondre au mieux à la consultation, nous avons en outre prévu, dans le budget — cela n'apparaît peut-être pas suffisamment clairement, même si vous en trouvez mention à la page 10 du rapport — un montant de CHF 200'000.- qui est intégré aux divers et imprévus des centres 712 et 755. Aussi, le second amendement du POP, nous convient-il parfaitement dans la mesure où il va dans le même sens de ce que nous avions prévu avec ces CHF 200'000.-, c'est-à-dire avoir une marge de manœuvre pour l'amélioration du projet en fonction de la consultation, même si le POP va un peu plus loin en sollicitant, si j'ai bien compris, un appel à des projets citoyens qui nous semblent ici également une excellente idée.

J'aimerais encore revenir sur la question des coûts. Vous aurez noté qu'il n'y a aucune volonté d'aucune sorte de réaliser sur la Place du Marché un feu d'artifice urbanistique. Pas de concours d'architecte, pas de jeux d'eau, pas de couverts, pas d'esplanades à priori prévus ; une simple place du village à la vérité comme il en existe dans toutes les villes, pensez par exemple - je reviens à Zürich - à la Münsterhofplatz ou à la Place des Halles à Neuchâtel. Concernant les montants, il faut admettre que, lorsque vous intervenez sur un revêtement sur une surface aussi vaste, presque 9'000 m², eh bien cela a un coût et cela a un coût que l'on mette du bitume ou que l'on mette du pavé. Les opposants ont donc beau jeu - c'est des choses que nous avons entendues ces dernière semaines - d'articuler les CHF 5 millions prévus ici et de les mettre en regard de "rien". Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, c'est en vérité, si nous sommes précis sur les chiffres, CHF 4'582'000.- plutôt que CHF 2'652'000.-, soit une différence de CHF 1'930'000.-, mais avec une durée de vie du revêtement qui va simplement de 20 ans, pour la variante le meilleur marché et la moins qualitative, à 100 ans au moins pour la variante pavée. Il nous semble que lorsqu'on sait compter, il n'y a évidemment pas photo.

Notre Place du Marché mérite mieux que du bitume noir et rapidement dégradé. Quant à ceux qui auraient la tentation d'estimer que la Place peut rester dans son état actuel et qu'il suffit de la piétonniser, c'està-dire un vrai patchwork de rapiècements et de nids de poule, ils refusent de comprendre les nécessités de l'attractivité d'une Ville et le rôle que joue la place centrale comme carte de visite non seulement pour les visiteurs,

mais également pour les futurs citoyens et surtout peut-être pour les habitants eux-mêmes. Mesdames et Messieurs, le misérabilisme n'est jamais attractif!

Par rapport à la menace de référendum, dès le moment où nous envisageons une piétonnisation de la Place du Marché, dès le moment où nous envisageons d'agir de manière forte et aussi déterminée sur les espaces publics, le risque est majeur dans tous les cas. De fait, il ne nous apparaît pas qu'attendre encore un peu, dès le moment où on refuse les demi-mesures, nous permettrait d'éliminer ce risque. En outre, le Conseil communal est d'avis que la nécessité est telle et que parallèlement les mœurs ont largement évolué depuis 2004 et 2011 et que, si référendum il devait y avoir, cette fois les autorités progressistes de cette Ville – et j'espère bien que tous vous en ferez partie – gagneront le référendum. Et gagner un référendum tel que celui-ci permettrait également de débloquer définitivement les réticences des uns et des autres pour le développement coordonné pertinent des espaces publics. Il est temps, d'une certaine manière, que notre Ville, par un processus de catharsis, soit capable de dépasser les traumatismes de 2004 et de 2011.

Encore un élément sur la question financière même si j'aurais dû évoguer cet élément précédemment. J'ai entendu l'un ou l'autre dire : "Mais finalement que fait le Conseil communal de la marge de manœuvre des nouvelles autorités qui seront là demain si un crédit est voté par votre autorité ce soir ?". Eh bien cette marge de manœuvre, Mesdames et Messieurs, reste entière car vous le savez mieux que personne, le budget qui sera présenté in fine à votre Autorité sera validé par le nouveau Conseil communal et ce budget passera par le filtre de votre Apriorité et c'est au final votre Autorité qui décidera les montants qui seront inscrits dans ce budget, que ce soit pour le budget 2021, à fortiori pour le budget 2022 où les montants sollicités pour la Place du Marché seront beaucoup plus importants. En d'autres termes, les nouvelles autorités garderont la maîtrise financière sur ce qu'il se passera sur la Place du Marché. Si par malheur les nouvelles autorités devaient être conservatrices et ne pas partager les thèses actuelles du Conseil communal, eh bien simplement ces nouvelles autorités n'inscriront pas les montants dans les budgets d'investissement et la Place du Marché restera exactement ce qu'elle est aujourd'hui mais, à vrai dire, nous n'y croyons rien du tout et nous sommes persuadés que les nouvelles autorités travailleront à la qualité des espaces publics avec la même énergie que nous le faisons aujourd'hui.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien. Nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 21 voix contre 16 (1 abstention).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : L'entrée en matière est donc acceptée et nous pouvons alors continuer de travailler sur ce projet.

M. Cédric Haldimann, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Merci de me redonner la parole.

Avant de vous demander une interruption de séance, s'il vous plaît, j'aimerais juste ajouter deux-trois éléments par rapport à ce que nous a dit le Conseiller communal Monsieur Théo Huguenin-Elie, des propos parfois que je peux considérer comme insultants quand on nous traite de passéistes ou de conservateurs ; qu'on essaie un peu d'écouter. Ce serait bien qu'on essaie d'écouter nos interventions. Il n'y a pas un groupe ici dans la salle qui a dit que l'avenir de la Place du Marché n'était pas piétonne à leurs yeux. À partir de là, on est tous progressistes aux yeux de Monsieur Théo Huguenin-Elie.

De plus, quand on fait des amalgames entre la gauche et la droite, il me semble que les autorités communales de La Chaux-de-Fonds sont de gauche depuis bien assez longtemps pour avoir dû remplacer ou transformer cette Place en place piétonne depuis bien longtemps.

Quand on a entendu Monsieur Théo Huguenin-Elie prendre la parole tout à l'heure, ça nous a bien prouvé qu'il y avait encore beaucoup de questions auxquelles répondre, c'est pourquoi voter un crédit quand il y a autant de questions n'est pas raisonnable à nos yeux.

Les divers et imprévus, évoqués aussi par Monsieur Théo Huguenin-Elie de CHF 200'000.-, correspondent à 5% – si mes calculs rapides sont justes – au montant du crédit octroyé. Monsieur Théo Huguenin-Elie aussi, de par sa position de chef du dicastère de l'Urbanisme, doit savoir que 5% de divers et imprévus est un minimum pour tout projet urbanistique ou architectural.

Le référendum, bien sûr qu'il peut toujours y en avoir et il n'y a pas de problème à ce qu'il y en ait mais la population il faut la convaincre et je pense que, quand on a autant de questions, c'est très difficile de convaincre la population.

Voilà ce que j'aimerais dire juste avant l'interruption de séance que je vous ai demandée.

Mme Monique Gagnebin, Présidente: Je propose que Monsieur Gressot développe ses amendements avant de faire une interruption de séance.

Rapport du Conseil communal pour le réaménagement et la piétonnisation de la Place et la rue du Marché ainsi que leurs alentours immédiats

Amendements du POP :

Article 2 (nouveau)

Une commission temporaire constituée proportionnellement des partis politiques est instaurée et chargée de la procédure de consultation, en collaboration avec le Conseil communal. Cette commission prend l'avis notamment des commerçants de la Place du Marché et des environs, des maraichers, des riverains, des acteurs faisant vivre la Place et de la population. Cette commission rédigera un rapport à l'issue de la procédure de consultation. La commission examine, propose et valide également les différents points du projet notamment ceux liés au réaménagement, au choix du revêtement et au suivi de la piétonnisation de la Place et rue du Marché.

Article 9 (nouveau)

Une partie du crédit d'engagement pour la végétalisation et le mobilier urbain est attribuée sous forme d'un budget participatif dont les modalités seront examinées par la commission temporaire.

Pour le groupe POP : Julien Gressot

M. Julien Gressot, POP: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons déposé cet amendement pour la création du commission ad hoc pour que la procédure de consultation soit réalisée avec les commissaires politiques, les services et le conseil communal et pour que cette étape essentielle soit la plus large possible.

Nous souhaitons également que cette commission établisse un rapport sur cette consultation afin que les décisions prises soient les plus transparentes possibles et que tous les acteurs aient pu se faire entendre.

De plus, à nos yeux, le crédit de CHF 4 millions pour le revêtement est à considérer comme un maximum et la Commission sera chargée de faire des propositions notamment sur le choix du revêtement et des orientations prises pour l'aménagement de la Place au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Cette commission que nous appelons de nos vœux est donc une manière de s'assurer que les crédits votés soient utilisés de la meilleure manière possible pour faire de ce projet un projet rassembleur.

Concernant l'amendement sur le budget participatif – j'enchaîne si vous me le permettez, Madame la Présidente – il est toujours dans la même idée, celle de créer un projet le plus rassembleur possible et que la population puisse s'approprier la future Place du Marché piétonne et en dessiner en partie les contours.

Nous proposons qu'une partie du budget consacré à la végétalisation et au mobilier urbain – mais si c'est un autre poste budgétaire, comme semble l'évoquer le Conseil communal, ça nous conviendrait également – soit faite sous forme d'un budget participatif dont les contours et règlement exacts seraient à définir par la commission ad hoc. Des projets citoyens pourraient donc être soumis et nous pensons également que, lors des assemblées mentionnées par le Conseil communal, il puisse y avoir des discussions autour de ces éventuelles propositions pour construire une sorte de projet collectif.

Nous pensons également que la démarche des budgets participatifs devrait être faite plus généralement et que notre proposition soit donc entendue également comme un souhait pour que, lors de projets d'envergures à l'avenir, ce soit aussi intégré.

Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme déjà expliqué, le Conseil communal acceptera les amendements du POP.

Mme Monique Gagnebin, Présidente: Alors, comme il a été demandé, je vais faire une courte interruption de séance pour pouvoir voter.

SUSPENSION DE SÉANCE

Mme Monique Gagnebin, Présidente: J'ai reçu un nouvel amendement du PLR mais on va déjà voter sur les deux amendements du POP.

Le premier amendement du POP est accepté par 35 voix à l'unanimité.

Le deuxième amendement du POP est accepté par 29 voix contre 0 (7 abstentions).

Amendement à l'arrêté du rapport du Conseil communal relatif à la demande de crédits d'engagement de CHF 4'9821000.- pour le réaménagement et la piétonnisation de la Place du Marché ainsi que ses alentours immédiats

Amendement du groupe PLR

L'article premier de l'arrêté du rapport du Conseil communal relatif à la demande de crédits d'engagement de CHF 4'982'000.- pour le réaménagement et la piétonnisation de la Place du Marché ainsi que ses alentours immédiats est modifié comme suit :

Article premier.- Un crédit d'étude d'engagement de CHF 4'260'000.- est accordé au Conseil communal, dans la limite de ses compétences, pour le développement d'un projet de réaménagement et de piétonnisation les travaux de superstructure, de déplacement de conteneurs enterrés, de signalisation et de marquages liés au réaménagement et à la piétonnisation de la Place et la rue du Marché.

Articles 2 et 3 (nouveaux) – amendements du POP

→ Suppressions des anciens articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13.

Article 4 14.- L'article 65 du règlement communal de police du 28 novembre 2011 est modifié comme suit : Le marché a en principe lieu sur les Places du Marché et de la Carmagnole, chaque mercredi et samedi de 04h00 à 13h00. Si une autre manifestation autorisée par les organes d'exécution occupe l'une de ces places (ou les deux), le marché est déplacé sur la place disponible ou est supprimé.

Article 5 45.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Pour le groupe PLR : Cédric Haldimann

M. Cédric Haldimann, PLR: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Juste un petit complément.

Cet amendement que l'on propose peut tout à fait s'intégrer aux amendements du POP qu'on vient de voter. Je ne vais donc pas reprendre tout ce qu'on a dit car je vais me répéter mais, au vu des nombreuses questions qui persistent autours de cette Place du Marché, on ne se voit pas octroyer un crédit aussi précis sans savoir exactement où on va avec ce projet.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal ne souhaite à priori pas rééditer le débat de ce soir et entend avancer résolument dans la procédure de consultation qui est appelée de ses vœux par tout un chacun et souhaite également avancer de manière déterminée et résolue dans la mise œuvre du projet qui suivra naturellement la procédure de consultation mais qui sera également suivi par la commission ad hoc qui a été votée et décidée ce soir par votre Autorité.

Il entend aussi – ça a été dit par l'un ou l'autre qui a très bien compris la philosophie du Conseil communal dans ce dossier – que le montant sollicité qui correspond à un aménagement simple mais avec pavage soit considéré comme un montant maximal. De fait, si ici ou là, parce qu'il y aurait par exemple des plates-bandes sur la Place du Marché ou parce qu'il y aurait plus d'arborisation, eh bien le projet coûterait moins cher. De fait, le Conseil communal ne pourrait que s'en réjouir.

M. Julien Gressot, POP: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour examiner un peu notre position par rapport à cette nouvelle proposition du PLR, je demanderais une suspension de séance.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : J'accorde donc une petite suspension de séance pour que vous puissiez prendre connaissance de ce nouvel amendement.

SUSPENSION DE SÉANCE

M. Andy Favre, UDC: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Juste quelques mots par rapport à l'intervention de Monsieur le Conseiller communal.

Le fait qu'on nous ait dit que les commerçants étaient pour cette piétonnisation ça a été, sans trahir le secret, pendant la Commission des infrastructures et énergies et on est quand même plusieurs à l'avoir entendu.

Sinon, sur le reste, on voit bien que le Conseil communal est vraiment convaincu par l'idée. C'est un beau projet et on ne critique pas le projet en soi mais on pense qu'un projet d'une telle importance ne peut pas se faire en l'imposant comme ça à la population.

On sait que peut-être le Chaux-de-Fonnier est un petit peu râleur et un peu réfractaire mais je crois qu'il y a trop de gens qui sont un peu dégoûtés par certaines actions des autorités disant : "On avait choisi de voter non, ils le font quand même".

Dans des périodes comme maintenant, dépenser une telle somme d'argent c'est trop important. Je crois que si on veut aller de l'avant dans ce projet et y aller avec l'ensemble de la population, on est obligés quand même de la consulter et de voir que tout le monde est partant pour ça et prendre compte aussi des avis et des besoins de chacun malgré tout, même si ce n'est pas l'idéal au final.

M. Marc Frutschi, PLR: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais aussi préciser le but de cet amendement pour le PLR et mon intervention va aussi dans le sens de l'UDC, à savoir qu'on a ici un grand enthousiasme pour cette Place du Marché et je suis content et je m'excuse de jouer un petit peu les rabat-joie mais j'aimerais quand même dire qu'on a totalement sous-estimé l'opposition qu'il y aura et qu'il y a déjà dans notre Ville.

On parle maintenant du crédit mais on n'a aucun chiffre sur le budget et on n'a aucune idée de combien va nous coûter la crise du Covid ; on dépense de l'argent qu'on n'a pas encore.

Je suis désormais content par les amendements qui ont été amenés par le POP car finalement la totalité du projet est remise en discussion, remise sur la table, et par rapport à ce qui s'est dit, je me dis qu'il y a encore bien d'autres questions qui vont venir dans la discussion, notamment les parkings.

Vous avez fait l'éloge des zones piétonnes mais ces zones piétonnes sont entourées de parkings conséquents. On a parlé vaguement de parking plus conséquent à la Place des Forains ou en dessous mais on n'a pas de précisions là-dessus et la population attend réellement, particulièrement pour les mesures hivernales, des réponses claires, à savoir comment on va pouvoir garer nos voitures particulièrement pendant ces mesures hivernales.

Il y a peut-être d'autres endroits proches de la Place du Marché qui vont perdre si on instaure des animations, places de jeux, etc. Les places de jeux qui sont juste plus loin, les aménagements, les restaurants qui sont situés sur la Place de la Carmagnole vont perdre aux dépends de la Place du Marché. La réflexion est donc très large et les opposants ne sont pas forcément où on les pense. J'aimerais vous rappeler aussi que la Place du Marché est le centre-ville mais malheureusement le centre-ville n'est pas au milieu de notre Ville et qu'il y a une grande partie qui ne vient jamais sur le Place du Marché mais qui s'articule plutôt autour des centres entre la Gare, les supermarchés et les cinémas, donc de l'autre côté de la Ville.

Il faut donc rester les pieds sur terre et ne pas sous-estimer l'opposition qu'il pourrait y avoir et avancer pas à pas et, à ce niveau-là, présenter dès aujourd'hui le crédit, c'est juste ce qu'il faut pour que les

opposants se mettent sur les pattes de derrières et se braquent. Il faut avancer gentiment et j'ai plaisir d'apprendre que ce projet est déjà depuis plusieurs années dans les services.

Mais alors pourquoi est-ce qu'il n'est pas apparu dans les commissions? Pourquoi est-ce qu'il n'a pas avancé gentiment, pas à pas, comme doit se faire l'élaboration d'un projet qui doit aboutir à un consensus et là je pense que maintenant, comme ça a été fait, on remet vraiment tout sur la table. Il me manque juste encore dire que le crédit, de toute façon, on a largement le temps d'y revenir dans deux mois, dans six mois, pour le voter quand on saura que, derrière nous, on a l'appui de la population. Franchement, moi, j'en ai peur aujourd'hui des réactions de nos concitoyennes et concitoyens, c'est pour ça qu'on vous demande de sursoir au vote de ce crédit mais encore une fois je ne voudrais pas ternir l'euphorie qu'il y a ce soir concernant ce magnifique projet de redynamiser cette Place du Marché.

M. Pierre-Alain Borel, PS: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je tiens à remercier mon préopinant qui finalement m'a dit ce que je souhaitais entendre depuis un moment car il a dit tout à l'heure qu'on a peur de ce qu'il va arriver.

Je crois que je l'ai dit aussi dans mon intervention. Je crois que, qu'on a quelque chose qui est inconnu qui nous arrive et qui est quelque chose qui est nouveau, finalement on a un premier réflexe de peur et puis, si on écoute, ce réflexe finalement on va essayer de trouver des — je vais peutêtre être un peu méchant — manœuvres dilatoires et c'est en tout cas comme ça que moi je comprends l'amendement qui nous est proposé maintenant, pour essayer finalement de repousser les choses le plus loin possible en espérant surtout que ces choses-là ne se produisent pas.

On a entendu aussi que la Ville était à gauche depuis très longtemps et que, si on avait voulu faire quelque chose, on aurait pu le faire depuis bien longtemps. J'aimerais rappeler aussi quand même que, notamment sous l'impulsion de la droite de la Ville et du PLR, on n'arrive jamais à planter le moindre clou dans cette Ville car chaque fois on nous ressort la menace d'un référendum et finalement on n'avance pas.

Je crois qu'aujourd'hui on est un peu à la croisée des chemins finalement et puis, quand on est élus dans cet hémicycle – peut-être que c'est la dernière fois que je le dis – c'est aussi pour pouvoir assumer un certain nombre de décisions, pour faire preuve d'une certaine forme de courage, pour montrer une orientation et une ligne et une voie vers laquelle on veut se diriger. Si on accepte donc l'amendement qui nous est proposé, une fois de plus, on va repartir pour faire des études et on va revenir avec un projet qui de toute façon ne satisfera personne tant qu'on n'aura pas quadrillé l'ensemble des problématiques, des difficultés, des questions, etc.

et on se retrouvera exactement dans la même configuration que maintenant, avec la même discussion.

Vous l'aurez donc compris, notre groupe refusera l'amendement qui nous est proposé.

Je vous remercie.

M. Julien Gressot, POP: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Quelques petits éléments sur lesquels j'aimerais revenir.

Concernant la consultation, je crois que la Commission qui vient d'être validée par ce Conseil est la cautèle qu'il y aura une vraie consultation et que les partis pourront amener aussi leurs inquiétudes et leurs questionnements dans cette consultation.

Concernant l'amendement du PLR, on comprend que la somme totale de CHF 5 millions effectivement peut faire peur et peut donner à certains le prétexte de faire un référendum. Cela étant dit, l'amendement du PLR enlève le principe de la piétonnisation et demande uniquement une demande d'étude sur le fait de faire une piétonnisation. Ce qui veut dire que, d'ici quelque temps, quand les travaux auront été effectués, on se retrouvera dans la même situation, avec les mêmes questions, et un possible référendum. Ce sera peut-être une somme mais le débat sera flambement le même donc non ne pourra pas, sous cette forme-là, soutenir cet amendement.

On parle d'un crédit qui peut faire peur mais un crédit c'est aussi quelque chose qui dit clairement les choses, qui va devant la population et qui dit combien on va payer. Ce sera peut-être même un peu moins, comme a encore été dit ce soir, mais il y a un principe : si on fait croire avec une demande d'étude qu'on va payer beaucoup moins cher, ça ne va pas être le cas. De toute façon, un nouveau revêtement à cet endroit-à coûterait des millions et ca il faut le dire.

On parlait de la croisée des chemins juste avant, on peut dire aussi qu'on vient de franchir le Rubicon et que maintenant le sort en est jeté. Il faut aller de l'avant en essayant d'être le plus courageux possible et gagner un référendum s'il y a. Ca donnerait aussi une légitimité à ce Conseil pour les futurs projets à venir, piétonnisés ou non, d'aménagements urbains.

M. Christophe Ummel, PLR: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je crois qu'il faut être clair car on nous fait dire des choses qu'on n'a pas dites.

Le groupe PLR n'a pas menacé de proposer un référendum ; il a dit qu'il était favorable à aller dans la direction qui était proposée donc je crois qu'il faut être clairs. Le problème c'est qu'on a beau déclarer ce soir qu'on va consulter mais le délai référendaire part depuis demain et le danger est élevé. La Commission et les travaux de consultation n'auront pas commencé que, si référendum il y a, il sera déjà déposé.

Ce qu'il faut en politique c'est aboutir, c'est ça qui est important et ce que le PLR propose ce soir c'est de se donner les outils pour aboutir. Mais arrêtez de nous dire qu'on veut repousser puis refuser à la fin!

Il faut se donner les moyens d'aboutir et ces moyens c'est de convaincre, pas tout le monde parce que des opposants il y en aura toujours – et il y aura peut-être aussi un référendum au bout du processus proposé dans notre amendement – mais beaucoup plus de gens seront convaincus car ils auront été pris avec et il y aura beaucoup plus de chances au final d'aboutir. C'est ça le but !

Mme Silvia Locatelli, PS: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis sensible à ce que vient de dire mon préopinant car bien évidement l'objectif, dans tout action politique, c'est d'aboutir.

Dans l'histoire de cette Ville, il y a non seulement tous les clous qu'on n'a pas plantés malheureusement – comme l'a dit Pierre-Alain Borel, parce qu'il y avait des oppositions – mais il y a aussi tous les projets qu'on a réussis parce que cette Autorité, à travers tous ses partis, était unie.

J'appelle donc la droite de cet hémicycle, s'il aboutit, à s'unir aussi et à dire un "Oui" ferme à ce rapport.

M. Marc Fatton, Verts: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis un peu étonné que le PLR fasse appel à des outils car des outils on vient de les donner par l'amendement qu'on a là. On a effectivement un magnifique cadre, il faudra juste mettre la peinture à l'intérieur et proposer à la population de la mettre à l'intérieur.

Pour moi, il n'y a aucune raison qu'on accepte ça ; les outils sont là, on vient de les décider. On est en train de faire une démarche qui n'a pas encore été testée jusqu'à maintenant, à savoir : on met un certain cadre avec un cadre budgétaire. Testons la chose et avançons comme ça. Je crois que c'est important ce soir de se serrer les coudes sur le fait que cette Place doit devenir piétonne et après, comme le disait Monsieur Théo Huguenin-Elie, on peut toujours refuser au budget ou aux comptes d'attribuer les sommes qui nous sont demandées.

Ce soir, on ne prend donc pas énormément de risques en acceptant ça si ce n'est de se serrer les coudes pour que cette Place devienne enfin piétonne.

Je vous remercie.

M. Christophe Ummel, PLR: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je m'excuse vraiment de redemander la parole. Ce n'est pas dans mon habitude et je trouve ça assez désagréable mais j'aimerais bien qu'on s'écoute quand on se parle parce qu'on peut être d'avis différents, ce qui n'est pas tellement le cas ce soir, mais on peut quand même prendre la peine de s'écouter.

Le problème c'est que, si on accepte ce crédit de CHF 5 millions, le référendum tombe demain, avant que les travaux et tous ces outils aient pu justement être mis à profit donc on n'aura même pas eu le temps de les utiliser. C'est ça justement cet outil de consultation qui réunira plus de gens – pas tout le monde, on est bien d'accord – mais il faut aussi se donner le temps et se protéger du danger d'un référendum qui est pour tout de suite.

C'est le danger du référendum qu'il s'agit de repousser et c'est ça qui est proposé et qui va être agissant dans le fait de pouvoir aboutir à cet objectif que nous soutenons.

Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal est un peu dubitatif parce qu'il a entendu des propos qui sont partiellement contradictoires et ambigus avec une démarche qui est aussi contradictoire et ambigüe.

Je pense qu'il aurait été élégant que le groupe PLR puisse voter l'entrée en matière du rapport en déposant immédiatement son amendement. Ça aurait été sans doute de nature à rassurer, tout comme le nombre d'arguments qu'on a entendus à droite de cet hémicycle qui nous montrent toute l'ambiguïté de la position.

Attention à l'opposition des commerçants avec une volonté d'un certain nombre d'entre vous qu'on parte dans un projet de piétonnisation uniquement si les commerçants seront majoritairement d'accord. Il n'a jamais été dit en commission, Monsieur Favre, que les commerçants étaient majoritairement d'accord. Sans doute, il a été dit en commission qu'il y avait un certain nombre de commerçants qui sont d'accord avec le processus et c'est extrêmement différent que de dire qu'il y a une majorité de commerçants.

Bien évidemment non, il n'y a pas une majorité de commerçants. Il n'y aura pas de majorité de commerçants demain, vous pouvez faire les démarches participatives que vous souhaitez. Ça s'est passé comme ça dans toutes les villes de Suisse et c'est normal parce qu'il y a une crainte du changement sur des chiffres d'affaires pour les commerçants qui restent extraordinairement modestes avec des marges qui sont modestes. C'est aussi ceci qu'il faut prendre en considération dans la crainte des commerçants, sauf que dans toutes les villes de Suisse on a réussi à piétonniser et, au bout du compte, les commerçants qui étaient très majoritairement opposés au début in fine sont positifs.

On entend dont un florilège de raisons de ne surtout pas piétonniser. L'opposition des commerçants, le rejet que vous percevez aujourd'hui d'une partie de la population et on a entendu même certains d'entre vous à la droite de l'hémicycle évoquer les parkings car on n'aurait pas

suffisamment étudié les parkings et la possibilité de faire un parking sous la Place du Marché.

Je n'ai pas les chiffres en tête mais c'est déjà des dizaines de milliers de francs qui ont été investis pour voir dans quelle mesure il serait possible d'intégrer un parking sous la Place eu Marché et dans quelle mesure ce serait aussi possible de relier le trafic généré par ce parking aux axes collecteurs. Tant sur le plan financier – et c'est mentionné dans le rapport – que sur la logique de la gestion du trafic, c'est impossible de construire un parking sous la Place du Marché.

Certains ont évoqué le fait que, je les cite, les Forains, qui est à peu près la seule possibilité d'espace qui permettrait un parking et qui est à seulement 400m de la Place du Marché – seulement 400m de la Place du Marché! – c'est quelque chose qui est beaucoup trop loin!

Certains ont évoqué dernièrement – alors il y avait un florilège chez Monsieur Frutschi – les mesures hivernales. Mais comment est-ce qu'on va faire dans le cadre des mesures hivernales ? Et puis on va affaiblir les autres espaces publics comme la Carmagnole et Espacité. Et rendez-vous compte en plus la Place du Marché n'est pas au centre de la Ville. Mais vous êtes déjà en train de monter l'argumentation qui fait que, de toute façon, on arrivera dans cette opposition.

Monsieur Haldimann, vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit de magnifique sur votre parti. Vous ne l'avez pas entendu, vous avez retenu l'autre partie! J'ai dit quelque chose de formidable sur le PLR et la Ville de La Chaux-de-Fonds a besoin de vous. Je n'ai jamais dit d'ailleurs que les représentants de la droite dans cet hémicycle étaient passéistes ou conservateurs. Ce que j'ai dit très précisément — je me cite si vous permettez — c'est que la Ville ne peut plus être contrainte par le passéisme et le conservatisme en termes d'urbanisme.

Bref, aujourd'hui, il y a nécessité résolue d'aller de l'avant. Je suis persuadée que, si nous ne sautons pas l'obstacle très précisément ce soir, on se retrouve, en ayant perdu pas mal de temps, dans la même situation, dans le même débat, avec les mêmes oppositions des commerçants et avec un référendum à la clé.

Il est temps, Mesdames et Messieurs, dans la situation de crise que vit la Ville aujourd'hui, que les Chaux-de-Fonniers choisissent leur avenir. Le Conseil communal ne fait rien d'autre que leur proposer de choisir un morceau important de leur avenir et que, au bout du compte, les esprits progressistes dont vous ferez peut-être partie Monsieur Haldimann – je le souhaite – le moment-venu, défendent le projet d'urbanisation moderne de notre Ville, avec un projet qui sera de qualité. Si ces forces progressistes-là doivent échouer face à la population, eh bien la population chaux-defonnière aura participé à se choisir un avenir.

À mon avis, ce sera une erreur qui contribuera à la difficulté de renverser la crêpe – si vous me passez l'expression – qui est un peu problématique aujourd'hui et qui commence à sentir le roussi mais nous n'en pourrons que prendre acte.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je vous remercie et nous allons passer au vote de cet amendement.

L'amendement du PLR est refusé par 20 voix contre 15 (0 abstention).

M. Christophe Ummel, PLR: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Avant le vote final, le PLR demande encore une petit moment. Même deux minutes suffisent.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien. Alors je vous accorde deux minutes.

M. Karim Boukhris, POP: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Avant ce vote final et avant que le PLR ne se détermine sur le sort qu'il entend donner à ce rapport amendé.

Mon camarade Julien Gressot a parlé de passage de Rubicon. On est maintenant dans le cadre où il y aura la piétonnisation visiblement dans cette enceinte. Le référendum, oui, peut-être si on accepte ce rapport, je suis d'accord. On aura, pour la population, comme ça a déjà été dit, au moins une information du coût global que coûtera le réaménagement de cette Place et pas se lancer dans une idée de piétonnisation dont on ne sait pas du tout combien ça pourrait coûter.

Je vais alors vraiment vous souhaiter de nous rejoindre pour soutenir ce projet tel qu'amendé avec des consultations pour qu'une Autorité la plus "homogène" possible puisse aller face à la population et vendre ce projet si le référendum aboutit et qu'il faille effectivement voter.

Il y a un passage du Rubicon parce que cette fois les dés sont jetés et puis nous pouvons peut-être demander à la population ce qu'elle en pense. Peut-être nous soutiendra-t-elle, peut-être pas, c'est à voir.

Petite remarque : formidable, au sens premier, signifie "qui provoque l'effroi".

RIRES

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Donc une petite suspension de séance.

SUSPENSION DE SÉANCE

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Il est temps maintenant de voter cet arrêté amendé.

L'arrêté amendé est accepté par 24 voix contre 9 (2 abstentions).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous allons donc maintenant reprendre le postulat des Verts qui avait déjà été en partie développé.

Oui à une Place du Marché piétonne, mais différemment

<u>Postulat : Les Verts – Pour une Place du Marché piétonne plus verte et moins chère</u>

Nous sommes extrêmement satisfait·e·s de voir arriver ce projet de place totalement piétonne.

Nous nous sommes interrogé·e·s quant à son coût et à son côté très minéral malgré l'emplacement de plusieurs arbres.

La Place du Marché est un espace convivial très important dans le cœur des Chaux-de-Fonnières et des Chaux-de-Fonnières et il serait dommage de ne pas leur permettre de participer autrement à son financement que par leurs impôts. Nous pensons qu'une partie de notre population serait d'accord de participer à son financement, par exemple en achetant des pavés gravés (une lettre par pavé) où ils ou elles pourraient retrouver un mot ou le prénom de quelqu'un·e qui leur est cher·ère.

Nous pensons aussi que des entreprises ou des sociétés pourraient être intéressées à acheter un des mobiliers urbains en ayant une plaquette à leur nom.

Des espaces verts, un bassin bas et aquatique, des parcours sans pavés pourraient agrémenter cette place, la rendre moins minérale et faciliter également les déplacements de poussettes, de personnes à mobilité réduite ou ayant des chaussures peu adaptées aux pavés. Ce qui aurait probablement aussi l'avantage de diminuer les coûts liés à la surface pavée dispendieuse.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier un mode de financement participatif afin d'abaisser significativement le coût de cette place ainsi que d'améliorer sa végétalisation et sa fonctionnalité.

Pour les Verts : François Perret

M. François Perret, Verts: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. On va un petit peur répéter ce qui a été proposé par le POP mais on a déposé un postulat sur la Place du Marché piétonne en proposant qu'elle soit plus verte et moins chère.

On en était donc arrivés à la conclusion qu'on aurait pu demander une participation privée — c'est ce que j'avais déjà dit — en essayant de soumettre à la population de participer en achetant des pavés. Éventuellement, des pavés gravés avec un nom ou quelque chose dessus comme on a fait avec les arbres à d'autres endroits de la Ville. Ça aurait donné la possibilité de participer un peu au financement de cette Place et puis ça aurait peut-être permis d'améliorer le coût et peut-être aussi ça aurait pu permettre de participer à la végétalisation de cette Place.

C'était donc notre demande au Conseil communal, qu'il étudie un mode de financement participatif. C'était ça le but de notre postulat.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. A priori, le Conseil communal n'a aucune véritable raison de s'opposer à ce postulat parce que l'idée de réfléchir à une participation citoyenne, symbolique ou pas d'ailleurs, sur l'achat des pavés est fondamentalement une excellente idée, il faudra qu'on la poursuive.

Et puis, l'idée de savoir s'il devrait y avoir plus d'espaces verts dans la Place, eh bien, c'est naturellement également une réflexion que nous devons avoir mais dans le cadre de la Commission qui vient d'être créée. En d'autres termes, le Conseil communal n'a fondamentalement aucune raison de s'opposer au postulat mais, dès le moment où la Commission existe et que ces thèmes seront repris par la Commission, franchement il n'a aucune raison non plus d'accepter le postulat.

Je vous fais donc, Madame la Président, Mesdames et Messieurs, ce qu'il est convenu d'appeler "une réponse de Normand".

Mme Monique Gagnebin, Présidente : D'accord. Je vais donc demander à l'Assemblée ce qu'elle en pense.

Le postulat est accepté par 25 voix contre 0 (9 abstentions).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Le postulat PS du 6 novembre 2019 et la résolution PLR du 28 mai 2020 sont donc classés sans opposition.

Je vais encore aborder le prochain sujet parce qu'il semble qu'il a une certaine approbation dans la salle. Nous pouvons donc prendre le point 5 de l'ordre du jour.

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 11'570'000.- pour la réhabilitation globale de la piscine des Mélèzes

(30 septembre 2020)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

La population chaux-de-fonnière et de toute la région est très attachée à l'infrastructure des Mélèzes, ce lieu sportif et de loisirs intergénérationnel, qui depuis 70 ans offre, dans un cadre magnifique, des activités pour toutes et tous.

La piscine des Mélèzes est l'un des lieux les plus appréciés, et l'arrêt du projet de centre aquatique en 2015 pour des raisons financières n'a pas empêché qu'une réflexion globale soit menée par les services afin de maintenir et de développer les installations extérieures. La réhabilitation des bassins et des autres infrastructures du site des Mélèzes est une nécessité, qui est confortée par les études réalisées.

Les installations de la piscine des Mélèzes, construite en 1954, sont vieillissantes et ne correspondent plus aux normes sanitaires, sécuritaires et énergétiques. En outre, leur entretien et les ressources consacrées à leur maintenance sont de plus en plus importants. Une réhabilitation globale s'impose, c'est l'objet du présent rapport qui est soumis à votre autorité. Ce dernier :

- Détaille le futur projet et présente les coûts associés;
- Optimise le rapport coûts / avantages;
- Répond aux besoins de la population, des écoles et de la région, ce qui représente en moyenne ~ 80'000 visiteurs pour 4 mois d'exploitation.

Un crédit de CHF 11'570'000.- est demandé pour la réhabilitation complète des installations et comporte :

- La rénovation des bassins avec un système de couverture nocturne:
- La mise aux normes du traitement de l'eau;
- La rénovation du plongeoir;
- Le réaménagement du pourtour des bassins et des espaces arborisés.

<u>Historique et enjeux</u>

De la volonté politique à la réalisation de la piscine des Mélèzes actuelle

- 1928 Premières propositions de création d'une piscine située en plein centre-ville. Des sondages préliminaires sont réalisés.
- 1930 Projet des Travaux publics qui prévoit un bassin de 25m x 10m. Le Conseil général demande d'étudier un projet plus réduit.
- 1933 Deuxième projet, cette fois situé au-dessus de la clinique Montbrillant.
- 1943 Présentation de deux projets : l'un à l'ouest du Parc des Sports et l'autre, couvert, dans les locaux de l'ancienne Usine électrique des Eplatures.
- 1951 Le Conseil général décide de la construction d'une piscine non couverte au sud du parc Gallet avec un bassin de 50m x 33m, un bassin pour un plongeoir, un bassin pour les non-nageurs et un bassin pour les plus jeunes.
- 1952 Premier plan du projet de construction de la piscine communale et de la patinoire.
- 1954 26 juin la piscine des Mélèzes est inaugurée. La presse ne tarit pas d'éloges à son sujet et parle d'une des plus modernes et des plus vastes piscines du pays. La Ville avait prévu que la piscine puisse accueillir quotidiennement 1'700 personnes. Aujourd'hui lors des belles journées, ce sont plus de 4'000 personnes qui fréquentent le site.

Inauguration la même année du mini-golf.





1969 Installation d'un café-restaurant, de vestiaires, de toilettes supplémentaires et de pédiluves.

Crédit pour la réfection, l'amélioration et le complément des installations de la piscine (CHF 131'000.-).

1987 2,4 millions sont investis pour rénover la piscine :

- Coque en Liner (Sarnafil) pour le grand bassin;
- Modification du système du chauffage par les compresseurs de la patinoire afin de diminuer l'apport en gaz de 80%;
- Construction d'un grand toboggan d'une piste offert par une banque de la place. La station de pompage pour l'eau du toboggan a coûté à la Ville CHF 25'000.-;
- L'ancienne buvette est démolie et remplacée par une nouvelle. Cette réalisation permet d'offrir deux fois plus de places, avec une nouvelle terrasse et une verrière à vitrage coulissant. C'est dorénavant plus un restaurant qu'une buvette.
- 1991 Aménagement d'un bac à sable pour les enfants.
- 2005 Installation de la grenouille sur le rond central de la piscine des enfants.
- 2014 Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit de CHF 3'800'000.- TTC pour l'étude finale du futur centre aquatique des Mélèzes accepté par 32 voix sans opposition. La variante recommandée dans ledit rapport prévoyait un investissement de CHF 45'781'200.-. Au vu des difficultés financières de la Ville, ce projet a été abandonné en 2015.

Nouvelle isolation de la toiture du restaurant.

2017 Remplacement du toboggan datant de 1987 par l'installation d'un nouveau toboggan 3 pistes pour ~ CHF 700'000.- avec un apport privé de CHF 250'000.-. Le Conseil général vote le crédit pour le remplacement du toboggan (CHF 630'000.-).



Autres dates de rénovation et/ou de travaux

Dès 1961, les premiers besoins de réparations et d'améliorations apparaissent et une série de travaux ou d'améliorations sont entrepris, il convient de citer :

- 1961 Importantes fuites constatées dans les bassins. Cela n'engendre aucun coût pour la Ville, ceux-ci étant pris en charge par les constructeurs.
- 1962 Fuites sur le toit plat des vestiaires, les travaux ne résolvent pas le problème.
- 1963 Toit des vestiaires recouvert avec de l'asphalte, mais les fuites continuent (CHF 23'000.-).
- 1971 Crédit pour le chauffage de l'eau de la piscine.
 Divers travaux d'entretien pour CHF 70'000.-, socle plongeoir, joints et peinture des bassins.
- 1972 Réalisation des travaux sur les toits mais, dès 1974, ces derniers coulent à nouveau.
- 1982 Travaux sur le toit des vestiaires (CHF 43'000.-).
- 1989 Remplacement de l'échangeur de chaleur (CHF 650'000.-).
- 2000 Utilisation d'un crédit extraordinaire pour assurer l'étanchéité de la toiture des vestiaires piscine-patinoire (CHF 85'000.-).
- 2012 Mise en place des contrôles d'accès à la piscine/patinoire et la piscine des Arêtes.
- 2018 La Ville alloue un crédit pour la rénovation des vestiaires sud de la piscine (CHF 875'000.-).

<u>Situation</u>

La piscine aura bientôt 70 ans et, malgré les travaux importants (non exhaustifs) consentis et listés ci-avant, il est indispensable aujourd'hui d'investir pour une rénovation globale, notamment pour les raisons suivantes:

Aspects sanitaires

- Les installations techniques sont en fin de vie : filtres, pompes, tableaux électriques, étanchéité des bassins;
- Le système de filtration ne correspond plus aux normes actuelles. Il n'arrive plus à filtrer toutes les substances proscrites par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Aspects sécuritaires

- Le plongeoir, que nous souhaitons préserver au vu de son indéniable qualité architecturale, doit être rénové pour des questions de sécurité. Si, pour des raisons futures d'ingénierie, le plongeoir ne pouvait pas être conservé, il sera reconstruit avec les mêmes hauteurs (3, 5 et 10 mètres);
- Les dalles, autant pour le petit que pour les grands bassins, sont disjointes, cassantes et peuvent provoquer des risques de blessures;
- La "pataugeoire" familiale, l'une des plus grandes de Suisse, que nous entendons conserver n'est plus adaptée, ni du point de vue ludique, ni comme bassin d'apprentissage;
- L'accès n'est pas adapté pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Aspects énergétiques

- Les coûts en eau et énergie dus à la vétusté du site sont importants;
- La gestion de la température de l'eau est très complexe. En effet, la température peut passer de 18°C en début de saison à 27°C, voire 28°C en plein été. La future optimisation du chauffage du projet de réhabilitation des patinoires, de sa nouvelle centrale énergétique et des couvertures nocturnes par bâches, permettront une bien meilleure optimisation et surtout une constance de la température aux alentours de 25°C pour tous les bassins;
- Les derniers travaux d'étanchéité datent de 1987. La coque en Liner (Sarnafil) a ordinairement une durée de vie garantie de 15 à 20 ans, elle en a actuellement 33. Pour limiter les fuites, une entreprise spécialisée colle des patches lors de la préparation de la piscine avant son ouverture, ce qui représente des coûts de plus de CHF 10'000.- par année.

En outre, depuis quelques années les demandes évoluent pour tous les publics (scolaire, clubs, population) attestant de la nécessité de repenser le site, afin de pouvoir bénéficier, par exemple :

- D'une température constante de l'eau des bassins sur toute la saison:
- De douches tempérées à chaque entrée des bassins;
- De bassins bien plus ludiques qu'actuellement pour les petits;
- D'un bassin de natation homologué afin d'organiser des compétitions régionales;
- D'une eau plus propre;
- D'adaptations des installations pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Ces différentes constatations non-exhaustives démontrent à quel point les installations de la piscine des Mélèzes ne sont plus en adéquation avec les exigences actuelles, aussi bien en termes d'accueil, d'efficacité énergétique que de qualité de l'eau.

Démarches entreprises

Suite au crédit spécial accordé en 2019 pour l'étude de la rénovation de la piscine des Mélèzes, un programmiste spécialisé dans la rénovation des piscines (Kannewischer) a établi le projet de rénovation des installations qui est soumis à votre autorité.

Un comité de pilotage (COPIL) a été constitué, il regroupe :

- Trois conseillers communaux :
 - La conseillère communale en charge de la jeunesse, des affaires sociales, des sports et de la santé – (DJASS);
 - La conseillère communale en charge des finances, de l'économie et des ressources humaines – (DFER);
 - Le conseiller communal en charge de l'urbanisme, des bâtiments et des relations extérieures – (DUBRE).
- Des représentants des services communaux :
 - Le chef du service des sports;
 - La cheffe du service des finances;
 - La responsable des permis de construire.

Une visite de piscines rénovées a également été organisée. Elle a permis au COPIL de comparer de nouvelles installations afin d'effectuer le meilleur choix en matière de coût, durabilité et esthétisme pour le futur revêtement des bassins.

Le COPIL a ainsi pu comparer une piscine en acier inoxydable, des bassins en liner (Sarnafil) et en carrelage, ainsi qu'une présentation d'un système appelé Myrtha Pool (Inox PVC dur). Le carrelage a très vite été écarté vu sa trop grande fragilité à 1000 mètres d'altitude. De ce fait, l'analyse s'est faite sur les trois systèmes restants.

Nous résumons ci-dessous les avantages et les inconvénients de deux systèmes non retenus avant de présenter la variante choisie (cf. annexe 4).

- Liners (Sarnafil) : revêtement posé sur la structure en béton. Aspect similaire à nos bassins actuels :
 - Forces ou avantages : Coût plus faible, facilement réparable et grand choix de couleurs du revêtement.
 - Faiblesses et inconvénients : Plus aussi résistant qu'il y 20 ans. Esthétique médiocre, pas de réelle plus-value par rapport à l'existant, entretien plus lourd pour les équipes.

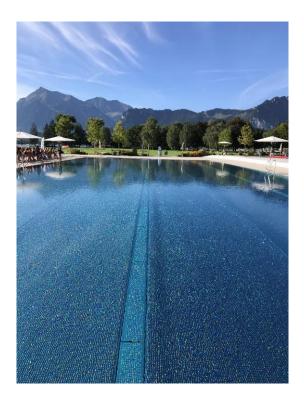
Myrtha pool, acier inoxydable + couche de PVC dur :

- Forces ou avantages : Montage mécanique (pas de soudure), facilité d'exécution, vaste choix de couleurs.
- Faiblesses et inconvénients : Pas ou peu d'expérience en Suisse, pas de concurrence lors des soumissions; une seule entreprise proposant cette solution. Doute quant à la résistance à moyen/long terme, avec l'utilisation de deux différents matériaux lors des dilations thermiques.

Au vu des visites effectuées et des expériences acquises lors de rénovations de diverses autres piscines en Suisse, il est proposé **d'opter pour un revêtement en acier inoxydable**. Bien que le prix soit plus élevé, cette matière a des avantages indéniables sur les deux autres possibilités, à savoir :

- Durée de vie la plus longue, 35 ans;
- Entretien le plus simple;
- Hygiéniquement la plus performante puisqu'il n'y a pas de joints, mais des soudures;
- Expériences concluantes de plus de 50 ans;
- Bassins et goulottes sont réalisés en une même matière, l'acier inoxydable. Critère très important au vu des grands écarts de température à 1000 mètres d'altitude pouvant mettre à mal nos installations sur la durée;

 Revêtement le plus intéressant esthétiquement. L'acier inoxydable est élégant, il donne une couleur argentée, qui varie sans cesse en fonction de l'ensoleillement. La variante de l'acier inoxydable donnera une vraie valeur ajoutée visuelle à la piscine des Mélèzes.



Bassin en acier inoxydable de la piscine de Thoune

Description des travaux de réhabilitation

Réhabilitation des bassins avec un système de couverture nocturne sous forme de bâches

Il est important de relever que ces nouveaux bassins seront "à débordement" ou ce que l'on qualifie de piscines "miroir", c'est-à-dire que la surface de l'eau et les dalles seront au même niveau. En débordant, l'eau s'écoule dans les goulottes puis est récupérée jusqu'aux filtres.

Avec le revêtement proposé, comme déjà dit, les bassins et les goulottes seront en inox ce qui confère non seulement une plus grande résistance, mais également un rendu esthétique bien plus qualitatif.

Pour les grands bassins (1m20, 1m80, 5m), il s'agira d'en conserver les surfaces actuelles et d'en redimensionner certaines. Par exemple, le bassin non-nageurs des 1m20 sera agrandi, en raison de son plus grand nombre d'utilisateurs. Il sera également doté d'une petite rivière sauvage (courant de nage), voir annexes 1 et 2.

Le bassin des nageurs aura 6 lignes d'eau homologuées. Ces six lignes permettront d'organiser des compétitions régionales, même nocturnes grâce aux projecteurs qui sont déjà installés.

Les trois bassins seront séparés physiquement par des parois en verre afin de bien les délimiter et de garantir la sécurité de tous les baigneurs (cf. plans annexés 1 et 2).

La pataugeoire ou petit bassin, conservera la même structure architecturale qu'actuellement (cf. annexe 3). Un bassin sera constitué d'une vraie pataugeoire ludique sans profondeur d'eau, mais avec des jets et d'autres attractions encore à définir. Cette partie ne sera pas en acier inoxydable, mais équipée du système "Walo" plus agréable, car plus souple pour ce genre d'installation destinée aux plus petits. L'autre partie, sera constituée d'un bassin d'apprentissage et également revêtue d'acier inoxydable. La profondeur de l'eau passera en pente douce de 2 cm à 60-70 cm. Pour des questions sécuritaires, une séparation physique en verre sera mise en place entre les deux bassins.

Mise aux normes du traitement de l'eau

Le traitement de l'eau sera complètement revu et remis aux normes actuelles, ceci afin de garantir une efficience d'hygiène et d'énergie.

Le chauffage de l'eau sera toujours généré par la chaufferie de la patinoire. Afin de garantir une température de l'eau entre 24°C et 26°C durant toute la durée d'ouverture estivale (au minimum 4 mois), le projet de rénovation de la piscine demandera à la nouvelle centrale énergétique des patinoires une puissance de 1,5 MW. La température sera ainsi plus constante du début à la fin de la saison et la déperdition de chaleur sera minime grâce aux futures bâches qui couvriront les grands bassins pendant la nuit.

En raison de leur architecture, une couverture nocturne des petits bassins n'est pas possible, ces derniers n'étant pas rectangulaires. La solution

envisagée est de vider l'eau des bassins tous les soirs dans une cuve située au sous-sol du local technique. Après un nettoyage des bassins, l'eau sera réinjectée tous les matins, ce qui correspond à environ ~20 minutes de pompage avant l'ouverture des installations. Cette solution permettra également de se mettre en conformité, car la législation actuelle demande un nettoyage quotidien des pataugeoires.

Toute la technique du traitement de l'eau sera remise à niveau et ceci pour une durée de vie d'environ 25 ans.

Plongeoir

Si les analyses structurelles le permettent, le plongeoir sera rénové. D'un intérêt architectural indéniable, typique du patrimoine de la moitié du XXème siècle, tout sera mis en œuvre afin de pouvoir le conserver. Si cela s'avère impossible, il sera remplacé par une nouvelle structure en tenant compte des normes actuelles. Les hauteurs des plongeoirs resteraient inchangées, c'est-à-dire de 3m, 5m et de 10m. Les plongeoirs de 1m n'étant pas intégrés à la structure du grand plongeoir, ils seront implantés de chaque côté de la structure, comme c'est le cas actuellement.

Réaménagement du pourtour des bassins et des espaces arborisés

Les dalles des deux structures de baignade, tellement appréciées des Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonniers, seront remplacées car elles sont vétustes et il est prévu de les agrandir à certains endroits.

La zone ouest des grands bassins (solarium) sera rénovée à l'identique et le grand toboggan construit en 2017 ne sera pas impacté par le projet de réhabilitation proposé.

Les douches aux entrées des bassins seront toutes transformées afin que chaque utilisateur puisse se doucher avant d'aller dans les bassins avec de l'eau tempérée. Cela améliorera grandement la qualité de l'eau, en évitant l'adjonction de produit de désinfection en trop grande quantité.

Pour des questions hygiéniques, les pédiluves seront à débordement, ce qui évitera la stagnation de l'eau, comme c'est le cas actuellement.

En outre, une étude portant sur l'espace paysager sera menée afin :

 D'agrandir les espaces dallés autour des bassins. Le projet permettra de gagner dans certaines parties environ 3 mètres; D'améliorer les espaces de jeux pour les plus petits (sable, Bimbam et autres attractions) et pour les plus grands (beachvolley, tennis de table et autres).

Le projet s'appuiera sur les compétences d'un architecte paysagiste pour tout ce qui concerne l'agrandissement, l'aménagement des pourtours des bassins et la future arborisation. L'objectif étant également d'apporter couleurs et verdure, afin offrir des espaces de divertissement et de détente agréables à tous les visiteurs.

Planification et coûts des travaux

Le calendrier prévu pour la mise en œuvre du projet en cas d'acceptation du crédit par votre Conseil est le suivant :

 De la fin de l'été 2022 à la saison 2023, en tenant tout de même compte d'un éventuel report de l'ouverture de l'installation rénovée en cas de problème majeur pour l'été 2023.

Coûts d'investissements et d'exploitation

L'investissement concernant cette rénovation est certes conséquent avec CHF 11'570'000.-, mais il est indispensable pour la pérennité et la mise aux normes des installations, ceci pour une durée de 20 à 30, voire de 35 ans pour les bassins en inox.

L'investissement permettra également de moderniser les bassins et autres jeux, ce en adéquation avec les nouveaux besoins de la clientèle.

- Attraction dans les deux petits bassins (jeux d'eau et autres);
- Attraction dans le bassin non-nageurs avec un courant de nage.

Le déficit d'exploitation sans amortissements et intérêts diminuera grâce aux diverses économies d'énergie proposées.

Un chiffrage précis des économies d'énergie est actuellement difficile à définir, parce que les installations de la piscine sont fortement liées à l'énergie produite grâce aux équipement énergétiques des patinoires.

Le Conseil communal reviendra devant votre autorité dans les prochains mois avec le projet de rénovation des patinoires et de construction d'une centrale énergétique intégrant les technologies renouvelables les plus performantes.

Par contre, la couverture nocturne par des bâches permettra, à elle seule, de maintenir la température de l'eau pendant la nuit et ainsi d'éviter de grandes déperditions de chaleur. À relever qu'actuellement, la perte de température de l'eau est d'au minimum 1°C degré lorsque la température nocturne de l'air descend à moins 10°C degrés, ce qui est assez fréquent.

Concernant la dotation en personnel saisonnier et annuel, celle-ci ne devrait pas diminuer en raison des tâches liées à la surveillance des baigneurs qui est de plus en plus exigeante au niveau des normes. Il faut également relever que les comportements inadéquats de certains utilisateurs mobilisent fortement les équipes. En revanche, avec des installations rénovées, l'entretien des infrastructures en sera grandement facilité.

Financement et subvention

Le financement de la rénovation sera assuré par les capacités d'investissement de la Ville.

En ce qui concerne les subventions, il est légalement attendu diverses aides cantonales.

Extraits « Loi sur l'éducation physique et les sports 417.10» du 1^{er} octobre 2013 :

Art. 26 ¹Le canton peut subventionner les installations d'importance cantonale ou régionale, dont l'initiative relève du canton, des communes, d'entités sportives ou de tiers, à l'exception de celles qui poursuivent un but lucratif.

²Le Conseil d'Etat détermine les critères d'attribution des subventions, leur taux et leurs modalités de paiement.

- **Art. 30** ¹La commission de répartition en matière de sport instituée par le Conseil d'Etat aux fins de répartir la part des bénéfices de la Loterie romande en faveur du sport alloue:
- b) les soutiens financiers demandés par les associations, les clubs, les sociétés sportives et les communes pour la construction d'installations sportives et l'achat de matériel sportif.

Crédit et conséquences sur les finances

La présente demande de crédit de CHF 11'570'000.- comprend toutes les rénovations mentionnées dans le document annexé n° 5 "Étude de variantes et d'avant-projet".

Le phasage des étapes n'est pas encore complètement consolidé, mais la 1ère simulation prévoit un investissement :

Descriptif des blocs (CFC)

Chapitre	Descriptif	Coût	estimatif
Travaux préparatoires	Démolition, démontage, installation de chantier	CHF	147'000
Gros œuvre 1	Maçonnerie, locaux techniques, adaptation des bassins, remise en état du plongeoir	CHF	860'000
Gros œuvre 2	Local à outils, ferblanterie, étanchéité des bassins	CHF	185'000
Électricité	Changement de tous les tableaux, électricité autour des bassins, parafoudre, installation audio et vidéo	CHF	345'000
Chauffage et ventilation	Sous-station CAD, ventilation locaux techniques	CHF	65'000
Installations sanitaires	Bassins, douches extérieures, régénération (filtration) de l'eau, attractions diverses	CHF	2'950'000
Aménagements intérieurs	Locaux techniques, revêtements de sol, plafonds	CHF	85'000
Équipement d'exploitation	Bassins en acier inoxydable, couvertures (bâches) amovibles, mains courantes	CHF	2'610'000
Divers	Système de caisse, robot de nettoyage	CHF	185'000
Aménagements extérieurs	Changements des dalles et élargissement des revêtements autour des bassins, arborisation, renouvellement	CHF	1'200'000

Total TTC:

	des chemins, paroi anti-vent, protection solaire pataugeoire		
Frais secondaires	Taxes diverses, documents, assurances	CHF	77'500
Frais maître de l'ouvrage	Urbanisme, service des sports	CHF	30'000
Frais secondaires	Électricité du chantier,	CHF	25'000
	panneaux publicitaires	OTII	20 000.
Comptes d'attentes pour honoraires (Jusqu'au CFC 4)	•	CHF	1'296'675

Divers et imprévus	Etude de variantes (avant-projet +/- 15 %)	CHF	1'483'825

CHF

11'570'000.-

La demande de crédit s'élève à CHF 11'570'000.- pour les dépenses d'investissement. Les subventions peuvent être estimées à CHF 1'150'000.- et seront portées en déduction de l'investissement. Les dépenses nettes peuvent ainsi être estimées à CHF 10'420'000.-.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 4.3% (23 ans) des dépenses nettes.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.3% sur la moitié de l'investissement net estimé de CHF 10'420'000.-.

Conséquences sur les ressources humaines

Il n'y aura aucune incidence sur les ressources humaines, mais cette rénovation permettra de faciliter le travail des équipes et ainsi de ne pas devoir augmenter la dotation en personnel.

Collaboration intercommunale

Afin de continuer la collaboration et le rapprochement avec la Ville du Locle, les projets de réhabilitation, de rénovation ou de construction de nouveaux terrains sont communiqués au conseiller communal responsable des sports de la Ville du Locle, dans le but d'éviter les redondances d'infrastructures et de garantir la complémentarité de nos installations respectives.

Cependant le rapport qui vous est soumis ce soir ne porte que sur la réhabilitation des bassins extérieurs et le manque en infrastructures régionales est identifié pour les piscines intérieures, ce rapport n'empêche donc pas une réflexion régionale sur la construction possible d'une piscine couverte pour les Montagnes.

Le projet de réhabilitation a également été communiqué au service cantonal des sports ainsi qu'au service des sports de la Ville de Neuchâtel et à la commission ad hoc du Conseil d'Etat.

Éléments relatifs au développement durable

Aspect économique

Les objectifs de la réhabilitation de la piscine des Mélèzes au niveau de l'aspect économique sont :

- Optimiser au maximum les synergies d'exploitation avec la patinoire (énergie, hall d'entrée, caisses, restaurant, personnel d'exploitation, etc.);
- Renforcer l'image de la région et l'attractivité du site;
- Répondre aux différentes attentes des publics (scolaire, clubs, population) et par là même occasion, augmenter le nombre d'entrées.

Aspect social

Les objectifs de la réhabilitation de la piscine des Mélèzes au niveau de l'aspect social du développement durable sont :

- Valorisations sociale et culturelle:
- Continuer d'entretenir cette structure conviviale, dans un cadre magnifique favorisant la mixité (jeunes/âgés, classes sociales,

homme/femme, sportif/détente, etc.). C'est un lieu de vie essentiel de notre ville.

Aspect environnemental

Les objectifs de la réhabilitation de la piscine des Mélèzes au niveau de l'aspect environnemental et du développement durable sont :

- Dans un futur proche, la réhabilitation des patinoires et la nouvelle centrale énergétique permettront de limiter autant que possible toutes les formes d'énergie fossile pour le chauffage de l'eau;
- Lutter contre le changement climatique / Utilisation raisonnée des ressources et réduction des déchets :
 - Réduire au maximum les consommations d'énergie fossile et les émissions de gaz à effet de serre par un concept énergétique favorisant le recours aux énergies renouvelables, à la récupération de chaleur et à la ventilation passive et optimisant l'efficacité énergétique (synergie avec les patinoires, etc.).
 - Utiliser des méthodes de filtration de l'eau les plus écologiques possibles, évitant la production de déchets et les émissions de substances polluantes ou toxiques.
 - Éviter la déperdition de chaleur de l'eau de baignade :
 - Couvertures amovibles (bâches) nocturnes sur tous les grands bassins.
 - L'eau des petits bassins sera vidée tous les soirs dans le local technique de traitement d'eau et sera réinjectée dans les bassins tous les matins par une pompe.

Commission

Lors de sa séance du 22 septembre 2020, la Commission des sports a préavisé le rapport favorablement et l'a accepté à l'unanimité.

Motion et postulat

Le présent rapport permet le classement de la motion et du postulat suivants Motion de Mme Sylvia Morel de mars 2013 concernant la création d'un nouveau centre sportif et de loisirs aux Mélèzes.

Suite à l'abandon du projet Biodôme, le groupe Libéral-Radical demande au Conseil communal de s'engager dans la création d'un nouveau Centre sportif et de loisirs aux Mélèzes. Ce centre doit offrir à la population une nouvelle patinoire, des salles de spectacles, des piscines intérieures et extérieures, des lieux d'hébergements pour les sportifs venant participer à une manifestation sur plusieurs jours et des commerces. Pour que le tout fonctionne bien, il faudra doter ce centre d'un parking souterrain qui pourrait avoir un lien avec celui de la gare qui est à l'étude. Nous savons que la Ville ne peut à elle seule financer un tel projet mais nous prions le Conseil communal d'être le leader de ce projet. Il devra s'atteler à trouver des partenariats publics-privés. Depuis trop longtemps, les Neuchâtelois se rendent à Bernaqua, au Bouveret, à Saillon, à Lavey les Bains, à Yverdonles-Bains ou encore au Centre de Loisirs à Saignelégier. Créons un centre de loisirs qui permettra aux habitants de tout le canton de se divertir en dépensant leur argent dans le canton. Dotons aussi notre équipe de hockey de structures permettant d'accueillir davantage de spectateurs et facilitons la venue des sponsors par la création de loges VIP supplémentaires. Nous savons que le Conseil communal planche sur ce dossier mais, par cette motion, nous voulons nous assurer que le Conseil communal prévoit un projet d'envergure et non pas, comme on le voit trop souvent, juste une rénovation de l'existant. Sylvia Morel, Yves Strub. Bastian Droz, Denis Cattin, Claude-André Moser, Valérie Camarda, Christophe Ummel.

Cette motion dont le classement avait été refusé par le Conseil général du 1^{er} avril 2014 par 10 voix contre 5, est aujourd'hui toujours pendante. En effet, elle est très ambitieuse compte tenu des moyens financiers qui sont les nôtres aujourd'hui.

Il convient de rappeler que la variante retenue pour solliciter le crédit d'étude de CHF 3'8000'000.TTC était de CHF 46 millions et ce, uniquement pour le centre aquatique, la motion est beaucoup plus vaste, donc beaucoup plus coûteuse.

La demande légitime de prévoir un projet d'envergure, n'est pas contestée par le Conseil communal, mais cette demande ne pourra être satisfaite que sur le long terme. L'ambition du Conseil communal est de procéder par étapes; un rapport pour un crédit d'étude pour la rénovation des patinoires et la création d'une centrale énergétique sera soumis à votre Autorité en tout début d'année 2021.

Il est important de souligner que le crédit de CHF 11'570'000.- TTC, objet du présent rapport, ne remet pas en cause un développement du site et la réalisation à futur d'un Centre aquatique. Il est incontestable que le présent rapport ne répond que très partiellement aux demandes des motionnaires, mais au vu des impératifs financiers, nous sollicitions cependant de votre autorité le classement de la motion.

Postulat de M. D. Surdez du 1^{er} avril 2014 demandant d'intégrer au projet du futur centre aquatique des Mélèzes l'étude de la réalisation de 2 lignes

d'eau supplémentaires tant pour le bassin ouvert de 50 m. que celui couvert de 25 m. et d'en évaluer les coûts.

Le postulat de D. Surdez déposé dans le cadre du rapport relatif à une demande de crédit de CHF 3'800'000.- TTC pour l'étude finale du futur centre aquatique des Mélèzes lors de la séance du Conseil général du 1^{er} avril 2014 a été adopté par 31 voix sans opposition.

Le projet qui est soumis à votre autorité comprend uniquement la réfection des bassins extérieurs et lors du débat sur la défense du postulat, il a été demandé ce qui suit : "Si pour des raisons budgétaires, nous pourrions éventuellement envisager une réalisation avec six lignes d'eau à l'extérieur, il n'est pour nous pas concevable de l'accepter pour le bassin d'eau couvert"...

S'agissant du bassin extérieur de 50 mètres, il n'est pas proposé l'ajout de deux lignes d'eau et ce pour des raisons budgétaires, mais pas uniquement. Effectivement, le bassin actuel n'a qu'une largeur de 20m et il est prévu dans le projet qui vous est soumis d'agrandir la surface du bassin non-nageurs, situé au sud, de 100m², afin de rendre ce dernier très utilisé plus convivial. Si l'on agrandit le bassin des 50m de deux lignes côté sud, cet espace ludique se verra encore réduit et si on l'agrandit du côté nord, il faudra déplacer le toboggan.

La volonté d'agrandir les surfaces des bassins dédiés à la natation visait également dans le développement du postulat, aussi bien que dans celui de la motion "l'organisation de championnats de Suisse". Il convient de relever que pour organiser des championnats à l'échelle nationale, il faut non seulement 8 lignes d'eau, mais également un bassin d'échauffement et des gradins pour 300 à 500 personnes. Les championnats de Suisse ayant lieu une fois par année, ils sont octroyés par tournus aux différents cantons ayant une piscine conforme aux exigences. Ainsi, nous pourrions obtenir ces championnats au mieux une fois tous les 20 ans.

Au vu des arguments ci-dessus, nous proposons de classer soit totalement le postulat ou à tout le moins pour ce qui concerne le bassin de 50m extérieur, qui n'était pas la principale demande du PLR, mais plutôt celui intérieur qui ne fait pas l'objet du présent rapport.

Respect des lignes prioritaires du programme de législature

La réhabilitation des infrastructures sportives existantes et en particulier la rénovation de la piscine des Mélèzes sont inscrits au plan de législature.

Conclusion

La piscine des Mélèzes qui accueille jusqu'à 80'000 personnes durant quatre mois est un lieu essentiel pour les citoyennes et citoyens de notre ville. Nous avons la chance de pouvoir bénéficier d'un vaste terrain de 40'000 m² à proximité du centre-ville dans un complexe qui compte également deux patinoires.

Si le projet de 2014 a dû être abandonné faute de moyens financiers, il est important de relever que, le projet qui est soumis à votre approbation ne prétérite en rien la construction future d'un Centre aquatique.

Le crédit qui est sollicité, afin de mettre aux normes notre piscine, de la rendre plus attractive, moins gourmande en énergie et de permettre son développement est donc devenu indispensable. Le projet s'inscrit en outre dans une logique de promotion de la qualité de vie et urbaine, visant à renforcer par la même occasion le mouvement, la santé ainsi que les liens sociaux.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant et à accepter le classement de la motion et du postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président Le chancelier Théo Bregnard Daniel Schwaar

Annexes

- 1. Plan général photos
- 2. Plan d'architecture
- 3. Plan du petit bassin
- 4. Comparatif des systèmes de revêtement
- 5. Estimation des coûts (+/- 15%)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

<u>Article premier.-</u> Un crédit de 11'570'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réhabilitation globale de la piscine des Mélèzes.

Article 2.- Ce crédit figurera aux comptes des investissements.

Article 3.- Les subventions viendront en déduction du présent crédit.

Article 4.- L'investissement sera amorti au taux de 4.3.%.

<u>Article 5.-</u> Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

<u>Article 6.-</u> Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente La secrétaire
Monique Gagnebin Françoise Jeandroz

M. Marc Schafroth, UDC: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Décidément, cette fin de législature est non seulement retardée mais arrosée par un nombre de rapports jamais atteint durant ces quatre ans, ce qui n'a pas manqué de faire penser au groupe UDC que le Conseil communal a sérieusement mal tenu son agenda.

Une nouvelle fois, nous sommes saisis d'un rapport concernant la Piscine des Mélèzes. Lieu emblématique de notre Ville, le site sportif des Mélèzes est connu et apprécié de par sa surface, ses bassins distincts, sa proximité avec la Patinoire et le Parc Galet juste à côté.

Depuis de nombreuses années, nous savons que la Piscine des Mélèzes, honorablement âgée de 66 ans, montre des signes de fatigue et d'usure. Malgré une remise en état en 1987, avec la pose d'une coque en Sarnafil, les années continuent de s'écouler et l'eau également ; des fuites importantes et un gouffre énergétique lourd. À ceci vient s'ajouter le manque d'hygiène de certains utilisateurs et hélas également l'égoïsme d'utiliser la Piscine publique comme sa baignoire privée.

Certes, le crédit qui nous est demandé aujourd'hui est lourd et nous sommes totalement en droit de nous poser la question de savoir si c'est le bon moment pour venir avec ce crédit. La réponse est "oui!" et le rapport l'explicite très bien, tout comme le fait de faire le tour des infrastructures. Le vieillissement est visible et nous dirions même inquiétant.

Et si l'on ne faisait rien et que l'on attendait des jours meilleurs ? Eh bien, il sera trop tard. Lorsque ces jours arriveront, notre belle Piscine aura fermé ses portes bien avant — oui, bien avant ! — car son espérance d'agonie est d'environ deux à trois ans. Aussi, et pour ne pas voir ce site emblématique de la Ville disparaitre, de gros travaux sont nécessaires et sans perdre de temps.

Nous souhaitons, malgré tout, poser une question au Conseil communal. Si nous lisons dans le rapport, en page 12, que nous pouvons estimer les subventions à environ CHF 1'150'000.- selon la Loi 417.10 du canton, nous nous étonnons de ne rien voir en ce qui concerne l'ECAP. En effet, le rapport confirme bien que le local de traitement des eaux – chlorage, etc. – sera refait mais ce dernier est sous détection chimique et nécessite une intervention des pompiers. Dès lors, la demande de subvention a-t-elle été faite ou a-t-elle été oubliée ? Il n'en est pas fait mention dans le rapport.

Nous attendons avec intérêt la réponse à notre question mais pouvons déjà vous confirmer que le groupe UDC acceptera, dans sa grande majorité, l'arrêté.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Blaise Fivaz, PDC: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est avec attention que l'élu PDC a pris connaissance du rapport relatif à la rénovation de la Piscine des Mélèzes et il tient à remercier ses auteurs pour sa qualité.

CHF 11'570'000.- c'est une belle somme mais nous sommes en présence d'un montant plus sage que les CHF 46 millions envisagés compte tenu des finances de la Ville.

Certes, le coût paraît élevé mais, à la lecture dudit rapport, il ressort que les variantes ont été étudiées et, même si c'est la plus coûteuse qui a été retenue, c'est certainement la plus fiable dans le temps et ne dit-on pas que le bon marché est toujours trop cher ?

Le PDC dit "oui" non seulement en regard de la promotion du sport et du bien-être des élèves mais également pour les familles et les visiteurs qui viennent de l'Arc jurassien et de France voisine ; preuve en est la très bonne fréquentation de cette saison, tronquée par la pandémie que nous connaissons.

Relevons encore les améliorations ludiques, le maintien des plongeoirs, l'agrandissement du bassin de 1.20m très fréquenté ainsi que la couverture nocturne des bassins qui indéniablement permettront des économie d'énergie et le maintien d'une température constante.

La régénération de l'eau des petits bassins est également la bienvenue pour éviter de créer un nid à microbes.

Bref, nous faisons confiance à la Commission ainsi qu'aux chefs de service pour la gestion et le suivi de ces travaux.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, l'élu PDC acceptera l'arrêté ainsi que le classement de la motion et du postulat.

Je vous remercie.

M. Claude-André Moser, PLR: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a accueilli très positivement ce rapport. Il a compris qu'il s'agit d'une étude aboutie qui a nécessité de longs mois d'étude et d'évaluation mais dont la finalisation a été retardée par la crise sanitaire.

Contrairement à ce que nous avons déclaré à propos du rapport traité au point 4, le groupe PLR comprend qu'il y a une logique à ce qu'il soit encore porté par les autorités qui l'ont accompagné pendant sa longue gestation durant toute la législature de façon active.

La Piscine est notre lac, notre plage, notre espace de détente et de pause-midi. Elle est chère aux Chaux-de-Fonniers qui s'y reposent et y jouent encore davantage qu'ils ne s'y baignent. Il est essentiel que l'endroit soit attrayant et notamment pour les enfants.

Notre accueil est d'autant plus favorable que nous avons pu constater en commission que la Conseillère communale en charge de ce dossier,

son chef de service et leur équipe la portent avec un réel enthousiasme et le sentiment d'offrir à la population quelque chose de bien!

Pour ce qui est de l'inox, on nous annonce des reflets intenses mais nous avons compris que ce choix donnait plus de garantie que le revêtement liner qui ne serait plus ce qu'il était.

Le groupe PLR reste attaché au développement de l'ensemble du site. Il a bien compris que tout avait été mis en œuvre pour que la réhabilitation qui nous est proposée ne prétérite pas des développements futurs.

Si cet élément figure à notre satisfaction dans le rapport, il ne paraît pas suffisant pour justifier le classement de la motion de Madame Sylvia Morel de 2013. Le PLR invite les groupes à s'opposer avec lui à ce classement. La motion demandait, je cite : "que le conseil communal prévoie un projet d'envergure et non pas comme on le voit trop souvent, juste une rénovation de l'existant".

La réhabilitation et les réaménagements qu'on nous propose sont certes de qualité mais ils ne remplissent pas les souhaits exprimés dans la motion. Celle-ci implique un projet plus ambitieux, à moyen terme, en envisageant un partenariat public-privé; elle ne pourrait pas l'assumer autrement. Notre Ville doit croire en elle et se garder la possibilité d'entrer en matière pour des projets d'envergure si l'occasion se présentait. Restons ensemble confiants et fiers de notre Ville!

En revanche, le PLR ne s'opposera pas au classement de la motion de 2014.

En l'état actuel de la discussion, le PLR acceptera tels quels les articles qui seront soumis à notre approbation. Il remercie encore le Service des sports pour la qualité de son travail.

M. Pascal Bühler, PS: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a pris connaissance avec un très vif intérêt du rapport de réhabilitation globale de la Piscine des Mélèzes et se réjouit d'avance de s'y jeter à l'eau!

En prenant l'abécédaire du mot "MÉLÈZES", nous vous proposons les définitions suivantes :

"M" comme magnifique ! Magnifique rapport qui nous est présenté ce soir. Ce dernier est fluide, clair comme de l'eau de roche, bien rédigé, bien illustré, cohérent, fouillé, complet. Ici, on ne nage pas entre deux eaux, on se délecte !

"E" comme élégant! En effet, opter pour un revêtement en acier inoxydable nous apparaît également être une bonne solution pour les raisons évoquées dans le rapport. Nous y souscrivons pleinement.

"L" comme ligne! Non seulement lignes d'eau limitées à six, mais qui permettront d'être homologuées et d'organiser des compétitions régionales et même nocturnes, mais également lignes de conduite, avec une réflexion

à long terme et une approche multifonctionnelle du site, une planification des travaux bien pensée et leurs coûts conséquents mais raisonnables au vu de l'important chantier et du projet initial, abandonné en 2015, chiffré à plus de CHF 45 millions.

"E" comme eau! Eau propre par le remplacement des installations techniques, telles que filtres, pompes, étanchéité et eau plus propre des pédiluves. Eau tempérée des bassins par la gestion des températures et la pose de bâches, mais également des douches aux entrées des bassins.

"Z" comme Zygnéma – qu'il n'y aura pas – mais également comme zizi ! En effet, et certains conseillers généraux s'en rappelleront peut-être, lors de la séance du Conseil général du 1er avril 2014 relatif à la demande d'un crédit de CHF 3.8 millions pour l'étude finale du futur centre aquatique des Mélèzes, j'avais pris la parole à l'époque en demandant au Conseil communal s'il avait étudié, dans le cadre de ce projet et à l'exemple d'autres stations balnéaires, la possibilité de créer une zone naturiste discrète dans le périmètre du Centre aquatique, question à laquelle Monsieur Jean-Pierre Veya, chef du dicastère des Affaires culturelles, sports et jeunesse, avait répondu que "la question se posera de savoir si elle sera gratuite comme l'était la plage [...] ou si cette zone naturiste deviendra payante [...]".

"E" comme écologie et/ou efficience et économie! La rénovation complète des bassins, avec un système de couverture nocturne, la mise aux normes du traitement des eaux aux fins de garantir une efficience d'hygiène et d'énergie, la délimitation physique des bassins par des parois en verre permettant ainsi de garantir la sécurité des baigneurs, le réaménagement du pourtour des bassins et des espaces arborisés, etc. Sans oublier, le couplage avec la nouvelle centrale énergétique des patinoires dont nous attendons le prochain rapport et dont nous sommes convaincus qu'il n'y aura pas d'eau dans le gaz.

"S" comme synergie d'exploitation avec les patinoires, d'image de ce Centre sportif des Mélèzes et de réponses aux nombreuses et différentes attentes du public mais également "S" comme sincères remerciements au Conseil communal et plus particulièrement à sa cheffe du dicastère et en particulier à son équipe des Sports.

Vous l'aurez compris le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le présent rapport.

Merci de votre attention.

M. Julien Gressot, POP: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Permettez-moi de lire l'intervention de mon camarade Nathan Erard qui a dû s'absenter.

Encore un projet qui fait plaisir au groupe POP ce soir. Voici un projet ambitieux mais à notre mesure qui vient clôturer notre Législature.

Le POP est particulièrement enthousiaste puisqu'il n'y a pas de lieu de rassemblement plus populaire que la Piscine de notre Ville, hormis les événements ponctuels.

La vocation sociale de la Piscine est donc essentielle à notre Ville. Il suffit de s'y rendre l'été pour y croiser une population diverse et variée. Ainsi nous ne pouvons qu'accepter ce rapport. Investir dans un projet que l'on sait fonctionner est évident d'autant plus que la fréquentation devrait être en hausse après la réhabilitation. Cette Piscine est vétuste dans son état actuel et a bien besoin d'une remise à neuf.

Ce rapport a toutefois soulevé certaines questions pour le groupe POP. Concernant le prix d'accès, est-ce que le Conseil communal peut nous garantir que celui-ci restera inchangé ? Pour rappel, il y a toujours une dimension sociale au prix d'entrée de la Piscine. Est-ce que ce projet condamne un projet futur commun avec Le Locle d'une piscine couverte ? Où en est la résolution votée entre nos deux communes ?

Est-ce que le Conseil communal peut nous confirmer que des synergies ont bien été pensées avec la future Patinoire et que les deux projets se complèteront à merveille ?

Merci pour votre attention.

M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Merci pour ce projet très complet. Bravo aux participants. Projet très cher mais tout de même quatre fois moins cher que le précédent de 2014!

Permettez-moi une petite boutade de fin de législature : je déplore que quasi chaque demande d'investissements, quel que soit le sujet d'ailleurs et quel que soit le dicastère, soit souvent le sujet d'un rapport qui donne systématiquement l'impression qu'il n'y a pas de place pour la moindre alternative ni autres modifications sous peine de graves conséquences. Par exemple, en page 5, la pataugeoire n'a pas des jeux adaptés à notre monde actuel ou encore le plongeoir n'est pas sécuritaire C'est presque une définition du plongeoir...

RIRES

Nos finances non plus ne sont ni adaptées au monde actuel ni sécuritaires! Mais voilà passons ce petit coup de gueule qui m'a fait du bien!

maintenant je vais directement dire l'inverse car force est de reconnaître tout de même que le choix n'est pas vaste pour cette proposition en raison de l'état des installations techniques, énergétiques et sanitaires. Donc soit on ferme, soit on investit.

Vous l'avez compris, les Verts sont tout à fait en faveur de cet investissement mais il y a quelques demandes de précisions qui ont été demandées à notre Conseillère communale : l'accès du petit bassin pour les enfants à mobilité réduite, l'accès aux douches, WC, restaurant, etc. pour les personnes à mobilité réduite adultes et enfants et finalement, pour la pataugeoire, la question a été soulevée dans le groupe concernant la séparation en deux du bassin, de savoir si cette séparation était tout de même franchissable.

Vous l'avez compris, les Verts accepteront le rapport.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Oui, nous remercions sincèrement ce soir l'ensemble des groupes pour l'accueil très favorable réservé à ce rapport.

Il est vrai, vous le savez – certains d'entre vous notamment l'ont vécu, depuis plusieurs années – que la rénovation de la Patinoire est un sujet qui occupe le Conseil depuis de nombreuses années et c'est vrai que d'avoir dû renoncer en 2015 pour des raisons financières au projet plus global a été un crève-cœur pour pas mal d'entre nous.

Malgré cela, le Conseil communal a tenu bon afin de rendre évidemment le site plus attractif, de le mettre évidemment – c'est important et c'est même essentiel – aux normes aussi bien sanitaires que sécuritaires et également de rendre le site le plus écologique possible.

La Piscine des Mélèzes – ça a été dit et il y a eu de l'enthousiasme et de la poésie – est l'un des sites les plus appréciés par la population et vous le montrez ce soir par votre soutien unanime. Vous montrez cet attachement profond presque viscéral à notre Piscine.

Il est – et ça a été dit – indispensable de procéder à une réhabilitation globale. S'il est vrai – ça a été également dit – que le crédit sollicité est important et nous n'en minimisons pas la portée, il est indispensable d'avoir à l'esprit que, si nous n'entreprenons rien ces prochains années, nous allons vers la fermeture de la Piscine. C'est inimaginable, c'est impensable! C'est formidable dans son sens premier ; ça crée l'effroi!

Le projet soumis à votre Autorité est un projet qui est soutenable financièrement et conforme à ce que nous disons depuis plusieurs année, c'est-à-dire de procéder à la réhabilitation du site des Mélèzes par étapes et en plus ce projet ne prétérite en aucun cas la création d'un centre aquatique aux Mélèzes.

Vous l'avez vu, il y a le remplacement du toboggan en 2017, 2018 la rénovation des vestiaires sud, entre 2022 et 2023 la réhabilitation globale de la piscine extérieure et en tout début 2021 un rapport sollicitant un crédit d'étude sera soumis à votre Autorité pour la rénovation totale des patinoires et la construction d'une centrale énergétique et nous l'espérons, en 2024, pouvoir inaugurer les nouvelles patinoires après avoir inauguré la nouvelle Piscine en 2023

Nous allons juste revenir au présent rapport et à l'étape qui nous concerne plus particulièrement ce soir. L'un des points importants de ce rapport était bien évidemment le choix du revêtement qui nous a beaucoup occupés et qui occupe aussi quelques pages de ce rapport. Nous avons opté pour l'inox parce que – vous l'avez tous dit – c'est beaucoup plus durable écologiquement mais aussi en termes de durée de vie et ça facilitera grandement le travail des équipes et surtout, il faut le dire, c'est beau ! Vraiment, c'est beau !

C'est vrai que – petite anecdote personnelle – j'ai fait ma cuisine en inox parce que c'est très très hygiénique et c'est très facile d'entretien mais on se posait quand même la question : mais une piscine grise ? Par chance, nous avons effectué une visite à Thoune et, Mesdames et Messieurs, c'est assez magique ! C'est vraiment très très beau et le coût est un peu plus élevé mais la beauté et cette pérennité nous font vous proposer ce revêtement.,

Pour répondre aux Verts sur l'accès au petit bassin pour les enfants à mobilité réduite, mais bien évidemment également pour leurs parents à mobilité réduite, il est dit dans le rapport que l'ensemble des bassins et des pédiluves seront à niveau. Il n'y aura donc plus de décrochements, ce qui fait que déjà, pour tout ce qui est des infrastructures purement bassins, ce sera à fleur. Il n'y aura donc pas de problèmes pour les personnes à mobilité réduite et puis il est clair que, pendant les travaux, nous vérifierons également que cette accessibilité soit garantie.

Pour ce qui est des vestiaires sud rénovés en 2018, ils sont déjà accessibles aux personnes à mobilité réduite et c'est également le cas du restaurant mais, pour tout ce qui est des constructions nouvelles ou des grandes rénovations, nous respectons les règles de la LHand; ce sera donc accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour la question de savoir si la séparation entre le bassin ludique sans profondeur d'eau et le bassin d'apprentissage soit franchissable par un adulte, la réponse est "oui!". Nous pouvons confirmer au groupe UDC que nous allons, dès demain, prendre contact avec l'ECAP afin d'obtenir les subventions qui nous reviendraient. Très clairement, nous avons, suite à votre question, déjà pris contact mais tant qu'il n'y a pas de crédit, il n'y a pas d'entrée en matière mais nous vous en remercions de nous avoir alertés; c'était un oubli. Un grand merci donc au groupe UDC pour cette remarque très pertinente.

Pour les questions du POP. Non, il n'est pas du tout prévu d'augmenter le prix des entrées suite à cette rénovation ; ce n'est en tout cas pas une volonté actuelle du Conseil communal.

Pour les synergies avec les patinoires. Alors tant et aussi longtemps que le projet de rénovation des patinoires avec la centrale énergétique n'est pas totalement finalisé, on continue de faire cet échangeur de chaleur entre la Piscine et les patinoires mais bien évidemment tout a été d'ores et

déjà prévu pour que, au moment où l'on créé la centrale énergétique et les patinoires, les infrastructures de la Piscine se pluggent totalement en conformité avec cette nouvelle infrastructure.

Pour une Piscine commune avec Le Locle, plusieurs contacts ont eu lieu. Je suis obligée d'admettre que nous étions plutôt concentrés, notamment au niveau financier, sur cette rénovation de la Piscine découverte, que pour le moment nous arrivons à faire fonctionner encore pendant quelques années. Nous avons aussi de notre côté la Piscine Numa-Droz et la Piscine des Arêtes et, du côté de la Ville Locle, leurs finances actuelles ne leur permettent pas, dans les prochains mois ou années, d'envisager la construction déjà seuls d'une piscine couverte ; c'est donc un projet. On doit d'ailleurs à vos deux Conseils une réponse quand on aura une séance commune et bien évidemment nous y répondrons.

Nous remercions le groupe PLR pour l'acceptation du classement du postulat et c'est vrai que, si nous avons aussi proposé le classement de la motion, bien que nous avons totalement conscience que le projet ce soir ne réponde que très très partiellement à la motion, il était clair que, au vu de l'ambition du projet contenu dans la motion de 2013, cette dernière restera très longtemps probablement non traitée totalement, mais je pense que vous l'admettrez avec nous, pour des simples questions budgétaires et non pas parce que la motion n'est pas pertinente.

Cette rénovation et votre accueil très favorable ce soir sont un signal très fort pour le renouvellement de nos installations sportives et de loisirs et c'est un message fort également pour redynamiser notre Ville.

Je vous remercie de votre soutien et de votre attention.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Nous allons maintenant procéder au vote.

L'arrêté est accepté par 33 voix contre 0 (1 abstention).

Mme Monique Gagnebin, Présidente: Nous pouvons maintenant passer au classement du postulat et de la motion du groupe PLR en ayant bien conscience que ce rapport ne réponde que partiellement à ceux-ci car il ne correspond qu'au bassin extérieur.

La motion et le postulat du PLR sont classés par 19 voix contre 13 (2 abstentions).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Je vous propose de faire maintenant une petite pause pour qu'on puisse après prendre les deux urgences et puis la partie officielle avec les discours.

PAUSE

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous allons donc passer aux urgences avec l'interpellation urgente déposée par le groupe PLR.

Interpellation urgente : Arrêt de bus du Bois du Petit-Château

Nous demandons au Conseil communal de nous expliquer la modification du positionnement et de la taille de l'arrêt de bus du Bois du Petit-Château, dans le sens de la descente.

L'arrêt de bus ne se situe pas là où il était décrit (et dessiné) dans le rapport de requalification du parvis, ni de la longueur d'un bus articulé (voir photo prise lundi 12 octobre 2020). Pourtant, c'est celui-ci qui était à la base de la modification de la courbe de la route, de la suppression des WC publics et de la position de l'abribus.

Dans le rapport du Conseil communal du 6 novembre 2018 (approuvé lors de la séance du Conseil général du 27 novembre 2018) relatif au développement futur du site du Bois du Petit-Château, et plus particulièrement dans la demande de crédit de CHF 800'000.- pour la requalification du parvis du Zoo, il est fait mention en page 30 des objectifs du réaménagement.

Le point a) mentionne:

La correction de la courbe pour l'aménagement d'un arrêt de bus. Le coude de la rue Alexis-Marie-Piaget sera élargi avec une emprise sur le parvis (annexe 13). Cette intervention permettra d'offrir une amplitude de giration plus importante aux bus pour qu'ils s'alignent aux bordures ; celles-ci seront rehaussées à 22cm. L'arbre existant dans le bac en béton sera supprimé.

L'annexe 5 propose une vue aérienne du nouveau parvis.

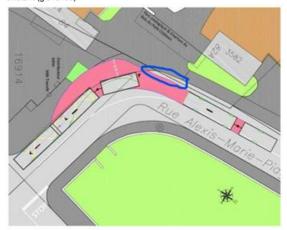
Alors que les travaux entrent dans la dernière phase, il est surprenant de remarquer que l'arrêt de bus a été déplacé avant le contour (devant le futur musée). Le trottoir a été surélevé dans la zone entourée en bleu cidessous. De plus, la longueur de cette surélévation ne semble pas être faite pour des bus articulés.

Pour quelle raison devait-on modifier la courbure du contour, vu que l'arrêt se situe en amont du contour ? Pour quelle raison l'arrêt a-t-il été déplacé ? Y a-t-il eu d'autres modifications ?

Pour le groupe PLR : Frédéric Vaucher

annexe 13 : Modélisation des courbes de giration d'un bus articulé

Courbes de giration du bus nécessaires pour alignement du bus aux bordures (en rose) avec emprise sur le parvis existant (gis foncé)



annexe 15 : Plan d'ambiance du parvis réaménagé et du parking (avec perspectives visuelles)

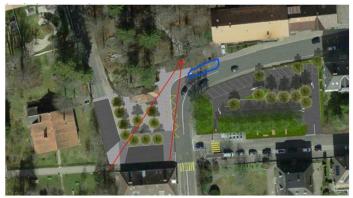




Photo prise le 12 octobre 2020/FV

- **M.** Frédéric Vaucher, PLR: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'urgence est demandée car les travaux sont en cours et soit on y répond maintenant, soit c'est trop tard.
- M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal accepte l'urgence.
- M. Frédéric Vaucher, PLR: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les travaux sont donc en cours pour le réaménagement du parvis du Bois du Petit-Château et, lorsque le Conseil général a accepté le rapport lors de la séance du 27 novembre, il était notamment fait mention de ce réaménagement du parvis, au point 1, qui mentionne une correction de la courbe pour l'aménagement d'un arrêt de bus et que le coude de la rue Alexis-Marie-Piaget sera élargi avec une emprise sur le parvis, comme le montre l'annexe 13 que vous avez également avec mon interpellation. Cette intervention permettra d'offrir une amplitude de giration plus importante aux bus pour qu'ils s'alignent aux bordures qui seront rehaussées à 22cm. L'arbre existant dans le bac en béton sera également supprimé dans le réaménagement de la rue Alexis-Marie-Piaget. Avec l'annexe 15, on a une vue de ciel avec la position du nouvel arrêt de bus, position qui est identique à ce qui est actuellement.

Par contre, maintenant que les travaux ont débuté et que j'ai la chance d'habiter pas trop loin, j'ai remarqué que l'arrêt de bus et la surélévation du trottoir ne se situent non pas en aval du contour mais en amont — donc pas selon les plans — et de longueur inférieure à une longueur d'un bus articulé.

La question est donc la suivante : est-ce qu'elle répond à la LHand ? Pour quelles raisons devait-on modifier la courbure du contour vu que l'arrêt se situe en amont du contour ? Pour quelles raisons l'arrêt a-t-il été déplacé ? Et y a-t-il eu d'autres modifications ?

Merci au Conseil communal pour les réponses qu'il aura à nous donner.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Effectivement, l'interpellateur est un fin observateur du chantier. Vous avez tout à fait raison, Monsieur Vaucher, lors de la présentation du rapport au Conseil général en novembre 2018, nous avions élaboré le projet, un projet différent sur la base des normes VSS, en particulier avec les courbes de trainées des bus. Cette analyse nous montrait la possibilité de laisser l'arrêt de bus à son emplacement ancien, moyennant une modification de la bordure et de la géométrie du contour afin de respecter la LHand puisqu'il est nécessaire, lorsque vous souhaitez que la bordure

de 22cm soit efficiente, que le bus puisse naturellement s'approcher suffisamment de cette bordure. Il se trouve que parfois la pratique ne rejoigne pas la théorie, aussi des essais grandeur nature ont été faits avec TransN en 2019 pour confirmer ou infirmer l'analyse théorique.

Les essais ont malheureusement démontré qu'il était impossible de respecter la norme, c'est-à-dire l'alignement des portes avant et du milieu du bus sur le quai rehaussé car l'espace était trop important. De ce fait, nous avons dû déplacer l'arrêt de bus sur l'emplacement que vous avez désigné et que l'on voit aujourd'hui en construction, soit juste avant le virage.

Sachez que, en termes de coûts, il n'y a aucun changement. Sachez également que l'abribus, de fait, sera intégré au projet d'entrée du Zoo qui est développé notamment par le Service des institutions zoologiques et le conservateur du Musée. De fait, le nouveau projet permet de maintenir les WC actuels – ce qui est une bonne chose – qui seront rénovés car ils en ont bien besoin.

Pour répondre très précisément aux deux autres questions que vous avez posées, l'arrêt répondra évidemment complètement cette fois à la LHand et il n'y a pas d'autres modifications de l'ensemble du projet.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : L'interpellateur est-il satisfait ?

M. Frédéric Vaucher, PLR : Oui, je vous remercie, Monsieur le Conseiller communal.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous passons maintenant à la deuxième urgence déposée par le PDC.

Interpellation urgente du groupe PDC

Le SCAS - ArcInfo 20 octobre 2020

Madame la Conseillère communale,

On peut lire dans l'Arcinfo de ce jour que le Conseil communal aurait demandé un audit au sujet du SCAS. À la suite de cet article, plusieurs questions interpellent le représentant du PDC.

- Qui a réalisé cet audit ?
- Quel coût pour la Ville ?
- Sur quelles périodes précises a porté l'audit ?

- Selon quels critères la période a été choisie ?
- Pour quelles raisons la cheffe de service Fabienne Cosandier et les anciens Conseillers communaux n'ont pas été entendus ?
- A-t-on réellement engagé des collaborateurs dont les compétences ne correspondaient pas ?
- De qui s'agit-il et qui les aurait engagés ?
- À ce titre, pour quelles raisons la cheffe des RH n'a pas été entendue ?
- Pour quelles raisons les membres de la Commission de l'action sociale n'ont pas été interrogés ?
- Pourquoi le Conseil général n'a-t-il pas été informé de cet audit, respectivement consulté ?
- La divulgation même partielle aux médias de cet audit, jusqu'ici caché au Conseil général, ne viole-t-elle pas le secret de fonction ?

Merci pour les réponses que vous voudrez bien apporter.

Pour le groupe PDC : Blaise Fivaz

Mme Silvia Locatelli, PS: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je me récuse.

- M. Pierre-Alain Borel, PS: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je me récuse également.
- **M.** Blaise Fivaz, PDC: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Simplement, avec tout ce qu'on a pu lire dans le journal, qu'est-ce qui est vrai et qu'est-ce qui ne l'est pas ?

Je trouve un petit peu saumâtre de découvrir ça par la presse et surtout qu'on accuse des personnes à tort ou à raison et d'autres personnes, selon l'audit, n'ont pas été entendues alors qu'il semblerait qu'elles aurait dû l'être.

Je me permets donc d'intervenir car on ne va pas encore attendre des mois avant d'avoir des explications de notre Conseillère communale ou des explications en tout cas du Conseil communal sur ce qu'il se passe vraiment dans ce Service, puisqu'au début de l'année on nous a dit que tout était sous contrôle et qu'on allait nous fournir un rapport explicatif ou en tout cas des informations là-dessus.

On attend toujours et on n'a rien vu venir et c'est devenu un scandale, via la presse, qui prend des proportions assez conséquentes, ce que je trouve relativement intolérable.

M. Marc Schafroth, UDC : Motion d'ordre, Madame la Présidente ! Je me posais la question de savoir si on ne pouvait pas développer l'urgence de la deuxième interpellation urgente sur le même sujet et qu'on traite ainsi les deux en même temps ?

Mme Monique Gagnebin, Présidente : J'avais effectivement prévu de procéder ainsi mais je vous remercie beaucoup.

Je demande donc au groupe PLR de défendre son urgence.

<u>Interpellation urgente relative à la situation du SCAS et aux articles</u> parus dans la presse locale ces dernières semaines

Si le groupe PLR ne peut nier avoir suivi et anticipé la grave situation du SCAS, preuve en est son intervention musclée lors de l'interpellation interpartis du Conseil général du 4 février 2020 – intervention qui a donné l'occasion au Conseil communal d'assurer les conseillers généraux qu'il maîtrisait la situation et à la Conseillère communale responsable de promettre un rapport détaillé et une analyse de fonds sur plus de six années de dysfonctionnement du service pour la fin de l'année; ce rapport fut même promis pour octobre lors de la séance des comptes du 25 juin 2020, et nous y voilà – nous ne pouvons que regretter que, malgré notre demande pressante de recevoir l'audit, bien entendu auquel on aurait retiré toutes mentions personnelles, on ne nous l'ait jamais communiqué alors qu'apparemment il est parvenu à la presse par une voie officielle ou non.

Ainsi, tout en modérant l'apport que la presse a pu nous donner ces quelques jours, nous sommes au regret d'apprendre que, outre la grave erreur de casting de la personne engagée pour "mettre de l'ordre" dans ledit service, cette dernière se voit remettre une indemnité salariale de plusieurs mois malgré un engagement de courte durée.

D'apprendre aussi les responsabilités d'anciens collaborateurs qui apparemment n'ont jamais été inquiétés, de lire que confirmation a été donnée par la cheffe du dicastère sur les sommes liées à cette gestion défectueuse, de lire que des informations erronées sont relayées par la presse, comme des loyers payés à double; ce qui n'est pas vrai car les sommes de ces loyers ont été indûment confiés à double aux bénéficiaires, mais pas aux propriétaires!

Voilà ce que le groupe PLR déplore, ainsi qu'une mauvaise communication vis-à-vis des élus comme des électeurs, et ceci nous paraît être une erreur qui s'ajoute à la gestion légère de cette crise qui ressort à ce jour.

Pour le PLR : Nicole Bosshart

Mme Nicole Bosshart, PLR: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous demandons l'urgence sur le même sujet suite à ce que nous avons aussi appris – pas seulement appris mais découvert – de l'utilisation qui a été faite par la presse des informations dont nous étions au courant par le Conseil général.

Je demande donc l'urgence pour le développer ici.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal acceptera l'urgence des deux interpellations.

M. Blaise Fivaz, PDC: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Simplement, qu'on soit bien clairs, il n'y a pas de procès d'intentions. Ce qu'on aimerait savoir, et moi c'est mon passé de flic ou de shérif de la Ville – vous l'appelez comme vous voulez, c'est égal – qui me fait dire qu'il y a quand même des choses qui ne jouent pas, notamment dans cet audit. Alors les questions sont posées et je pense que Madame la Conseillère communale doit y répondre. Ce ne sont pas des questions bien compliquées mais ça rejaillit simplement de nouveau sur la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Je m'excuse mais, en tant qu'ancien flic, lorsqu'un sujet ou lorsqu'une intervention, un incident ou quoi que ce soit parvenait à notre conséquence, on entendait toutes les parties, or là, semble-t-il - de nouveau c'est semble-t-il car on apprend par la presse et on ne sait rien que certains ont été entendus et d'autres pas. Or, on a quand même des chefs de service, comme Madame Cosandier pour ne pas la nommer, qui a œuvré pendant des années, qui engageait le personnel et qui n'a pas été entendue. Les Conseillers communaux qui étaient en fonction ces années n'ont pas été entendus. La cheffe des Ressources humaines, qui est quand même responsable de l'engagement des personnes, n'a pas été entendue. Je m'excuse mais la question se pose : c'est quoi pour un audit ? Et pourquoi on en est arrivés là ? On n'a toujours pas de réponses! Et puis on vient nous dire: "Non, non, c'est CHF 2 millions. Non, c'est CHF 4 millions. Non, c'est CHF 6 millions qui se sont évaporés !". Mais nom d'une pipe, on n'a pas d'argent dans cette Ville et – excusez-moi de vous le dire de cette façon-là - je suis perplexe car on a le sentiment qu'il n'y a rien qui se fait et qu'on continue à travailler comme ca.

Alors peut-être que je trompe, et si je me trompe je fais un mea culpa avec plaisir, mais c'est quand même le sentiment que ça donne quand on lit le journal ce matin et c'est ça qui m'a fait réagir. Je ne voulais pas intervenir mais finalement, quand j'ai vu l'article ce matin dans le journal, je suis navré mais j'estime que le Conseil communal doit réagir. Il y a quand même quelque chose qui ne fonctionne pas.

Voilà, je m'excuse, j'ai fait un peu long mais j'ai terminé.

Mme Nicole Bosshart, PLR: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Si le groupe PLR ne peut nier avoir suivi et anticipé la grave situation du SCAS, preuve en est son intervention musclée lors de l'interpellation interpartis du Conseil général du 4 février 2020 – intervention qui a donné l'occasion au Conseil communal d'assurer les Conseillers généraux qu'ils maîtrisaient la situation et à la Conseillère communale responsable de promettre un rapport détaillé et une analyse de fond sur plus de six années de disfonctionnement du Service, ceci promis pour la fin de l'année, voire même pour la séance des comptes du 25 juin 2020 nous ne pouvons que regretter que, malgré notre demande pressante de recevoir l'audit, bien entendu auguel on aurait retiré toutes les mentions personnelles. nous l'ait jamais communiqué on ne qu'apparemment il est parvenu à la presse de manière officielle ou non. C'est précisément ce qui nous a fait intervenir ce soir par rapport à cette découverte de ce matin.

Ainsi, tout en modérant les propos que la presse a pu donner ces quelques jours, nous sommes au regret d'apprendre que, outre la grave erreur de casting de la personne engagée pour mettre de l'ordre dans ledit Service, cette dernière se voit remettre une indemnité salariale pendant plusieurs mois malgré un engagement de courte durée, d'apprendre aussi les responsabilités d'anciens collaborateurs qui apparemment n'ont jamais été inquiétés, de lire que confirmation a été donnée par la cheffe du dicastère sur les sommes liées à cette mauvaise gestion et de lire que des informations erronées sont relayées aussi par la presse, comme des loyers payés à double, car les sommes de ces loyers ont été indûment confiées à double aux bénéficiaires mais pas aux propriétaires, ou alors lors de rares cas.

Voilà ce que le groupe PLR déplore ainsi qu'une mauvaise communication vis-à-vis des élus comme des électeurs et ceci nous paraît être une erreur qui s'ajoute à la gestion légère de cette crise qui ressort ce jour.

Merci de votre attention.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais évidemment apporter des réponses attendues par les groupes PDC et PLR dans la mesure du possible mais tout d'abord il apparaît que la situation actuelle nécessite un préambule.

Comme vous le savez, le Conseil de l'action sociale semble focaliser toute l'attention et ce depuis le début de l'année. Le 4 février dernier, votre Autorité avait interpellé le Conseil communal sur la situation en la qualifiant de catastrophique. Lors de cette très longue intervention du Conseil communal, il avait été évoqué, en toute transparence – en toute transparence ! – des très graves difficultés auxquelles était confronté le

service et les actions que le Conseil communal entendait mettre en œuvre afin de remettre en place une gouvernance du SCAS qui permette à ce dernier d'accomplir les tâches qui sont les siennes dans le respect des bénéficiaires et de la Collectivité, de mettre en place des processus nécessaires permettant que les erreurs du passé ne puissent se reproduire, de chiffrer le dommage relatif aux erreurs passées et de traiter ce dommage en fonction des directives données par l'Autorité cantonale et ce en accord avec le Conseil de la facture sociale.

Je me permets ici de lire un extrait de l'intervention du 4 février : "Le Service social régional de La Chaux-de-Fonds a été retenu dans le cadre du premier cycle de contrôles sur site menés par l'ODAS entre 2018 et 2019, aux côtés de trois autres services sociaux.

Ce contrôle et les conclusions du rapport de l'audit ont mis en lumière l'ampleur des problèmes, tant au niveau des ressources humaines qu'au niveau de la gestion des dossiers. Les problématiques identifiées sont graves et ont conduit le Conseil communal à prendre des mesures fortes pour renforcer le Service mais également pour répondre dans l'immédiat aux normes cantonales [...]. Il est toutefois également important que vous sachiez que l'État, par le biais de ODAS-contrôle, effectuera un deuxième contrôle au deuxième semestre de cette année sur site et que le Conseil communal y est favorable.".

Ce deuxième contrôle ODAS est en cours mais ses conclusions ne sont pas encore connues. Ce passage fait mention tant de l'audit commandé par le Conseil communal que d'un contrôle de l'Autorité cantonale de surveillance ainsi que de conclusions graves. Vous conviendrez là que — il s'agissait d'une manière de minimiser les problèmes — cette manière a été à tout le moins aléatoire et aussi vous conviendrez que l'information au Conseil général a été délivrée lors de cette séance de février.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous présenterons très prochainement, sur tout ce qui a été entrepris par le Conseil communal, un rapport circonstancié pour remettre le SCAS à flot. Ce rapport sera soumis à votre Autorité mais j'y reviendrai tout à l'heure pour expliquer pourquoi vous ne l'avez pas ce soir.

Pour ce qui est des chiffres qui font, ces derniers jours, couler beaucoup d'encre, là-aussi je me permets de citer un extrait du 4 février : "Pour ce qui est de la question des pertes dues à des erreurs, en l'état actuel, il n'est pas possible de répondre à la demande de réaliser une estimation rapide. L'urgence est de mettre en place des contrôles systématiques et cela dès aujourd'hui."— c'est le cas. Un Conseil communal qui souhaiterait minimiser l'ampleur du problème n'aurait pas commencé par dire que la situation est très grave, mais un Conseil communal qui est respectueux du Conseil général, de la population et de la Collectivité en

général ne peut se permettre d'ergoter ; s'il affirme des chiffres, ceux-ci doivent être véritables et vérifiés.

Sur la divulgation de l'audit, le fait est qu'une procédure est en cours actuellement. Si le Conseil communal n'a pas livré ce document c'est pour une raison simple : il comporte des faits et des mentions précises qui rendent les auteurs des témoignages reconnaissables. Si le Conseil communal n'a pas livré ce rapport sans caviardage, c'est simplement parce que les règles sur la Protection de la personne l'interdisent.

Nous sommes, Mesdames et Messieurs, dans un État de droit, régit par des règles. À quel type d'interventions aurions-nous eu droit ce soir si nous avions bafoué ces règles? En plus, deux oppositions ont été déposées contre la divulgation de l'audit; ces oppositions ne sont pas du fait du Conseil communal. Donc même si nous souhaiterions rendre public l'audit, même caviardé, devant un quelconque tiers — y compris votre Autorité — cela serait contraire à la procédure, donc illégal! Que devient l'État de droit si les autorités n'hésitent pas empiéter les règles? Quant au rapport de l'Autorité cantonale, il faut être parfaitement clairs: ce document n'appartient pas ni n'émane de l'Autorité communale. Elle ne peut donc le transmettre à quiconque et cela me semble assez compréhensible pour tout un chacun.

Le Conseil communal réaffirme qu'il ne dispose pas aujourd'hui de chiffres consolidés car c'est un travail de longue haleine, de fourmis, et le Service, qui est le premier à vouloir aller de l'avant et passer à autre chose, y travaille d'arrache-pied. S'il n'y a donc pas de rapport devant votre Autorité ce soir, Mesdames et Messieurs, c'est que le Conseil communal n'a pas de chiffres consolidés.

Depuis mon intervention devant votre Autorité en février, et conformément à ce qui avait été dit, la première priorité a été de faire en sorte que les erreurs du passé ne perdurent pas. Le travail de définition est en cours et, je le dis, nous reviendrons aussi vite que possible et en toute transparence avec des chiffres vérifiés devant votre Autorité.

Il faut aussi, Mesdames et Messieurs, avoir en tête que, entre le 1er janvier 2020 et le 31 mai 2020, le Service s'est trouvé sans chef de service et que, entre ces deux dates, il a fallu organiser le Service de l'action sociale afin qu'il puisse télétravailler. Ce fut un travail colossal, Mesdames et Messieurs, et je peux vous garantir que ce n'est pas une sinécure d'organiser les entretiens de bénéficiaires par téléphone. Malgré tout cela, les prestations – n'oublions pas l'activité essentielle de ce Service – ont pu être délivrées.

Sur la convention passée entre le Conseil communal et l'ancien chef de service, il s'agit d'un outil qui est utilisé aussi bien dans le privé que par les collectivités publiques. Cet outil vise à trouver une solution rapide entre parties pour permettre d'entreprendre les démarches de remplacement du titulaire du poste dans les meilleurs délais. Il y a d'ailleurs eu dernièrement

des articles qui démontrent que la convention passée avec notre Autorité est très en dessous des montants négociés par rapport à ce qui s'est passé dans d'autres collectivités publiques de notre Canton.

Le Service va mieux après l'entrée en fonction de la nouvelle cheffe de service au 1er juin, l'arrivée de la responsable de procédures et de l'information en juillet et de la responsable de l'Office de l'action sociale en septembre ; tous ces postes étaient vacants pendant un moment. Il est également difficile, et j'espère que votre Conseil l'entendra et le comprendra, de manager avec une direction étêtée. L'équipe de direction est aujourd'hui au complet – ce sont les bonnes personnes aux bons postes et elles travaillent d'arrache-pied – et toutes les procédures de contrôle sont en place.

Je dirais encore, avant de répondre plus précisément aux questions du PDC, que ce matin j'ai accueilli en petits groupes – Covid oblige – le personnel du SCAS pour lui réitérer le soutien du Conseil communal, comme nous l'avions annoncé et écrit dans le Communiqué de presse mercredi passé, ceci afin que le Service et que le personnel continuent à assurer le présent et le futur pour que celui-ci puisse fonctionner. En effet, Mesdames et Messieurs, il ne faut pas confondre le passé et le présent. Oui, et ça a été dit de manière très claire et très transparente avec votre Autorité, le SCAS a connu par le passé des problèmes de disfonctionnements majeurs. Depuis que nous en avons connaissance, nous n'avons pas ménagé nos efforts. Les problèmes sont identifiés, ils sont en train d'être résolus avec conviction, détermination, et dire que la gestion de cette crise est légère n'est pas conforme à ce qui a été et ce qui est encore entrepris par le Conseil communal.

Pour répondre plus directement aux questions du PDC : qui a réalisé cet audit? C'est une entreprise qui s'appelle Carpe Diem Solutions. Quel coût pour la Ville? CHF 66'000 .- . Sur quelle période précise a porté l'audit? Alors je vais vous répondre d'avril 2019 à août 2019 mais, j'ai totalement conscience, en rédigeant dans l'urgence, que ce n'est pas du tout en fait ce que vous demandez. Le sens de votre question, si je la comprends justement, c'est quelles périodes de disfonctionnement du Service ont été analysées par l'audit? Il est extrêmement important, Mesdames et Messieurs, que vous compreniez que l'audit commandé par le Conseil communal n'est pas un audit financier. Ce n'est pas un audit de comptabilité, ce n'est pas un audit qu'on commande quand on a un problème à identifier et ce n'est pas un audit qui va recueillir des témoignages pour corroborer des faits. C'est un audit institutionnel, un audit qui visait que et uniquement à obtenir une photographie du Service et donc d'entendre l'ensemble du personnel en place afin de pouvoir comprendre les problématiques rencontrées par le personnel sur le terrain. Alors selon quels critères la période a été choisie? Eh bien, il n'y a pas de période puisque, comme vous l'aurez compris, la vocation de cet audit n'était en aucun cas de trouver des coupables ou de vérifier qui avait fait quoi et quand. Ce n'était en aucun cas la visée de l'audit voulu pour le Conseil communal.

Pour quelles raisons la cheffe de service et les anciens n'ont pas été entendus? Je vous le redis, la méthodologie choisie, le but-même de cet audit, était d'auditionner que et uniquement les collaboratrices et collaborateurs en fonction et quelques-uns qui venaient de partir pour comprendre pourquoi ils étaient partis, les raisons donc de leur démission. Pour la question 6 – a-t-on réellement engagé des collaborateurs dont les compétences ne correspondaient pas ? - il s'agit un élément ressortant de l'audit qui, comme je l'ai déjà dit, n'est pas public. De qui s'agit-il et qui les aurait engagés ? Idem que la question précédente ; c'est relevé par l'audit qui n'est pas accessible. La question suivante : pour quelles raisons la cheffe des RH n'a pas été entendue ? Eh bien, parce qu'il n'y avait aucune raison objective pour qu'elle le soit puisqu'elle ne travaille pas au SCAS. Pour quelles raisons les membres de la Commission de l'action sociale n'ont pas été interrogés ? Même réponse. Alors ils n'ont pas été interrogés car il ne s'agissait pas d'interrogatoires, par contre ils ont bien entendu été dûment informés de la tenue d'un audit et des résultats de ce dernier mais uniquement sur les recommandations et non pas sur le cœur de l'audit qui, je le redis, n'est à ce stade pas public.

Alors pourquoi le Conseil général n'a-t-il pas été informé de cet audit, respectivement consulté? Je pense que, et vous l'admettrez, il n'est pas d'usage que si le Conseil communal, dans sa gestion du personnel, entend faire un audit organisationnel en réfère au Conseil général pour savoir si c'est une bonne ou une mauvaise idée. C'est clair que, si vous aviez entendu l'audit dans un sens d'une procédure disciplinaire, la question aurait peut-être pu se poser autrement et votre Autorité a été dûment informée de la tenue de cet audit lors de la séance de février. La divulgation même partielle aux médias de cet audit, jusqu'ici caché au Conseil général – non, ce n'est pas vrai puisque j'en ai fait état en février de cette année! – ne viole-t-elle pas le secret de fonction? Sans doute – sans doute! – et le Conseil communal examinera demain la suite à donner à cette divulgation.

Je remercie les deux partis d'avoir déposé quelque part ces interpellations ce soir car il s'agit aujourd'hui de clarifier les éléments contenus dans la presse. Je pense – nous pensons – avoir réussi ce soir à tout le moins à vous rassurer et, si vous êtes un peu déçus de ne pas avoir aujourd'hui un rapport, sachez que nous le sommes également. Nous aurons bien entendu préféré pouvoir mener ces recherches financières de manière plus rapide mais je tiens à le redire : il ne s'agit pas d'une volonté de cacher quoi que ce soit à votre Autorité. Ils s'agit simplement de ne pas revenir devant votre Autorité soit avec un rapport d'information pour revenir plusieurs semaines après avec un rapport avec des chiffres ou alors il ne

s'agit pas de déposer un rapport devant votre Autorité avec des chiffres non vérifiés.

Ce rapport, vous l'aurez et dans les plus brefs délais mais également – je tiens à le dire – les collaboratrices et les collaborateurs du Service, à l'heure actuelle, font du mieux qu'ils peuvent. Les normes sont respectées et – je tiens ici à le redire – les collaboratrices et les collaborateurs du SCAS ne doivent pas payer inutilement des attaques à mon encontre.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Nicole Bosshart, PLR: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je tiens à remercier la Conseillère communale de ces explications qui avaient déjà amélioré la compréhension au mois de février.

J'aimerais juste demander, si j'ai bien compris ce que vous avez dit : ce fameux audit caviardé, comme il figure dans notre presse régionale, n'émane pas du tout de vos services et de vous-mêmes ? On est bien d'accord ?

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé: En aucun cas!

Mme Nicole Bosshart, PLR: Merci, Madame la Conseillère communale.

M. Blaise Fivaz, PDC: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais aussi remercier Madame la Conseillère communale pour sa transparence.

Ce sont des circonstances dommages parce que quelque part la presse en fait ses choux gras.

M. Patrick Jobin, PS : Motion d'ordre, Madame la présidente ! C'est une interpellation. On demande la satisfaction des interpellateurs.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Alors est-ce que vous êtes satisfaits de la réponse ?

Mme Nicole Bosshart, PLR: Tout à fait, merci.

M. Blaise Fivaz, PDC: Oui, satisfait. Madame la Conseillère communale a été claire mais ce qui est dommage c'est qu'il y a cette confusion. Ce qui passe dans la presse – ces choses-là je veux dire – ça rejaillit quand même quelque part sur la Ville et c'est surtout ça qui est regrettable, c'est par rapport à l'image de la Ville.

On espère donc réellement que ça se réglera rapidement et que Madame la Conseillère communale – ou le Conseil communal dans son entier – pourra faire un joli démenti sur ce qui s'est dit dans la presse pour justement faire comprendre que les choses ne se passent pas comme ça, que la situation est examinée, qu'elle est traitée et que, ma fois, comme elle l'a dit clairement, ça prend du temps. Mais je crois que ce n'est pas forcément bien compris.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous allons donc passer à la partie officielle. Les points non traités seront traités une prochaines séance, en espérant que vous soyez là toutes et tous.

Je vous remercie d'avoir plus ou moins respecté votre temps de parole et allons donc écouter avec plaisir les hommages bien mérités adressés à notre Conseillère communale Madame Morel et à notre Conseiller communal Monsieur Arlettaz.

M. Blaise Fivaz, PDC: Je commencerai – honneur aux dames – par Madame Morel. Je n'ai pas préparé de discours. Simplement, ce que j'aimerais dire c'est un petit peu ce que je ressens ou ce que j'ai ressenti. Madame Morel, j'ai eu le plaisir de faire votre connaissance alors que vous étiez membre de la Commission financière et que j'étais moi-même à l'Étatmajor de la Police.

J'ai pu constater que vous étiez quelqu'un d'intègre, avec des idées bien précises, notamment sur les finances, ce qui n'est pas vraiment mon cas car je ne suis pas un très grand financier. Puis, cette qualité, je l'ai vue tout au long de votre carrière et je la vois aussi maintenant dans votre fonction de Conseillère communale et je crois que c'est quelque chose qu'on doit relever car on a certainement eu de la chance de vous avoir au Conseil communal. En plus, vous apportez aussi – Katia ne m'en veut pas – la féminité...

RIRES

...au sein de ce Conseil et je pense que c'est quelque chose d'important.

Ce qui m'a surtout aussi plu chez vous c'est le fait que vous ne vous démontiez jamais. Je veux dire que vous avez quand même été — on dira que c'est le lot des conseillers communaux — quelque part attaquée assez sèchement parfois et vous êtes toujours restée stoïque et vous avez répondu calmement, ce qui n'aurait été jamais mon cas par exemple.

Pour ça, le PDC a décidé de quand même vous faire un petit cadeau, un petit présent. Malheureusement – j'ai du bleu pour Monsieur Arlettaz, puisque les bébés, à la maternité, on leur met des bracelets bleus – je n'ai pas trouvé de rose pour vous, chère Madame, mais ça ne fait rien.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Merci.

M. Blaise Fivaz, PDC : Mais c'est moi qui vous remercie pour tout ce que vous avez fait pendant ces quelques années de Conseillère communale !

Monsieur le Conseiller communal, Marc, toi je t'ai connu comme ingénieur chez Transitec. Un jeune ingénieur – il n'était quand même plus en culotte courte – chez Transitec qui, par la suite, est devenu ingénieur aux Ponts et chaussées.

Chez lui, ce que j'ai trouvé toujours de bien – mais parfois un peu d'agaçant quand même – c'est le fait que, dans un texte, quand la virgule elle est là, la virgule elle n'est pas là! Si vous me comprenez, c'est quelqu'un de pointilleux, de sérieux dans ce qu'il fait et qui va au fond des choses. Je me rappelle, quand il était ingénieur aux Ponts et chaussées – puisque la Ville de La Chaux-de-Fonds a des compétences mais on dépend quand même du Canton – une fois je lui ai téléphoné et je lui ai dit qu'il fallait qu'on se voie parce que ce n'était plus possible de travailler comme ça car il nous retournait tout s'il y avait des choses qui ne jouaient pas.

Tout ça juste pour dire que, Marc, tu es quelqu'un aussi de très droit, quelqu'un sur qui on peut compter, quelqu'un qui fait son job à fond et je pense que c'est dommage aussi quelque part de te voir partir de la Commune. Tu as embrassé ce "métier" de Conseiller communal pendant quatre ans, pendant une législature et on ne peut que regretter que tu ne prolonges pas, mais quoique c'est le verdict de dimanche qui l'aurait dit mais on ne saura jamais.

Dans tous les cas, c'est dommage et simplement ce que j'aimerais c'est te souhaiter bon vent pour le futur. Je ne sais pas si tu retournes dans ton métier d'ingénieur – je suppose parce que tu avais l'air très à l'aise – mais, comme dit, les garçons ont un bracelet bleu à la maternité, alors je te remets un petit présent avec une enveloppe bleue.

Merci, Madame la Présidente, j'ai terminé.

- M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, espaces publics et énergies : Merci, Blaise.
- M. Patrick Jobin, PS: Je vais m'occuper des hommages à Madame Sylvia Morel et puis ensuite Monsieur Othenin-Girard s'occupera des hommages à Monsieur Arlettaz. On essaie de pas faire trop long vue l'heure tardive et on a aussi un petit présent.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Chère Madame Morel. Cette fin de législature marque également la fin de votre mandat politique de Conseillère communale. Pour rappel, vous avez pris vos fonctions le 26 mai 2015 en remplacement de Monsieur Pierre-André Monnard, démissionnaire, comme vient-ensuite. Réélue le 5 juin 2016, votre mandat se termine donc ces prochains jours après les prolongations dus à la Covid-19.

Ces cinq années et demies, pendant lesquelles vous avez assumé la charge de Conseillère communale, vous ont permis de mettre un terme de belle manière à votre longue carrière politique pour prendre une retraite bien méritée. En effet, pendant de nombreuses années, vous avez été une Conseillère générale assidue et présidente de notre Autorité. Vous avez donc donné une grande partie de votre vie à cette Ville, La Chaux-de-Fonds, et c'est sûrement ce qui vous rapproche le plus du groupe socialiste. Chacun, à notre manière, nous donnons un peu de notre vie à notre Ville, à ses institutions et à son avenir; c'est ce qui nous anime, nous, toutes et tous dans cette salle, c'est ce qui fonde notre engagement.

Nous vous remercions donc pour cet engagement pour notre Ville, même si parfois, et c'est peu dire, nous n'avons pas toujours été d'accord sur le plan politique! Il vaut peut-être mieux compter les situations dans lesquelles nous étions d'accord, ce sera plus vite fait. Bref, passons.

Comme il a surtout été question de la situation financière de la Ville et des moyens pour y remédier, c'est sur ces points-là que rapidement, après avoir épuisé les économies supportables sans détruire nos atouts, nous nous sommes accrochés sur les problèmes de ressources qui ont été identifiés par nos autorités et les mesures pour les augmenter. Oui, Oui, comme les augmentations d'impôt ne sont pas du tout du goût de la partie droite de l'hémicycle – ni votre dada non plus – vous avez à l'époque eu tout le mal du monde à défendre collégialement l'augmentation d'impôt pourtant décidée et cela nous a valu quelques passes d'armes assez dures.

On a également été régulièrement en porte-à-faux sur les questions économiques, ce qui a valu à plusieurs membres du groupe des séances bilatérales avec vous pour certaines explications et recadrages afin de pouvoir poursuivre ensemble.

En résumé, si tout n'a pas été rose – sans jeux de mots – entre le groupe PS et Madame Morel pendant les cinq années et demies de son mandat, nous devons reconnaître une volonté commune de sortir notre Ville de la mauvaise passe financière dans laquelle elle se trouve, certes pas souvent avec les mêmes recettes, mais toujours avec le même amour de notre Métropole horlogère.

Merci, Madame Morel, et bonne retraite.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Merci beaucoup.

M. Michael Othenin-Girard, PS: Alors à mon tour, Cher Marc.

Nous n'avons pas besoin d'être du même côté de l'échiquier politique pour profiter de l'occasion, ce soir, de te dire merci ! Un grand MERCI !

Le groupe socialiste, qui a fait ta connaissance sur les bancs du Législatif, se méfiait, était dubitatif, s'inquiétait, voyant cette "armoire" se lever et, une fois étirée, formuler de pertinentes rhétoriques fondées sur d'intelligentes réflexions ; l'UDC ne nous avait pas habitué à ça...

RIRES

Je veux dire à s'exprimer dans le calme et à commencer ses interventions sans agresser le Conseil communal.

Pas de motion d'ordre, non plus, sauf erreur – ou très peu, je n'en ai plus souvenir – d'autres avaient déjà pris cette place dans ton groupe. Tu as plutôt pacifié nos débats avec des remarques qui atteignaient souvent leurs cibles mais sans aucune forme d'agressivité. Loin d'être un géant de papier, tu as su avec tact et efficacité – et humour! – défendre tes positions en favorisant les consensus. En même temps, ce n'est pas comme si un UDC dans une Ville de gauche avait beaucoup le choix...

Puis, l'élection communale de 2016 arriva. À l'aube d'une législature qui n'aura rien d'un long fleuve tranquille, tu as "dégrisé" le siège exécutif de l'UDC et permis de retrouver de la sérénité en contribuant largement à consolider un Exécutif collégial et soudé.

N'hésitant pas à te mouiller, en portant le short de bain plutôt qu'un slip rouge par-dessus des collants bleus, tu as parfaitement incarné l'un des cinq héros de notre Ville, en permettant à la population de mieux comprendre la complexité de la gestion d'une ville ou la difficulté à évacuer d'éventuels résidus de poudre de couleur à la fin d'un spectacle d'un festival majeur pour la Ville!

Avec le plus grand respect pour tes équipes, amoureux du verbe, avec justesse, tact et précision, tu as toujours défendu tes dossiers avec brio. Laissant très peu de place à l'impro, il n'a jamais été évident de te coincer dans un angle ou de te décoiffer au poteau. Prudent, tu n'oses pas tout et c'est peut-être à cela que l'on te reconnaît. Contrairement à d'autres qui correctionnent, qui dynamitent, qui dispersent, qui ventilent, tu ne t'éparpilles jamais avec cette agaçante maîtrise de toi dont tu as le secret!

C'est donc avec le sentiment du devoir accompli que tu peux laisser ton siège, siège que je te propose de prendre même avec toi car c'est pas dit que l'UDC le reprenne – Petite blague gentille...

Comme Valéry le disait en cédant sa place à Tonton : "Au revoir, au revoir Monsieur Arlettaz". Et comme dirait ma nièce de six ans, après m'avoir écouté parler avec impatience : "c'est maintenant, tonton, l'heure des cadeaux ?". Et oui, c'est possible.

Nous avons d'abord pensé à une Tour Eiffel en allumettes, qui t'aurait permis d'entraîner ton habileté et surtout ta patience à l'aide des 63'700 allumettes qui la composent, mais je n'aurais plus osé t'inviter à manger après du coup car tu aurais toujours eu un doute.

Féru de bonnes choses, nous avions pensé à une bouteille, quelque chose de spécial, quelque chose qui a du corps, quelque chose de brutal, avec de la pomme, de la betterave ou autre chose comme me l'a conseillé une amie polonaise, mais c'est au final ton amour pour cette Ville, l'amour pour ses artisans, ton amour des bonnes choses et des bons produits, et surtout ton amour pour le groupe socialiste, qui nous a guidés dans le choix de ce présent en guise de souvenir, te permettant de garder en tête nos têtes assurément.

C'est ta dernière séance et c'est avec l'estime et l'affection des membres du groupe socialiste cuvée 2016-2020 que nous offrons à notre responsable des Forêts cette planche à couper personnalisée, 100% made in La Chaux-de-Fonds, sur laquelle trois artisans de la place ont travaillé et avec laquelle tu profiteras de sympathiques apéros, à n'en pas douter, en pensant à cette grappe d'amis, à la rose. Ce sera difficile de nous éviter, à n'en pas douter.

Merci pour tout ce que tu as apporté à la Ville et bonne route!

Et voici une petite planche – je montre d'abord à l'assistance – qui a été faite par les artisans locaux avec une belle rose...

RIRES

...et les toutes petites bouilles du groupe socialiste! Comme ça tu pourras l'accrocher au mur ou riper sur ton morceau de fromage pour nous couper un bout de tête mais, dans tous les cas, on t'aura à l'œil l'ami!

Mme Françoise Jeandroz, POP: En fait, je lis un texte de Karim Boukhris qui va vous expliquer pourquoi.

Chère Sylvia Thérèse, Chère Madame Morel, tout d'abord, permettezmoi de m'excuser pour ne pas être présent pour ce "femmage" que je tenais farouchement à vous lire en personne mais, suite à quelques problèmes de garde, il me faut retourner à la maison, vérifier que mes enfants aient bien appliqué les consignes.

Non, non, ne vous effrayez pas, ces enfants portent certes une partie de mon patrimoine génétique mais pas forcément toutes mes opinions politiques. Tout espoir ne doit pas vous abandonner...

RIRES

Tant il est vrai que vos opinions politiques ne sont pas les miennes – ce n'est rien de le dire – j'avais l'idée de vous offrir à vous et moi-même un séjour en tête à tête sur une île déserte.

RIRES

Je serai placé à une extrémité de l'île, muni d'un marteau et d'une faucille et, de votre côté, vous attendriez l'affrontement munie d'un plan de désendettement en acier trempé. Après quinze jours, un bateau serait chargé de venir rechercher celui ou celle des deux qui resterait debout. Et quoi de mieux pour passer le temps, entre deux tentatives d'assassinat sauvage et retors, qu'une partie de Monopoly? Vous comprendrez plus tard.

Peut-être pourriez-vous jouer au logo ? Aux Lego, pardon... mais le Monopoly, c'est mieux. Tout d'abord, parce que c'est un jeu qui, à la base, devait servir à démontrer les abus du capitalisme mais qui a eu une évolution – une dégénérescence dirions-nous – qui devrait avoir l'heur de vous plaire. Ce qui devrait vous déplaire, cependant, c'est qu'au Monopoly, on est censé acheter et non pas vendre, ventes de patrimoine que vous avez appelés de vos vœux depuis une trentaine d'années au moins.

Devenue Conseillère communale, vous aurez certes réussi à en réaliser quelques-unes, mais quelle patience! Vous qui avez fait votre entrée au Conseil général en novembre 1980. Ah! l'hiver 80-81! Un hiver à la neige formidable, un hiver où j'ahanais à remonter ma luge avant d'avaler la pente, un hiver où vous êtes entrée au Conseil général.

Plus de trente ans à vous investir dans ce Conseil, trente ans à lire, à discuter, batailler parfois, avec des rapports et autres motions. Plus de trente ans de dévouement bénévole à la chose publique, cela force le respect! Aussi, d'aussi loin que puissent être mes idées politiques, je tiens à vous en remercier ; tant de temps consacré à sa Ville devrait servir d'exemple à ceux qui pleurent sans s'investir.

Je profite de l'occasion pour associer mes remerciements à celles et ceux qui, aujourd'hui, occupent ces bancs une dernière fois après des années de travail à s'engager pour leur Ville, pour notre Ville.

Merci à elles, merci à eux, merci à vous!

Alors, on va offrir le cadeau et vous comprendrez ce que j'ai dit.

RIRES

Ensuite, Madame Schneeberger fera l'hommage à Monsieur Arlettaz à deux voix.

Mme Marina Schneeberger, POP : Mais qu'allait-il faire dans cette galère ?

Marc Arlettaz, élu surprise en 2016, a vécu cette législature avec, selon ses dires à la presse locale : "une emmerde par jour".

Au Conseil communal, vous avez hérité du dicastère sécurité, espaces publics et énergies et il était fait pour vous ! La Sécurité, en bon UDC, vous y tenez. Vous connaissez par exemple tous les passages pour piétons de la Ville. Les espaces publics, vous les avez réunis et avez proposé l'achat de divers petits ou grands camions, engins de déneigement ou de jardinage. L'Énergie, avec entre autres l'achèvement de la galerie de Jogne qui contient les conduites d'alimentation en eau depuis l'Areuse, galerie dont vous nous avez organisé la visite, visite très intéressante.

C'est à la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie que j'ai eu l'occasion de faire votre connaissance. Vous avez eu la gentillesse et la patience de répondre à mes questions de béotienne mais aussi de ne pas être d'accord avec mes positions et celles du POP concernant la limitation de la vitesse sur les rue collectrices et sur les émoluments demandés aux associations de la Ville.

Au nom du POP, nous vous remercions pour votre engament et nous vous souhaitons une bonne et heureuse suite de vie.

Mme Françoise Jeandroz, **POP**: Quant à moi, j'aimerais vous faire découvrir d'autres compétences de notre Conseiller communal.

Si vous devez organiser une Silent party – ce n'est pas d'actualité mais ça reviendra – vous pouvez contacter Marc Arlettaz sans problème. Le succès sera garanti ! Il a des connaissances étendues en chanson française et autres tubes – je ne m'avancerai pas sur l'international, ça je ne sais pas – et il les chante avec enthousiasme et j'en garde un excellent souvenir.

Mme Monique Erard, Verts: Madame la Conseillère communale, chère Sylvia, Monsieur le Conseiller communal, Cher Marc. À cette heureci, et après déjà les nombreuses interventions de mes collègues, il ne s'agit plus ici de dresser un bilan exhaustif de votre passage à l'Exécutif chauxde-fonnier.

Alors qu'une deuxième vague pandémique nous affecte et que la vague verte continue ses ondulations, vous levez les voiles sans remous. Merci à vous deux qui, contre vents et marées, avez tout fait pour maintenir un cap et éviter le naufrage.

Sylvia, capitaine au long cours, quelle croisière! Et pas que de plaisance... Depuis bientôt 40 ans à bord, comment vous décrire par écrit? Respect! Tout comme pour Marc, le film dont vous êtes l'héroïne avec vos collègues ici présents et présentes a su nous montrer en quoi consistent

les journées de nos élus. Par sûr que beaucoup parmi nous vous envieraient...

En charge des Finances et des Ressources humains, il y avait de quoi faire. À notre avis, le seul outil qui manquait c'était peut-être une longue vue et nous aurions vraiment voulu que l'endurante magistrate que vous êtes voie plus rapidement certains enjeux environnementaux.

Mais fi de critiques et à défaut de boussole, nous vous offrons ce petit guide pour retraité. Nous espérons que cette nouvelle étape vous apportera à vous et à votre famille et vos proches une vie à bord sereine et enrichissante.

Et maintenant, que la croisière s'amuse! Mais plus que le long du "Canale Grande" – ou en tout cas plus en paquebot – et uniquement avec le vaporetto ou la gondole.

RIRES

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Merci beaucoup.

Mme Monique Erard, Verts : Marc, quelle galère ! Pas une journée sans un grain ou une tempête ! Mais aussi le magnifique couché de soleil et le sentiment du devoir accompli.

Tout comme Sylvia, le film dont vous avez été le héros avec vos collègues ici présents a bien sûr montré la charge qui est la vôtre durant ces quatre dernières années. Certains rêvent de piloter des locomotives, vous, Marc, vous avez piloté des services tels que ceux du SIS, de la Sécurité publique et des Espaces verts.

Sous votre direction, durant ces quatre années, ces femmes et ces hommes ont rempli leur mission, oh combien importante, auprès des administrés de notre Cité. Aujourd'hui, les phares clignotant vous rappellent au port ; l'aspiration à retrouver la terre ferme sans roulis ni tangage avec une vie de famille personnelle et professionnelle plus paisible est devenue impérieuse.

Bien sûr, pour les Verts, ni le goudron ni l'uniforme ne sont vraiment des composants de notre ADN mais le Commandant de bord Arlettaz a fait preuve de mesures et a surtout su créer un climat empreint de respect et d'humanisme, ceci dans un contexte pour le moins complexe.

Pour que tous vos moussaillons restent bien dans votre mémoire, notre groupe vous confie ces quelques figurines – on rejoint quelque peu mes collègues – un pompier, un policier et une personne de la Voirie. Il est temps de lever l'ancre et de reprendre un rythme de croisière serein.

Bon vent !

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, espaces publics et énergies : Merci, Monique!

M. Christophe Ummel, PLR: Monsieur le Conseiller communal, Cher Marc. Le groupe PLR aimerait t'exprimer le plaisir qu'il a eu à travailler avec toi. Tu aimes le travail bien fait et tu soignes chaque détail et nous l'avons apprécié.

Tu as exprimé, il y a quelque temps, une certaine lassitude du métier de Conseiller communal et le désir de tourner la page et de passer à autre chose. C'est une question d'affinité toute personnelle que nous respectons, néanmoins tu auras fait ton travail jusqu'au bout et sans concession et c'est tout à ton honneur!

Tu vas pouvoir retourner au métier que tu aimes et qui t'a toujours passionné. En effet, les anciens élèves de ta maman, qui t'avait pris avec elle en course d'école, se souviennent de toi, haut comme trois pommes, leur dire que tu voulais devenir ingénieur des Ponts et chaussées. Tu as toujours donc aussi – c'est dans tes qualités – su ce que tu voulais.

Entre toi et le groupe PLR, on ne s'est pas toujours donné raison – on va le dire comme ça – mais aujourd'hui il s'agit de retenir la bonne part des choses et il y a le choix! Nous avons été touchés, et les citoyens certainement aussi, de l'engagement de tes services et donc de ton engagement pour que le Marché du mercredi et du samedi puisse à nouveau avoir lieu pendant le confinement. Nous avons été l'un des premiers marchés de Suisse romande à redémarrer.

Touchés également par le soin à fleurir la Ville par tes services ce printemps. Dans la sidération collective, il était bienfaisant de voir ces splendides espaces qui sont toujours très beaux mais qui semblaient plus beaux que jamais. Et quand on connaît les contraintes liées aux gestes barrière et à la distanciation, ces plantations n'ont certainement pas été faciles à effectuer. C'est bien sûr tes services qui ont fait le travail mais la volonté politique devait bien y être.

Pour tout cela, merci beaucoup Marc et tout de bon pour la suite.

On te remet un petit présent du commerce local.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, espaces publics et énergies : Merci infiniment.

M. Christophe Ummel, PLR: Madame la Conseillère communale, Chère Sylvia. La semaine passée nous étions en famille à Berne pour trois jours. Nous étions attablés dans notre restaurant préféré à Berne, "Le Lötschberg", connu pour ses plats typiquement suisses et aussi pour son immense choix de vins suisses de bonne qualité, un restaurant toujours plein de personnes de passage qui visitent Berne et la Suisse. En couverture de la carte des vins et des boissons, était présentée, dans un beau graphisme, la Brasserie de l'Avenir de notre Ville devenue récemment fournisseur de bières de l'établissement. Tu étais fière de voir notre Ville indirectement présentée aussi avantageusement par un tel endroit. Ce projet, il t'a motivée dès le départ, Sylvia, et tu t'es engagée pour lui sans compter, comme pour de nombreux autres projets.

Le groupe PLR est fier et reconnaissant d'avoir cheminé avec toi durant toutes ces années. Toutes ces années, oui, car nous pouvons voir ton engagement en tant que Conseillère communale pendant cinq ans et demis comme faisant partie d'un tout qui a commencé au Conseil général, voici 39 ans, oui, tout le monde a bien entendu – ça a d'ailleurs déjà été dit – 39 ans ! Ténacité, constance et persévérances sont des qualités qui te définissent et on peut aussi ajouter fiabilité.

Mais tu as aussi tes faiblesses – ça c'est un clin d'œil. En effet, dans les séances qui se prolongent au-delà de 23h00, tu manifestes des signes de fatigue et tu fais partie des personnes à vouloir rentrer à la maison. Mais qui veut aller loin, ménage sa monture, n'est-ce pas ? Tu es excusée et nous savons aussi que le lendemain c'est à fond, dès la première heure.

Tu es entrée au Conseil communal dans l'urgence et dans une situation difficile pour la Ville. L'échauffement a été – on peut dire – inexistant et ta connaissance de la Ville et des institutions acquises comme Conseillère générale t'as été extrêmement utile. Tu as fait face aux défis et comment! Pour nous, tu es une Conseillère communale accessible qui tient à préparer avec son groupe, duquel tu fais en fait encore toujours partie.

Aujourd'hui, Sylvia, tu peux te retourner et apprécier le travail accompli avec un sentiment légitime de fierté et de satisfaction.

Nous te souhaitons, avec émotion, une magnifique retraite – avec Yves, ton mari, envers qui nous avons aussi des raisons d'être reconnaissants – pour profiter de votre famille et faire du sport, vous engager autrement mais aussi pourquoi pas vous reposer. Le meilleur est toujours devant et vous le méritez amplement.

Merci Sylvia et bon vent!

Alors nous avons les mêmes cadeaux à la différence que, pour une dame, on offre des fleurs.

Et puis il y aussi un cadeau pour vous, Madame la Présidente. Ce n'est pas l'usage – normalement c'est au début des présidences qu'on fait les discours – mais deux mots pour vous remercier pour votre longue présidence et puis une attention aussi pour vous.

Merci!

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci beaucoup !

M. Andy Favre, UDC : Madame la Conseillère communale, nous voilà à la fin d'une belle épopée.

Après de nombreuses années passées en tant que Conseillère générale, menant un peu la vie dure aux conseillers communaux en place, vous accédez au poste de Conseillère communale, poste qui vous permettra de défendre encore plus deux sujets qui vous ont toujours tenu à cœur, à savoir : la rigueur financière et le développement économique de notre Ville, un dicastère qui vous va donc comme un gant.

Je disais rigueur financière. Tout au long de votre mandat, il a fallu assumer les fautes faites par le passé, serrer la ceinture jusqu'au dernier trou et voir tous ces efforts anéantis par des décisions de l'État ; difficile parfois de concilier député au Grand Conseil et Conseillère communale!

Je disais également développement économique. De beaux projets ont vu le jour sous votre mandat. On a vraiment pu ressentir l'intérêt que vous portez aux entreprises de la place et aux nouvelles qui doivent s'y établir. Je pense que les entrepreneurs de la place vous remercient chaleureusement de votre disponibilité et, pour cela, pas besoin d'un chargé de promotion économique ou je ne sais quoi, Monsieur Othenin-Girard. J'avais noté "RIRES" sur mon discours...

RIRES

Bien entendu, et comme pour chaque Conseiller ou Conseillère communale, il y a quelques zones d'ombre mais il n'est pas l'heure ici de les relever.

Au nom du groupe UDC, je vous remercie vivement de votre engagement pour notre Ville et notre tissu économique. Profitez au maximum de votre retraite bien méritée!

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Merci !

M. Thierry Brechbühler, UDC: Cher Marc, ce soir, c'est avec fierté et honneur que je m'exprime au nom du groupe UDC afin de te remercier pour tout le travail accompli durant ces quatre années au sein du Conseil communal, quatre années durant lesquelles tu as œuvré pour notre Collectivité avec brio, quatre années à gouverner une Ville dans des conditions qui, admettons-le, n'étaient pas toujours au beau fixe.

Malgré les embûches rencontrées durant cette législature à rallonge, tu as su imposer tes idées avec pragmatisme, tout en apportant tes connaissances et tes compétences.

Homme droit, dont la rigueur n'est plus à démontrer, tu as également su imposer à tes stylos, l'alignement parfait sur la table du Conseil

communal mais on voit que la soirée se prolonge car c'est plus tout à fait le cas.

Pour l'UDC, et pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, tu t'es engagé avec force et vigueur sans ne jamais rien lâcher et pourtant certains dossiers t'ont donné du fil à retordre. Mais grâce à ta ténacité et l'esprit consensuel dont tu fais part, je crois qu'aujourd'hui nous pouvons être fiers du travail que tu as fourni durant ces quatre dernières années.

Apprécié de bon nombre d'entre nous ici présents, toi, le plus jeune Conseiller communal de l'histoire chaux-de-fonnière – aussi loin que nous avons pu remonter – tu as décidé d'orienter ta carrière vers d'autres horizons et ne pas solliciter un nouveau mandat. Ton départ est une grande perte pour la Ville de La Chaux-de-Fonds et ses instituions. Sache que nous ne t'en tiendrons pas rigueur et que tu resteras toujours le bienvenu parmi nous.

Je profite également de cet hommage, cette petite parenthèse, pour remercier Marc Schafroth qui, après plus de 15 ans passés au sein de notre Législatif et qui est aussi un des rares membres à avoir présidé deux fois le Conseil général, a décidé de se retirer à la fin de cette législature. Donc là aussi, pour ton engagement sans faille, pour notre parti, pour la Collectivité, on tient aussi à te remercier infiniment!

Donc voilà, chers Marc – je mettrai les "Marc" au pluriel – je m'adresse encore à vous deux pour vous souhaiter tout le meilleur pour votre avenir privé, professionnel et on se réjouit déjà de vous revoir prochainement autour d'un bon repas.

Pour terminer, Monsieur le Conseiller communal, un petit présent qui rappellera le Patrimoine horloger de notre Ville, réalisé par un artisan de la place.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, espaces publics et énergies : Merci beaucoup!

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci beaucoup pour tous ces hommages. Je crois que c'est au tour de Théo Bregnard, Président du Conseil communal.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration: Chère Sylvia, j'ai entendu qu'après 23h00 tu montrais des signes de fatigue, aussi j'espère que tu ne t'endormiras pas avant la fin de mon discours.

RIRES

Tu es entrée au Conseil général le 27 novembre 1980 – Karim Boukhris compte 30 ans, je ne sais pas comment il fait – mais bon on peut

même aller jusqu'à 40 ans, 40 ans que tu es en politique et ce soir c'est vraiment cela que l'on retient.

Je suis retourné quand même, en bon historien, au 27 novembre 1980 – mais j'ai pas fait toute l'historique – qui marque le début de cette incroyable longévité. On évoque alors ton élection à la suite du candidat Daniel Vogel, aussi vient-ensuite à l'époque, peut-être un présage de ta future accession au Conseil communal. L'article de l'Impartial évoque aussi le fait que Sylvia Morel comble une lacune, celle d'être une femme – c'est écrit comme ça! – chose inédite – ce n'est pas moi qui le dis – depuis plusieurs périodes administratives, ce qui porte alors le nombre de conseillères générales à huit.

Cependant, outre cet élément remarquable – être une femme PLR – ton entrée passe un peu inaperçue dans l'Impartial face à Brejnev et Reagan – pour les historiens – en pleine Guerre froide. Nous aussi on passe peut-être un peu inaperçus lors de notre ascension au Conseil général mais tu allais t'empresser de te faire entendre – on te connaît déjà – un mois plus tard lors du budget où elle s'intéressai à quoi ? Aux intérêts, évidemment, qui ne se trouvaient pas, selon Sylvia, au bon endroit. Les amortissements non plus ! Elle ne comprenait pas pourquoi on parlait alors "d'annuités hypothécaires", moi non plus d'ailleurs... J'espère que, depuis lors, tu as trouvé les réponses mais on observe déjà une de tes qualités premières, celle de ne pas lâcher le morceau !

Le mois suivants, elle revenait. On voyait que tu étais déjà déterminée à marquer ta Ville alors que tu intervenais pour la création d'une installation que tu disais "nécessaire" et "indispensable" — je vais du côté de mes historiens — la Piscine couverte des Arêtes. Tu résistais un peu, comme on te connaît, avec les trajets — chacun voit les éléments qui l'intéressent — que tu estimais à l'époque un peu longs pour cette piscine couverte hors centre-ville avec les risques en termes de "résultats d'exploitation". Alors d'autres pourraient trouver d'autres risques mais évidemment, chez Sylvia Morel, le risque c'était ça.

RIRES

Ton intervention suivante, qui a été refusée, concernait les rénovations de l'immeuble de la rue des Terreaux 10-12 parce que je te cite: "empruntons pour des choses absolument indispensables au développement de la Ville et si possible rentables". Ces immeubles n'en faisant pas partie, alors que proposait Sylvia Morel ? De les raser!

RIRES

Il me semble heureusement que tu n'as pas été suivie...

On voit ainsi, derrière ces premières interventions – je me suis arrêté là – une volonté de concentrer l'argent sur les choses indispensables, pas toujours les mêmes que les miennes ou que le Conseil général ou que le Conseil communal, mais cela ne t'a apparemment pas découragé. On retrouve aussi ta fibre libérale avec cette rentabilité pour la Piscine, les immeubles et bien d'autres choses.

À présent, je vais faire une petite ellipse temporelle jusqu'à ton élection au Conseil communal en mai 2015. Que retenir de ces cinq ans ? Alors c'est 15 rapports – j'ai compté – 10 budgets et comptes et un engagement constant et rigoureux pour permettre de retrouver des finances saines. Je retiendrai en particulier tes deux rapports liés à la situation financière de notre Ville avec notre combat au Conseil communal et au Conseil général contre les mesures fiscales cantonales touchant durement notre Ville ainsi que, dernièrement, celui sur les surcharges géotopographiques ; j'ai retrouvé ton engagement déterminé pour notre Ville pour lui permettre de sortir de la crise.

Enfin, un poste de Conseillère communale, c'est aussi une part importante qu'on voit peut-être moins à l'extérieur — on l'a aperçu peut-être dans le film — de gestion du personnel. Alors évidemment, je suis allé voir du côté de tes cheffes de services et de ta secrétaire et j'ai retrouvé les qualités que nous te connaissons : persévérance, rigueur, exigence et le fait que tu n'y vas pas par quatre chemins pour dire les choses, comme on dit. Bon, peut-être que parfois tu pourrais peut-être prendre un chemin un peu moins direct, mais ça c'est moi qui le dis.

Avant de conclure, je soulignerai encore une dernière qualité unanimement reconnue : une certaine générosité et une volonté de faire plaisir. En effet, tu apprécies décorer chaque année le bâtiment de Serre 23 – comme si le poste de Conseillère ne te suffisait pas – pour Noël, une période que tu sembles apprécier puisque tu as aussi repris le Marché de Noël depuis deux ans. À l'image de cette période, tu aimes recevoir chez toi, comme nous avons pu aussi l'expérimenter au sein du Conseil communal.

Enfin, cette générosité se retrouve dans le geste que tu as pour tous tes collaborateurs et collaboratrices lors de leur anniversaire, sans exception à ce qu'on m'a dit. Enfin, sans exception ? Une personne a quand même cafté que tu avais oublié une personne qui fêtait ses 50 ans... Bravo, Sylvia! Je pense que c'est pour ne pas me laisser seul, parce que l'autre personne qui a oublié quelqu'un lors d'un jubilaire, c'est moi! Je me suis retrouvé un peu mal à l'aise quand le nom d'une jubilaire arrivait et que je ne savais pas que c'était à moi d'intervenir. Au moins je reconnais, Sylvia, unes solidarité avec mon propre oubli, je te remercie. Ça permet parfois de ne plus oublier de relire au moins trois fois chaque liste, comme le fait Marc.

RIRES

Bon, lui il la lit une fois et c'est bon. Mais ça permet aussi de rattraper et c'est la seule jubilaire dont j'ai retenu le nom et peut-être toi aussi.

Enfin, Sylvia, en parlant de cadeau – je ne l'ai pas oublié – il y en a un que je ne pourrai pas te faire, c'est satisfaire la raison de ton engagement que tu racontes de façon assez directe dans notre fameux film et je vous le rappelle si vous l'aviez oublié : "Si je me suis engagée en politique, c'est parce que je suis convaincue que cette Ville de gauche, ce n'est pas la bonne solution pour s'en sortir et je voulais changer la majorité. Pour le moment, je n'y suis pas arrivée."

Alors, j'espère que malgré cet échec et 40 ans pour essayer de modifier cette réalité chaux-de-fonnière, tu profiteras quand même d'une belle retraite sous nos cieux de Ville de gauche, que je te sais aimer.

Merci pour ton engagement pour note Ville et je t'offre, de façon très originale, des fleurs et des chocolats.

RIRES

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Je pense que je peux passer sans autre, à ces heures tardives, à Marc.

Alors, Cher Marc, tu es entré au Conseil général il y a plus de 11 ans maintenant – presque un routinier – le 29 juin 2009, avant de faire une pause pendant quatre ans et de revenir jusqu'à ton élection en 2016 au Conseil communal. Je ne sais pas si tu reviens dans quatre ans mais en tout cas j'aurai du plaisir à te voir même si je pense que je ne serai plus là.

Comme pour Sylvia, je suis allé revoir tes premières interventions évidemment dont je me souvenais un peu car à ce moment-là j'étais au perchoir à la place de Monique mais je ne sais pas si tu te souviendras aussi de toutes tes interventions.

Tu étais un peu moins pressé que Sylvia car tu as attendu quelques mois pour une de tes premières interventions et là, avec ta mémoire toujours si précise – en tout cas c'est ce que tu nous as montré au Conseil communal – je pense que tu t'en souviens, c'était au sujet des musées. En effet, tu relevais, je te cite : "leur grande richesse qui méritait notre plus grande attention et notre plus grand respect". Toutefois, tu relevais aussi quand même "la situation économique particulièrement délicate" – on voit que ça n'a pas beaucoup évolué – et "la nécessité de synergies entre les musées" et à la clé quand même, car il faut déjà bien reconnaître Marc, un joli paradoxe, soit que "l'administrateur se retrouvait hiérarchiquement sous lui-même". Alors ça ça ne pouvait évidemment pas convaincre Marc. On découvre ainsi déjà ta volonté de précision, de clarification des positions des uns et des autres, de décortication des problématiques – je ne vous ai

pas fait l'entier de son intervention – et de tes interrogations sur la pertinence d'investissements que tu jugeais alors trop importants pour le Naturama.

Ayant pris goût à la parole, tu revenais au budget avec le choix des conteneurs à déchets enterrés en défendant à ce moment-là les Molok face aux Villiger. Alors je ne sais pas si aujourd'hui tu as changé de point de vue mais on pourra en reparler...

Finalement, en mars 2010, tu remettais en cause la nécessité de rénover le Musée d'histoire, avec quelques belles formules et des interrogations légitimes. Je dis ça mais je ne partageais pas tes propos, et ne les partage guère plus aujourd'hui, mais c'est probablement ça une des richesses – je pense que ce soir les hommages l'ont bien démontré – de la politique : reconnaître l'importance de la contradiction pour faire avancer, structurer le monde même, disait un philosophe Héraclite que j'apprécie.

Je citerais peut-être juste cette phrase où je te revois et t'imagine assez bien dire: "nous regrettons que les hausses du nombre de visiteurs attendus soient chiffrées à peu près avec la même précision que lorsque l'on mouille son doigt pour savoir la direction du vent". J'ai d'ailleurs revu avec un certain sourire – tu m'excuseras – la photo où tu remettais les signatures du référendum, tout jeune, contre cette rénovation et tu te disais "prudent".

Dès lors, je n'ai même plus besoin avec toi de chercher à interpréter le texte pour évoquer tes qualités car tu les dis toi-même. Tu cites tes propres vertus me faisant encore penser à une citation d'un autre ancien que j'apprécie et qui pourrait te correspondre, Platon : "Dans l'ordre des biens divins, le premier est la prudence ; après vient la tempérance ; et du mélange de ces deux vertus et de la force naît la justice, qui occupe la troisième place.".

Je passerai ensuite ton élection un peu tumultueuse, mais j'ose dire — allé on est en fin de soirée! — bienvenue car les qualités que j'ai décrites plus haut, sans partager tes vues, sont bien ancrées comme j'ai pu le constater durant ces quatre ans. Je ne pensais d'ailleurs jamais pouvoir évoquer — d'autres l'ont dit ce soir — des philosophes pour qualifier un membre de l'UDC. Un paradoxe qu'il faudra que tu m'expliques mais il y a d'autres UDC que j'ai appris à connaître et finalement la politique apprend aussi à se méfier des évidences. Tu évoquais tout de même, lors de ces élections, la collégialité, le consensus et le refus de la confrontation comme valeurs importantes à tes yeux et je le confirme volontiers.

Pour les formules – j'ai un peu trop imprimé de pages te concernant – quand on évoque le "marasme de la Ville", tu réponds volontiers par une autre métaphore, celle de "la tempête à traverser. Tempête dans laquelle on ne doit pas ménager ses efforts pour en sortir.". Merci d'y avoir contribué!

Des formules, mais des formules sincères et réfléchies comme dans le dernier grand article te concernant relatif à ton départ où tu évoques : "Le rythme qui éprouve évidemment la vie familiale et sociale, les attentes contradictoires et les frustrations dont l'expression est légitime, mais dont le ton tient parfois malheureusement plus de la critique gratuite, voire de l'injure, que du sain débat, en particulier sur les réseaux sociaux, et d'une pointe d'irrationalité lorsque le dogme s'invite dans le débat politique au détriment du pragmatisme". Une phrase que je trouve importante, qui montre aussi ce que c'est que la vie politique et peut-être une dernière phrase qui restera et que d'autres ont dit, peut-être un peu en décalage parfois avec toi : "Il faut s'endurcir, mais cela peut confiner à l'aigreur" – je ne l'espère pas pour toi – et ensuite ta fameuse phrase : "Il faut reconnaître qu'il ne se passe pas un jour sans au moins une emmerde!". Voilà, c'est dit!

Alors cher Marc, même si j'avais de la matière au sein du Conseil pour évoquer l'histoire de la Ville et toutes les rues que tu connais – y en at-il une que tu ne connaisses pas ? Je ne pense pas – j'ai quand même été brièvement voir aussi du côté de tes chefs de service et tous reconnaissent les qualités que j'ai décrites : ta précision, parfois à l'extrême. Certains ont évoqué les stylos, d'autres ont évoqué ton bureau où tout est ordonné au millimètre et il paraît que ta fleur est aussi posée au millimètre au milieu de ta table. Je vous laisse aussi imaginer.

Pour conclure, beaucoup ont aussi relevé que tu n'avais pas peur de te confronter au terrain, au SIS, au SEP ou avec les patrouilles de la Sécurité publique qui se souviennent de toi lorsque tu les as accompagnées sur ce grand parking que sont malheureusement nos trottoirs et parfois la Place du Marché, où ce n'est pas toujours facile. Mais enfin, heureusement, le grand parking de la Place du Marché sera derrière après ce soir. Voilà, c'était le petit intermède politique...

Pour profiter de ces terrasses sur la Place du Marché, nous t'offrons, de manière très originale aussi, évidemment quelques bières.

Merci, Marc, et bonne suite!

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, espaces publics et énergies : Merci.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs.

En principe, voici le moment pour moi, de prendre congé de vous. Pourquoi en principe ? Eh bien, tout simplement, parce que cette année 2020 nous crée continuellement des surprises plutôt désagréables...

Je devais cesser mon activité cet été, maintenant le prochain délai c'est l'automne, à moins que de nouveaux imprévus m'obligent à vous quitter cet hiver. D'ici le 9 novembre, nous serons fixés et je suis impatiente

de passer le témoin car l'incertitude est désagréable pour moi mais aussi pour les chefs de services ou futurs Conseillers ou Conseillères communales.

Presque 40 ans en politique, d'abord au Conseil général, puis au Grand conseil et maintenant au Conseil communal; c'est un engagement pour la Collectivité qui m'impressionne moi-même. Pourtant, je n'ai pas vu le temps passer et l'attente de la retraite, comme beaucoup le vivent, n'a jamais été une préoccupation pour moi.

J'ai toujours travaillé avec plaisir. Ce que je fais, je le fais avec passion et j'ai toujours trouvé de l'intérêt à défendre mes valeurs. Je m'exprimais très librement au Conseil général, ce qui ne plaisait pas forcément aux Conseillers communaux en place et, aujourd'hui, assise de l'autre côté de la salle, j'apprécie moyennement les interventions musclées de certains Conseillers généraux mais, en politique, il faut avoir une grande carapace sans quoi il n'est pas supportable de poursuivre son activité.

Ces séances au Conseil général me convenaient bien car elles se déroulent en soirée, ce qui m'a permis de concilier mon travail, ma vie familiale et la politique. Il est d'ailleurs bien dommage que pas plus de femmes ne s'engagent en politique. Aujourd'hui, les moyens de garde pour les enfants existent et il n'est pas si compliqué de s'organiser pour se libérer un soir par semaine. Sur les listes de presque tous les partis, il y a des femmes et, pour ces prochaines élections, j'invite la population et vousmême ici présents à ne pas les tracer. Elles ont du courage, de la volonté, des compétences et souvent plus d'éthique que les hommes ; la Ville a besoin d'elles pour avancer des dossiers souvent compliqués.

Durant toutes ces années en politique, il y a eu des moments difficiles. Ne pas être d'accord avec les partis de gauche n'est pas un problème; cela contrarie, mais c'est logique d'avoir des avis divergents entre la gauche et la droite. On ne partage pas les mêmes convictions, par contre, lorsqu'il s'agit de votre propre parti, il en va tout autrement. La succession de Conseillers communaux d'abord radicaux-libéraux-ppn puis PLR m'ont mise mal à l'aise. Des mandats interrompus suite à des élections, des mandants écourtés suite à des disfonctionnements ou des mandats interrompus parce qu'on préfère une autre activité n'ont pas donné une belle image des valeurs PLR. J'espère que, par mes presque cinq ans et demis au Conseil communal, j'ai pu démontrer que les PLR sont dignes d'être aux affaires et que la stabilité du représentant PLR ou de la représente PLR au Conseil communal perdurera pour les années à venir.

Aujourd'hui, nous sommes en période électorale et chacun y va de ses promesses qu'il ne pourra certainement pas tenir. Ces échanges verbaux sur les ondes ou dans la presse me laissent songeuse car les propos de certains sont tellement éloignés de la réalité quotidienne du Conseil communal que je me demande comment La Chaux-de-Fonds va être gérée.

Espérons que, une fois les élections passées, chaque parti redeviendra raisonnable et que les élus travailleront tous ensembles au développement de cette Ville et évidemment à l'assainissement de ses finances, car une fortune de CHF 165 millions est vite réduite avec des déficits d'une vingtaine de millions par année et une limite de CHF 40 millions au-delà de laquelle l'État interviendrait dans la gestion de la Ville.

Quand j'ai commencé mon travail au Conseil communal, la Ville allait être mise sous tutelle ; sa fortune étant pratiquement nulle. Avec le Service des finances, pendant six mois, nous avons travaillé d'arrache-pied pour valoriser correctement tous les biens de la Ville. Nous avons réussi cet exercice et, au bouclement des comptes 2015, la situation comptable était assainie mais cela ne signifie pas pour autant que tout va bien car cette fortune, ce n'est pas de l'argent. Concrètement, les déficits et les investissements doivent être financés par de nouveaux emprunts. Ce soir, des millions ont été votés, la dette va monter en flèche et il sera peut-être difficile de trouver de l'argent sur les marchés financiers ; rappelez-vous les emprunts DEPFA, ils ont été conclus dans une période où la Ville avait de de la peine à trouver son financement.

Aujourd'hui, la Ville a à nouveau mal à ses finances qui sont en lien avec la pandémie et la non-reconnaissance des charges géotopographiques par l'État. La chute vertigineuse des recettes fiscales d'une quinzaine de millions et les CHF 13 millions de charges géotopographiques non rétrocédées sont à la source du déséquilibre des comptes de La Chaux-de-Fonds. Il faut donc se battre pour une plus juste répartition des recettes fiscales des personnes physiques, notamment sur la place de travail, et pour les surcharges géo-topographiques.

Si le peuple devait se prononcer sur ce dossier – ce qui est probable, car le chef des finances, Laurent Kurth, n'est en général jamais prêt à trouver un terrain d'entente avec ses adversaires – les initiants pourront compter sur moi, je serai des leurs pour la campagne, s'ils le souhaitent, pour en parler dans tout le Canton.

Pour conclure, j'aimerais vous dire que j'ai eu beaucoup de plaisir à exercer ma fonction. J'adore organiser, gérer, créer des projets et surtout les concrétiser. J'ai des cheffes de service formidables avec qui nous partageons cette envie de moderniser l'administration et je souhaite que les changements se poursuivent.

Comme dans tout travail, il y a des choses que l'on n'aime pas faire. Dans mon cas, ce sont les discours qui me donnent parfois du fil à retordre. Lorsque j'ai passé mes examens de maturité commerciale, quand j'ai mis le point final à ma dissertation, je me suis dit que ce genre de corvées était bien terminé. Eh bien non, élue à 27 ans au Conseil général —

que d'interventions j'ai écrites pour les séances du Conseil général – et ensuite au Conseil communal.

Ce soir, je me dis à nouveau que c'est mon dernier discours public, mais peut-être que je me trompe encore!

Bon vent à La Chaux-de-Fonds, prenez soin d'elle et de ses habitants. Merci de votre attention.

APPLAUDISSEMENTS

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Merci !

Sur la façade de notre Conservatoire, qui autrefois abritait la Préfecture des Montagnes, est gravée cette magnifique phrase de Numa-Droz prononcée en 1894, un peu plus d'une année après qu'il quitta le Conseil Fédéral où il avait siégé 16 ans : "La Chaux-de-Fonds a été le rempart de la République dans les jours de lutte, son stimulant dans les jours de somnolence.". C'est avec cet état d'esprit que notre Ville, malgré sa situation géographique si particulière, a pu être reliée, dès 1860, au réseau ferroviaire suisse naissant grâce au plus long tunnel du pays pour l'époque, et quand bien même la Ville frôlait la banqueroute puisqu'elle avait acquis pour CHF 2.5 millions d'actions du Jura industriel qui fit faillite peu après la mise en service de la ligne.

C'est encore ainsi qu'en août 1885, en plein crise horlogère, le projet d'amenée d'eau de Guillaume Ritter fut accepté en votation par 1'649 contre 209 alors que son coût — CHF 2 millions — était absolument gigantesque pour l'époque. Voilà comment, au tournant du siècle, La Chaux-de-Fonds parvint à tripler sa population en 30 ans et à atteindre, juste avant 1914, sa taille d'aujourd'hui. Cela n'a pas été la réussite seule des autorités, cela n'a pas été la réussite seule des citoyens, cela n'a pas été la réussie seule des entreprises, ce fut bel et bien la réussite globale de la Collectivité chaux-de-fonnière tout entière.

Notre Ville a prospéré et puis elle a chût lors de la crise horlogère et elle a depuis grande peine à se relever, mais toutes les difficultés et les doutes qui en découlent et qui nous poursuivent depuis ne sont pas la responsabilité seule des entreprises, pas plus qu'ils ne seraient la responsabilité seule des citoyens, pas plus qu'ils ne seraient la responsabilité unique et entière de ses autorités successives, maintes fois renouvelées depuis lors par les citoyens. Il s'agit d'un défi de longue haleine qui se pressente à la Collectivité chaux-de-fonnière tout entière et qui ne peut être résolue que par la Collectivité chaux-de-fonnière tout entière.

Aujourd'hui, notre Ville se cherche et à l'instar d'un individu qui souhaiterait se relever après une crise existentielle les solutions ne sont ni évidentes ni faciles. Cela signifie que parfois des pistes sont suivies qui

mènent nulle part, cela signifie que souvent les pistes les plus prometteuses nécessitent des efforts, du temps et des ressources, surtout elles nécessitent que l'individu tout entier se mobilise pour les mettre en œuvre, sans que la main se demande ce qu'elle a à y gagner ou le pied ce qu'il a à y perdre.

Qu'en est-il aujourd'hui de La Chaux-de-Fonds où chacun, élu, citoyen ou entreprise, a son rôle à jouer dans l'intérêt commun, avec bienveillance envers les autres et surtout avec confiance en soi. Ce n'est donc certainement pas en répétant en boucle que c'était mieux avant ou en assénant qu'il faudrait prendre un élu pour taper sur les autres, que notre Collectivité se trouvera un avenir plus prospère.

Churchill disait : "Le meilleur argument contre la démocratie est une conversation de cinq minutes avec l'électeur moyen". S'il avait vécu aujourd'hui, il aurait probablement plutôt dit : "Le meilleur argument contre la démocratie est d'aller lire les commentaires sur Facebook".

Il est temps pour celles et ceux de nos citoyens qui râlent à longueur d'année de prendre de la hauteur, suffisamment de hauteur pour voir pardessus La Vue-des-Alpes que notre environnement romand et suisse change et que si Fribourg, Sion ou Bulles qui font notre taille ou même moins réussissent là où nous peinons encore, ce n'est pas qu'une question de neige, ce n'est pas qu'une question de barème fiscal ou d'autoroutes, c'est aussi parce que la population y soutient les évolutions de la Cité plutôt que de se réfugier dans la crainte du changement ou la défiance permanente de ceux qu'elle a élus.

Ne voyez pas, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de l'amertume dans mes propos. Ils ne sont que volonté de stimulation pour notre Ville et non concitoyens. N'y voyez pas non plus de dépit quant à l'avenir de notre Commune car, s'il y a une chose dont je suis certain, c'est que les cinq personnes qui seront assises ici dès la prochaine séance – on l'espère en tout cas – quand bien même elles feront certainement des erreurs, quand bien même je ne partagerai pas forcément leur vision politique, feront de leur mieux pour faire avancer notre Ville.

Je ne pars donc pas fâché ni triste ni déçu. Je pars avec le sentiment d'avoir travaillé au plus près de ma conscience durant quatre ans au service de notre Ville même si, avec le recul, je referais évidement certaines choses différemment. Je pars dans tous les cas avec un immense sentiment de gratitude vis-à-vis de mes chefs de service, Baptiste Develey, Denis Cattin, Thierry König, Cédric Hirschi, Bekir Omerovic et Fernando Soria que j'espère n'avoir jamais considéré comme mes subordonnés mais plutôt comme les membres d'une équipe grâce à laquelle le dicastère de la sécurité, des espaces publics et des énergies a évolué positivement durant ces quatre années. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés ainsi que les collaborateurs de mes services et ceux des autres dicastères avec lesquels j'ai eu plaisir à travailler.

Je remercie aussi évidement mes quatre collègues pour nos débats passionnés du mercredi, et notamment ces analyses syntaxiques qui me manqueront évidemment, pour nos doutes communs fréquents, pour nos encouragements mutuels, pour nos accrochages occasionnels, mais aussi parfois pour nos franches rigolades.

Merci à mes collègues de parti pour le bon état d'esprit dans lequel nous avons travaillé ensemble durant toutes ces années et aussi pour nos Mc Do tièdes d'après Conseil général.

Merci à vous, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, car si les rapports que j'ai présentés à votre Autorité durant la législature n'ont pas toujours été accueillis dans la joie et l'allégresse, surtout à minuit et quart – et on n'en est pas très loin – ils ont néanmoins toujours été accueillis dans le respect du travail accompli et je tenais à vous remercier respectivement pour vos hommages.

Blaise Fivaz est parti mais, ce qu'il m'a dit ce soir, il me l'a dit il y a quatre ans. Je me souviens l'avoir croisé devant la Grande Fontaine et, avec sa voix de centaure, il me dit : "Marc, je suis super content pour toi. Tu vas travailler avec Develey. Vous êtes tout tatillons et chiants pareil. Vous allez super bien vous entendre!". Il le pensait donc déjà à cette époque-là.

Je remercie le groupe socialiste pour ce cadeau qui sent un peu le sapin...

RIRES

...et que je vais m'appliquer à faire sentir le saucisson!

Merci au groupe POP, avec une précision quand même à relever pour rendre à César ce qui lui appartient, puisque ce n'est pas moi qui ai entamé la fusion du Service des espaces publics qui avait été entamé par Sylvia Morel. Et si vous organisez un Blind test, je suis à votre disposition quand vous voulez.

Pour Monique Erard, effectivement c'est une frustration jusqu'à présent de ne jamais avoir pu conduire de trains mais j'aurais quand même, durant ces quatre ans, réussi à conduire – en toute légalité je le précise – un mini Moke.

Pour le PLR et Christophe Ummel. Il paraît que les alcools blancs ne sont plus très à la mode mais c'est vraiment mon pêché mignon. Je pense que ça doit être mon côté conservateur et véritablement la Mirabelle est mon préféré donc je me réjouis de penser au PLR en me délassant à la fin d'une rude journée et en buvant une petite Mirabelle.

Pour Thierry Brechbühler, je le rassurerais en lui disant que je me soigne parce que j'aligne mes stylos mais je ne trie plus mes Stabilo par couleur depuis quelque temps, donc il y a déjà un progrès.

Et enfin, pour Théo Bregnard, lui dire qu'effectivement je suis définitivement Villiger et Platonicien.

RIRES.

Voilà, je pars donc du Conseil communal pour de nouvelles aventures en lien avec la mobilité, domaine qui m'est cher et pour lequel notre Ville et notre région comptent quelques prochains enjeux majeurs auxquels j'aimerais pouvoir collaborer activement. Je reste évidemment tout à la fois un citoyen chaux-de-fonnier fidèle et un observateur attentif de la politique de notre Cité, qui se réjouit non seulement d'en discuter avec vous lorsque nous nous croiserons en Ville mais aussi de voir progressivement La Chaux-de-Fonds redevenir le rempart et surtout le stimulant de la République!

Je vous remercie.

APPLAUDISSEMENTS

M. Patrick Jobin, PS: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je crois qu'on aurait apparemment dû le faire avant dans les hommages des groupes mais juste avant que, Madame la Présidente, vous prenez la parole pour votre discours, on avait un petit quelque chose pour vous. Ça se fait normalement à l'entrée mais on a aussi prévu maintenant. On a fait très court. Je vous rassure.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Chère Monique, nous y voilà, un peu plus tard que prévu et dans des conditions particulières, mais nous sommes arrivés à la fin de la législature et partant de ta présidence. Une présidence dont nous sommes très fiers, nous socialistes, car tout au long de cette année et demie, et malgré la Covid, tu as pu représenter des valeurs et des idées qui nous sont chères, que ce soit ici devant le Conseil général ou lors des manifestations qui n'ont pas été annulées par la Covid, notamment toutes celles qu'ont eu lieu en 2019, avant la pandémie.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de ton accession au perchoir de notre Autorité, non seulement tu as mille fois mérité cette fonction, avec toutes les années que tu as consacrées et que tu vas encore donner à la Ville de La Chaux-de-Fonds, mais en plus tu représentes ce que cette Ville fait de meilleur. En effet, tu as toujours un seul objectif : le bien commun et l'intérêt général.

Nous sommes d'autant plus fiers de toi que tu as dû, un peu au moins, te faire violence pour te lancer dans cette aventure. En effet, ta timidité et ta retenue, ta modestie et ton travail de l'ombre, t'ont tenue éloignée du perchoir trop longtemps, malgré tes indéniables qualités de

meneuse de débat dues à tes nombreuses années d'enseignement et malgré ta grande expérience de Conseillère générale.

Ton année et demie de présidence n'aura pas été de tout repos. En effet, dès la séance du 2 juillet 2019, les débats ont été animés et interminables sur le mode d'élection du Conseil communal, avec une votation populaire en novembre déjà. Ensuite, nous avons suivi la Covid avec des séances annulées et pas moins de trois salles différentes et plusieurs séances jusqu'au bout de la nuit, avec des amendements et des sous-amendements en chaîne. Au milieu de ce désordre, tu as toujours su nous rappeler à l'ordre et tenir les débats à la hauteur adéquate.

Chère Monique, avec la fin de ta présidence, la Ville perd une première citoyenne de premier plan mais retrouve une citoyenne discrète et modèle qui aura à nouveau plus de temps à lui consacrer pour d'autres projets.

Quant au groupe socialiste, un peu égoïstement – et oui, nous sommes humains et ça nous arrive aussi d'être un égoïstes – nous nous réjouissions de récupérer notre Monique à 100%. Nous nous réjouissons de pouvoir fêter prochainement ta réélection au Conseil général en buvant un verre d'Œil-de-Perdrix sous l'arbre que nous avons planté ensemble l'année passée au Parc Gallet en l'honneur de ton année de présidence. Tu pourras alors te remémorer sereinement tous ces votes que tu as comptabilisés et ces débats que tu as menés.

Toutes nos félicitations pour ton année et demie de présidence et plein succès pour les prochaines élections.

Merci, Monique!

APPLAUDISSEMENTS

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci!

M. Julien Gressot, POP: Madame la Présidente, j'aimerais aussi vous remercier pour cette présidence et pour ton engagement sans faille dans les associations culturelles et pour représenter la Ville.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci beaucoup ! Alors c'est à moi.

Mesdames les Conseillères communales et générales, Messieurs les Conseillers communaux et généraux, Monsieur le Chancelier, chers amis et chère amies, me voilà à la fin d'une longue présidence, d'une très particulière présidence, marquée moins par des évènements politiques extraordinaires que par cette maudite pandémie qui nous a toutes et tous touchés d'une manière ou d'une autre!

Je vais commencer par les remerciements qui, pour moi, ont beaucoup d'importance! Je les adresse d'abord à toutes les personnes qui travaillent pour que nos séances se déroulent correctement : Monsieur Vozza, notre preneur de son, Madame Merola, qui retranscrit par écrit tous les PV – et ce ne doit pas toujours être facile... – les secrétaires de la Chancellerie et Monsieur le chancelier ainsi que toutes les personnes qui ont aidé à installer cette salle. Mais en allant un peu plus loin, je les adresse surtout, globalement, à toutes les personnes qui œuvrent pour et dans notre Ville, qui y vivent et la font vivre et qui donnent ainsi du sens à notre Conseil!

Et, bien sûr, je vais aussi vous remercier, vous, chers collègues et amis, pour votre présence, pour votre tolérance lorsque je me suis peut-être un peu égarée, votre patience quand je ne voyais pas vos mains se lever – surtout depuis que nous sommes dans de si grandes salles – et, enfin, pour le respect que vous avez... presque toujours... porté à notre règlement!

Je ne dirai pas, comme plusieurs de mes prédécesseurs, que le temps a très vite passé, mais ne croyez pas que c'est parce que je me suis... ennuyée! C'est bien sûr parce que cette année de législature a été bien plus qu'une année! Elle a commencé un peu sur les chapeaux de roue, avec nos magnifiques festivités pour le 10e anniversaire de l'UNESCO, et elle se termine maintenant avec les élections en point de mire.

Elle a malheureusement été marquée par un peu plus de chômage, un peu plus de pauvreté et d'angoisses pour beaucoup de nos habitants! Elle a cependant été pour moi une année riche en rencontres, peut-être pas autant que je l'aurais souhaité puisque stoppées dès début mars, mais riche tout de même. Avec l'ensemble du Bureau, nous avons ainsi pu faire des visites dans des classes pour inciter nos jeunes à participer à la vie politique de la Ville, du Canton et du pays. Une classe est même venue dans la salle du Conseil général et ce fut un moment très enrichissant!

Je me souviendrai assurément de mon passage pour le 80° anniversaire du Boxing club, pour lequel je me suis efforcée d'apprendre quelques rudiments du vocabulaire et des règles de la boxe afin de ne pas être complètement larguée! Je n'ai pas été toutefois jusqu'à me mettre à la boxe, ce qui aurait peut-être pu m'être utile pour certaines séances du Conseil général...

Je me souviens aussi de mes visites, par exemple, dans la communauté Tamil, pour laquelle j'avais cette fois appris quelques mots de salutations et remerciements dans leur langue – *vannakkam*, bonjour – et je me souviendrai également de mon invitation à une exposition du club ornithologique l'Oiseau bleu qui m'a complètement... cloué le bec! Je ne m'attendais pas à autant de couleurs, de merveilles et de chants.

Enfin, je mentionnerai un dernier évènement qui m'a particulièrement marquée : la fête d'accueil des nouveaux jeunes citoyens à Bikini test durant laquelle j'ai vécu un magnifique moment de bonheur et de partage,

bercée par une très belle chanson d'Émilie Zoé et l'enthousiasme de nos jeunes. Avec Michaël Voegtli, chef du Service de la Jeunesse, nous voulions absolument leur donner la possibilité de s'exprimer et, à cette fin, nous avions affiché un grand panneau sur lequel chacune et chacun pouvaient se manifester par des mots, des dessins ou tout autre moyen. Je vous assure que c'était magnifique! Les idées et propositions ont fusé! Charge à nous, maintenant, de leur donner suite mais j'ai retiré de cette expérience la conviction que nous pouvons avoir confiance en notre jeunesse: elle saura rendre notre Ville de plus en plus vivante et accueillante!

Alors maintenant, parlons tout de même un peu de politique, de nos réalisations et de tout ce qui reste encore à faire. Une décision de cette législature m'a enthousiasmée : c'est la carte Abeille, qui nous permet, dans cette période où c'est tellement nécessaire, de resserrer les liens avec la population. Cette Abeille qui nous encourage à consommer "local" et à faire ainsi partie de la ruche et elle ne pouvait pas se poser à un meilleur moment. Nous en avions besoin et elle est là, elle prospère même. Quelle merveille!

Et, heureusement, il y aurait encore beaucoup d'autres réalisations à souligner comme notre lutte montagnarde et solidaire pour recevoir la subvention fédérale géo-topographique!

Bon, je ne parlerai pas des choses qui ont moins bien fonctionné, des moments de tension, des erreurs que nous avons peut-être commises car ce n'est pas le moment et, malgré mon passé d'institutrice, ce n'est pas mon caractère de vouloir vous faire la leçon...

Il y a un tout de même un de mes rêves auquel je tiens particulièrement : il serait temps que l'on mette mieux en valeur notre hiver, quand il y en a vraiment un, bien sûr. Cette neige qui certes nous complique un peu la vie et qui nous coûte parfois assez cher, mais cette neige aussi qui forge un peu notre identité. Pistes de ski et de ski de fond autour du Pod, patinoire éphémère au centre-ville – sur la Place du Marché, par exemple, avec des terrasses d'hiver – et des talus pour que les enfants jouent! Nous pourrions aussi recréer les pistes de luges d'antan sur des tronçons de rue peu fréquentés et pourquoi n'inventerionsnous pas aussi des terrains de pétanque sur neige ? On parlerait de nous bien loin à la ronde!

Notre Ville se doit de trouver des solutions inventives, alliant écologie et convivialité, pour que les citoyennes et citoyens puissent traverser les frimas hivernaux tout en profitant des établissements publics en sécurité – crise sanitaire oblige – et en maintenant une animation dans la Ville.

Les autorités politiques ne peuvent certes pas tout et on connaît tous l'état de nos finances, mais nous devons persévérer et concrétiser les projets qui sont d'ores et déjà sur la table et qui doivent contribuer à améliorer l'image de notre Ville, à la fois pour ses habitants et à l'extérieur.

Le Zoo-Musée est en bonne voie, la rénovation de la Piscine également – en attendant un futur centre aquatique digne d'une ville de 40'000 habitants – et la transformation de la Place du Marché, que vous avez acceptée ce soir, un véritable projet pour l'avenir de notre Ville!

J'en reviens ainsi à mon espoir d'une ville qui se relève, comme si souvent, qui brille et qui deviendra, c'est presque sûr, la première capitale suisse de la culture en 2025!

Pour conclure cette année de présidence, et pour terminer sur une note positive malgré les difficultés qui s'annoncent, s'il y a une chose qui m'a vraiment touchée cette année, c'est la solidarité qui s'est mise en place et développée si rapidement pour faire face à ce terrible Covid!

Merci à nos Conseillères et Conseillers communaux qui ont dû mettre en place tant de choses à la fois, merci à tous nos employés qui ont su répondre à ce défi complètement nouveau, être là et assumer les tâches indispensables à la vie en communauté et merci à nos habitantes et habitants qui, avec beaucoup de courage, ont répondu aux exigences de la situation!

Ce n'était pas facile et cela n'est malheureusement pas terminé, mais je ne le répèterai jamais assez : c'est la solidarité qui nous a aidés et qui va nous sauver ! C'est l'avenir de notre Ville, de notre vivre ensemble qui est en jeu ! La Tchaux a toujours su se relever !

Je voulais remercier également tous les Conseillères et Conseillers qui ne se représenteront plus mais qui ont donné de leur temps pour cette Ville et souhaiter une bonne fin de campagne à toutes celles et ceux qui se représentent!

Merci pour votre attention, une dernière fois, merci pour votre engagement et bonne route à toutes et tous.

APPLAUDISSEMENTS

Juste encore une chose. Monsieur Marc Schafroth voulait encore dire trois mots puisqu'il est à la fin d'une longue législature aussi.

M. Marc Schafroth, UDC: Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie en premier lieu pour cette petite entorse au règlement car je souhaitais sincèrement vous adresser quelques mots, quelques derniers mots, près de 16 ans après avoir prononcé mes premiers au sein de ce Conseil.

En effet, ce soir, c'est ma dernière séance au Conseil général et ce n'est pas sans un brin d'émotion, d'émotion mais pas d'ordre...

RIRES

...mais lorsque la santé ne suit plus, il faut savoir être sage.

Durant ces années, j'ai eu le plaisir et surtout le privilège de présider à deux reprises notre Conseil de 2010 à 2011 et de 2016 à 2017. J'ai croisé un bon nombre de personnes, plus ou moins longtemps, une diversité intéressante de personnes avec qui je n'ai pas toujours partagé les positions mais des personnes qui ont, tout comme moi, le but premier de faire vivre et avancer notre Ville.

Dès lors que ce soir je tourne la page de cette belle histoire, je souhaite adresser mes vifs remerciements à celles et ceux qui m'ont permis de vivre cette histoire en me faisant confiance lors des élections, à ma famille qui a suivi mon chemin politique et à vous que j'ai eu la chance de côtoyer. Nous avons discuté, échangé, négocié, trouvé des solutions et parfois... pas. Une chose est sûre, c'est que, même si ce fut tendu, houleux, il a fallu ronger son frein et retenir ses mots, j'ai toujours – ou dans tous les cas presque toujours – eu le respect des personnes et des idées.

Ainsi je souhaite tout le meilleur à celles et ceux qui, comme moi, s'arrêtent ce soir et bonne chance à celles et ceux qui se représentent pour écrire la suite de l'histoire de notre belle Ville!

Merci.

APPLAUDISSEMENTS

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Alors je vous souhaite une bonne rentrée – c'est bien tard ! – et puis je ne sais pas quand on se reverra.

Séance levée à 00h30

La présidente : Monique Gagnebin La secrétaire : Françoise Jeandroz

La secrétaire-rédactrice : Eliana Merola